

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 07 avril 2026

Salle du Conseil municipal à 17h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire** ;

M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 19h05), M. Benoît FABRE, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h10), Mme Abila CIPRIANI (à partir de 18h30), M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIÈRE, M. Victor PEREIRA, **adjoints**.

Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS jusqu'à 19h05) ;

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10) ;

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30) ;

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD.

Quorum : 34 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 17h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1- Débat d'orientation budgétaire 2026
- 2- Actualisation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 3- Indemnités de fonction des élus
- 4- Majoration des indemnités de fonction des élus

URBANISME – OPÉRATIONS FONCIÈRES

- 5- Acquisition d'un tènement sis 1 rue Saint-Charles à Saint-Chamond cadastré section CE n° 106

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Représentation des délégués
- 7- Création des commissions municipales
- 8- Création d'une commission ad'hoc pour l'étude du règlement intérieur du conseil municipal
- 9- Désignation des membres au sein de la Commission de Règlement Amiable des Préjudices Économiques (CRAPE)
- 10- Formation de la commission d'appel d'offres et désignation des membres
- 11- Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Élection des membres du conseil municipal
- 12- Commission consultative des services publics locaux délégués ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière – Désignation des membres
- 13- Enseignement public du 1er degré – Représentation de la commune aux conseils des écoles maternelles, primaires et élémentaires – Désignation des délégués
- 14- Enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association – Représentation de la commune – Désignation des délégués
- 15- Établissements publics locaux d'enseignement – Représentation de la commune aux conseils d'administration – Désignation des délégués
- 16- Établissement public communal – Maison d'accueil spécialisée « Les Quatre Vents » – Représentation de la commune – Désignation des délégués
- 17- Création et désignation des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

- 18- Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Gier/Pilat
- 19- Association pour l'Étude des Plans d'Urbanisme de la Région Stéphanoise (EPURES) – Représentation aux assemblées générales – Désignation d'un délégué et d'un suppléant
- 20- Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Novim – Représentation de la commune – Désignation d'un représentant au conseil d'administration
- 21- Désignation d'un correspondant Défense
- 22- Conseil de discipline de recours de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Collège des communes de plus de 20 000 habitants – Désignation d'un représentant
- 23- Saint-Étienne Métropole – Représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Modificatif
- 24- Société Publique Locale Cap Métropole – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et au comité d'audit
- 25- Syndicat Intercommunal du Pays du Gier – Représentation de la commune – Désignation des délégués
- 26- SIEL-Territoire d'énergie Loire – Représentation de la commune – Désignation d'un délégué
- 27- Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) – Désignation des délégués
- 28- Syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat – Représentation de la commune – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- 29- Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG.) – Désignation des représentants de la ville de recrutement d'un(e) éducateur(trice) des activités physiques et sportives pour le centre nautique Roger Couderc par voie contractuelle

COMPTES-RENDUS

- 30- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales
- 31- Relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services (article L. 2122-22-4ème du code général des collectivités territoriales)

VŒU

- 32- Vœu du groupe « Du Bon sens pour Saint-Chamond » : l'État doit prendre ses responsabilités face à la flambée des prix du carburant

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous demande encore deux minutes de patience avant de démarrer le Conseil municipal, mais quelques collègues sont aux photos. Nous allons les laisser finir tranquillement les photos et puis nous attaquerons dans deux minutes. Cela convient à tout le monde.

Je vous propose que nous démarrions ce Conseil municipal. Quelques collègues vont nous rejoindre, ils sont bloqués dans les bouchons, donc ils vont prendre le train en marche. Vous souhaitez la bienvenue pour ce deuxième Conseil municipal, mais le premier où nous allons évoquer les sujets et les dossiers.

Comme le veut l'habitude, je vais laisser à Patrice MONTES nous faire l'appel.

M. MONTES : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous.

M. MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Très bien. Merci. Florence BERSOT est arrivée. Bienvenue à elle.

Très bien. L'ordre du jour étant important, et je le dis et je le précise, c'est une exception ce Conseil à 17h30 au vu de l'ordre du jour et puis nous reprendrons à partir du 28 avril à partir de 18h30.

Nous allons commencer et je vais laisser la parole à Benoît FABRE, le nouvel adjoint en charge des finances et de la stratégie économique, qui va nous présenter le débat d'orientations budgétaires.

Oui ?

M. BOUGHZALA : Monsieur le Maire, bonjour.

Pendant les élections, vous affirmez que votre parti était Saint-Chamond, puis le mouvement « Nouvelle Énergie » de David LISNARD, maire de Cannes, a annoncé votre ralliement, et enfin, vous avez vous-même vivement contesté cette annonce au travers de commentaires Facebook en affirmant être, je cite : « *Toujours chez LR* ».

Je ne sais pas ce qui doit le plus nous étonner, le temps que vous consacrez à répondre aux commentaires sur Facebook ou le manque de clarté persistant sur votre positionnement politique. Au nom du groupe « Du Bon sens pour Saint-Chamond », je souhaite poser une question de clarification : pouvez-vous clarifier aujourd'hui clairement votre étiquette politique ? Les habitants ont besoin de lisibilité.

Alors que le Conseil qui s'ouvre va décider des orientations budgétaires de la Commune, les habitants ont besoin de savoir pour qui ils ont vraiment voté. Dans un contexte où des commerces de notre ville subissent braquage après braquage, la priorité est-elle vraiment de répondre à des commentaires Facebook dans un tel besoin de justification ? Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Je vais vous répondre clairement. Je vois que ma situation personnelle vous intéresse plus que la situation des Saint-Chamondaises et des Saint-Chamondais. En effet, je prends le temps de répondre sur les réseaux sociaux régulièrement parce que c'est cela être finalement le Maire 2.0, mais ce n'est pas de votre groupe que je vais l'apprendre. Vu votre travail sur les réseaux sociaux au quotidien, je pense que je n'ai aucune leçon à recevoir de ce côté-là.

Pour rassurer tout le monde, je suis Les Républicains. Je suis Nouvelle Énergie aux côtés de David LISNARD et pour rassurer aussi tout le monde, les gens qui ont voté, les Saint-Chamonnaises et les Saint-Chamonnais, ils ont avant tout voté pour Axel DUGUA et tous les colistiers de la liste « Avec vous, pour Saint-Chamond » plutôt que pour un parti politique. C'est certainement la différence entre vous et moi.

Un secrétaire de séance. Merci, Monsieur MONTES.

Qui veut être secrétaire de séance ? Catherine CHAPARD qui est une habituée au secrétariat de séance. Très bien.

Hors micro

M. le Maire : Non, on verra la fois d'après. C'était dans l'ordre du jour. Je propose que nous passions à un sujet intéressant pour les Saint-Chamonnaises et les Saint-Chamonnais, le débat d'orientations budgétaires, et la parole est à Benoît FABRE.

DL20260028. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

M. FABRE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonjour à tout le monde.

Voici un débat d'orientations budgétaires un peu particulier cette année, puisqu'il se situe après les élections municipales et qu'il doit être présenté à l'Assemblée 15 jours avant le vote du budget. Je vous rappelle que le vote du budget doit être voté avant le 30 avril et il sera donc proposé au Conseil municipal du 28.

Il ne s'agit donc pas ce soir de voter le budget, mais d'en définir et d'échanger sur les grandes orientations en fonction du contexte économique, politique et financier à la fois de notre pays qui nous contraint et de notre commune.

C'est un débat obligatoire depuis la loi d'Administration territoriale de la République, loi ATR, du 6 février 1992, et il est inscrit dans notre règlement budgétaire financier, voté l'an passé. Il comporte un volet RH qui sera présenté par l'adjointe aux ressources humaines, Andonella FLECHET. Il contiendra également un rapport sur l'égalité hommes-femmes dans notre collectivité.

Je voudrais d'abord remercier ceux qui, depuis 10 jours – notre élection –, ont beaucoup travaillé avec moi pour me donner les chiffres essentiels de ce budget, en comprendre les tenants et les aboutissements, autant au niveau des services qu'au niveau de Régis CADEGROS qui a fait la transmission.

Dans quel contexte évoluons-nous ? Vous le connaissez, les finances publiques du pays ne sont pas dans un état que nous pourrions dire très sain et très favorable. Elles sont mises à mal depuis des années par un déficit public important et nous rentrons dans une période, comme l'a dit le président de la République, de redressement des comptes publics.

Nos propres subventions étant liées à l'état de l'État, il est important d'en tenir compte et d'en dégager les grandes orientations de façon à garantir que notre épargne brute reste au niveau où elle doit être au regard de nos investissements.

Le déficit public prévu de 5 % du PIB en 2026, contre 5,4 % en 2025, est un objectif sain qui a des conséquences sur les subventions pour les collectivités territoriales dans le cadre d'une croissance de +0,9 % que l'on peut qualifier de faible, qui est en légère hausse en 2026. Sachant que les hypothèses budgétaires prises l'ont été avant l'événement que nous connaissons tous depuis trois semaines et qui pourrait remettre en cause les grands équilibres au niveau de l'État, mais nous n'en sommes pas là.

Le niveau de notre dette est aujourd'hui très important, ce qui veut dire que rien que le remboursement de l'intérêt de la dette dans les années à venir représente des taux et des montants très importants sur lesquels nous devons être vigilants sur les conséquences locales.

Au niveau local, je rappelle que le Fonds vert utilisé par les collectivités pour financer une partie des investissements en matière d'écologie et de développement durable sera diminué par l'État cette année de 311 millions d'euros. Nous devons donc être vigilants sur les subventions prévues dans nos investissements quand la contribution générale n'est toujours pas indexée sur l'inflation.

Enfin, je rappelle, dans le contexte général, qu'il est toujours prévu une augmentation de 3 points par an et cela pendant 4 ans de la cotisation patronale, soit pour notre commune une augmentation des charges patronales de 360 000 €.

Si nous regardons les perspectives en matière de recettes de fonctionnement, nos recettes de fonctionnement se situent à hauteur de 51 194 000 €, soit une augmentation par rapport au BP de l'an dernier de 0,6 %, de plus de 300 000 €. Vous voyez que l'augmentation des recettes par rapport aux prévisions d'inflation veut dire qu'il nous faudra être absolument vigilants sur la maîtrise de nos dépenses.

En matière de recettes, les impôts et taxes sur la fiscalité directe représentent 19,9 millions d'euros, soit 65 % du montant complet des recettes, et l'hypothèse budgétaire prise forte est qu'il n'y aura pas cette année d'augmentation du taux d'imposition.

Le taux d'imposition sur le foncier bâti et le taux d'imposition sur le foncier non bâti resteront aux taux où ils étaient, respectivement de 39,09 % pour le foncier bâti et de 49,33 % pour le foncier non bâti. Il en est de même pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui restera à un niveau de 12,78 %.

L'évolution de la base fiscale a été revue par l'État à la hausse de 0,8 % sur la base du prix à la consommation harmonisé.

L'évolution du nombre de propriétaires sur la commune de +45 entre 2024 et 2025, en sachant que nous avons eu 86 demandes de permis de construire en 2025, soit une augmentation de 457 comptes supplémentaires sur la base de 2019, fait que nous aurons aussi des rentrées fiscales en plus.

Enfin, le coefficient correcteur de compensation de la disparition de la taxe d'habitation se fixera pour l'an prochain à hauteur de 743 000 €.

En ce qui concerne la fiscalité reversée, pour la part de Saint-Étienne Métropole, l'attribution de compétences sera à hauteur de 6 651 000 € et la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 1 500 000 €. Le fonds de péréquation de ressources intercommunales est, pour notre commune de Saint-Chamond, positif et sera de 610 000 €, soit une fiscalité reversée de 8 761 000 €.

En ce qui concerne la part de la fiscalité diverse, elle montera à 1 747 000 €, avec une forte évaluation ces dernières années :

- des droits de mutation que nous avons repris dans les orientations du BP 2025 à 800 000 € ;
- des taxes sur la consommation finale d'électricité ;
- des taxes sur les pylônes électriques ;
- des taxes locales sur la publicité extérieure ;
- enfin, des hypothèses budgétaires sur les droits de place et d'occupation du domaine public qui sont les mêmes que les prévisions 2025.

En ce qui concerne les dotations et participations qui représentent 31 % de notre budget, la dotation de l'État se portera l'an prochain à hauteur de 11 949 000 €. Sur la base de 2013, vous pourrez noter que c'est une diminution nette de 300 000 €. Mais si nous raisonnions aujourd'hui en euro constant, nous devrions avoir 3 millions d'euros de plus de recettes qui ont disparu, l'État ne réindexant pas ces dotations pour les communes.

En ce qui concerne les autres participations, à hauteur de 3 727 000 €, la participation de la CAF est de 2 288 000 €, les compensations de taxes, qui sont des reversements de l'État, de 1 051 000 € et il y a diverses participations qui nous sont reversées à hauteur de 388 000 €.

Enfin, en ce qui concerne les différents produits du domaine et des services, les produits de gestion courante et autres produits s'élèveront pour l'an prochain – il nous manque un petit bout au camembert, nous avons sûrement sur le slide d'après, voilà – à hauteur de 10 %, ce qui fait à peu près 5 millions. Donc, si vous faites le total, on retrouve bien les 51 000 000 €, dont nous avons parlé en termes de recettes.

Sur les dépenses de fonctionnement, les 3 points d'augmentation pour la caisse des retraites laissent prévoir une hausse de 2,06 % de la masse salariale qui représente aujourd'hui exactement – c'est ce que l'on a mis sur le slide – 63 % du poste des dépenses de la Commune. L'optimisation des moyens qui a été faite par les services RH permet de limiter l'évolution théorique de la masse salariale, qui devrait être plus importante que celle que nous avons, due à l'augmentation du taux, au glissement-vieillesse-technicité et aux 3 points de caisse de retraite dont j'ai parlé.

En ce qui concerne les charges à caractère général, vous voyez que cette année, sur la base des économies qui ont été faites l'an dernier et qui se prolongeront sur les effets de 2026, c'est une baisse des charges à caractère général de 350 000 € qui est proposée dans ce débat d'orientations. Il est à noter que certains points et certains postes demandent toute vigilance.

En effet, il est de plus en plus difficile aux communes de trouver assureurs. Notre poste « assurance » depuis 2021 a pratiquement triplé, se portant désormais à 712 000 €, soit une augmentation – je l'ai dit – de 280 % par rapport à 2021.

Nous avons une augmentation des frais de restauration et des frais de crèche due à une augmentation de la fréquentation des services qui sont délivrés par la Commune aux habitants. L'augmentation est due aux augmentations des consommables.

En ce qui concerne les économies qui ont déjà été faites et qui seront prolongées sur cet exercice, il y a eu des économies sur les contrats de gaz et d'électricité et d'autre part avec le réseau de chaleur pour 250 000 €. Le contrat ayant été signé avec le SIEL, ce qui nous garantit pour le moment une baisse des coûts d'électricité et de gaz.

En ce qui concerne les carburants des véhicules de la Commune, le passage d'un certain nombre de véhicules en véhicules électriques permet de contenir les problèmes de coûts de carburant et même d'envisager une baisse. Les services de communication, en réintégrant un certain nombre de prestations, ont participé aux économies. Et nous aurons, sur l'année à venir, mise en concurrence systématique dans les procédures d'achat et mutualisation d'un certain nombre d'achats selon la bonne règle que lorsqu'on arrive à acheter à plusieurs, souvent on achète beaucoup mieux et donc moins cher.

Enfin, en ce qui concerne les charges de gestion courante, qui représentent 13,2 % de nos dépenses, il a été décidé de maintenir l'intégralité des subventions aux associations pour un montant de 2 288 000 €.

En ce qui concerne les autres participations aux écoles privées, au CCAS, au SDIS, nous avons une provision de 3 882 000 €, soit pour un montant total de gestion courante de 6 170 000 €.

Enfin, les autres charges représentent 1,4 % du montant des dépenses qui se situe à 46 796 000 € pour l'année, sachant que dans le BP 2025, nous étions à 46 768 000 €, soit une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 0,06 %. Ce qui veut dire que les choses sont sous maîtrise générale et doivent le rester vu le contexte que je vous ai donné.

En ce qui concerne les prévisions d'épargne brute, notre épargne brute se situera en 2026 à 4 398 000 €, soit une augmentation de 276 000 € par rapport au BP 2025, ce qui représente 8,6 % d'épargne par rapport au total des recettes, soit en hausse de 0,5 % par rapport au BP 2025.

Le programme d'investissement pluriannuel qui vous est présenté est celui qui se situe dans la logique de continuité de ce qui avait été lancé. Vous avez donc ici les investissements qui ont déjà été lancés sur 2026-2027, le reste du programme devant être établi pour le budget qui sera présenté l'an prochain.

Nous proposons d'avoir un total de dépenses qui sera de 10 millions d'euros l'an prochain, 9 961 700 €, pour être précis, et dont les grands thèmes sont, nous allons vous les présenter :

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- la rénovation de l'école de Chavanne,
- l'extension de la cantine de l'école primaire de La Chabure,
- les travaux dans la plupart des écoles et dans les crèches ;

En ce qui concerne le domaine sportif :

- des travaux nombreux sur les équipements,
- et la mise en conformité de l'ascenseur du centre nautique Roger Coudert ;

En ce qui concerne le domaine associatif et administratif :

- la rénovation énergétique au Centre technique municipal ;

En ce qui concerne l'urbanisme et le domaine public :

- la poursuite de la rénovation des places avec notamment la place de l'Île de France,
- l'étude pour l'aménagement du square Croix Gauthier, du secteur de Lavieu et des terrains aux abords nord de Novaciéries,

- diverses acquisitions foncières,
- et la reprise des murs de plusieurs cimetières ;

En ce qui concerne la poursuite du programme d'optimisation énergétique :

- différents travaux d'isolation, de changement de chaudières dans les écoles et bâtiments,
- la continuité des travaux de relamping qui amènent de grosses économies en matière d'électricité.

En conclusion, nous proposons :

- aucune augmentation des taux d'imposition communaux ;
- un maintien au même niveau des subventions aux associations ;
- la poursuite des maîtrises des dépenses de fonctionnement pour mieux autofinancer nos investissements ;
- et un plan d'investissement qui apportera plus de 10 millions d'activités à l'ensemble des partenaires de la Commune ou entreprises de la Commune.

Voilà, Monsieur le Maire, les grandes orientations qui sont prises pour ce budget 2026. En conséquence, il va falloir que nous le votions.

M. le Maire : Nous allons passer à la partie ressources humaines, merci à Benoît FABRE pour cette présentation financière, et la parole est à la nouvelle adjointe en charge des ressources humaines, Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire.

En déclinaison de la loi NOTRe, ce rapport fait un état de la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présente, à cette fin, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, à la rémunération.

D'autres données complètent ce rapport, notamment les actions menées et les ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et décrivent les orientations et les perspectives.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de personnel depuis 2022, elle s'explique par la mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent aux collectivités en matière d'emploi et de carrière. Elle s'explique aussi par la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui engendrait une revalorisation de ces rémunérations. Cela s'explique aussi par la revalorisation de 3,5 % du point d'indice en 2022 et de 1,5 % en 2023, l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025, l'augmentation de 4 points des cotisations patronales à la CNRACL.

Donc, les prévisions de budget RH pour 2026 s'élèvent à 29 650 000 €. Elles incluent les 200 000 € qui vous sont proposés chaque année en DM pour venir financer les postes RH du centre social de Fonsala dans la perspective que ce centre social retrouve une gestion associative. Elle inclut aussi pour 2026 le service mutualisé de la DGTI, la direction des grands travaux de Saint-Étienne Métropole, qui était initialement pris sur l'attribution de compensation et qui, à partir de 2026, sera imputée au chapitre 012 de notre budget.

Le nombre d'agents titulaires et stagiaires au sein de la collectivité, comme vous pouvez le constater sur ce diagramme, est constant depuis 2018. Toutefois, les quelques variations que nous pouvons constater peuvent s'expliquer par les délais de procédure de recrutement lors des départs en retraite ou des mutations, car les collectivités peuvent exiger un délai au maximum de trois mois pour mettre à disposition un agent dans le cadre de mutation.

Quant à la pyramide des âges, elle est typique des collectivités de notre strate. L'âge moyen est de 45 ans pour les hommes et de 44 ans pour les femmes. À titre d'information, l'âge moyen au sein de la fonction publique territoriale est de 46 ans.

Sur le volet handicap, au 31 décembre 2025, la collectivité employait 52 bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, ce qui représente 8,48 % de notre masse salariale, sachant que le taux minimum exigé est de 6 %.

En 2025, la collectivité a intégré neuf apprentis dans ses effectifs. Vous voyez sur ce camembert la répartition par direction. Toutefois, il est important de souligner que le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) a ajusté ses modalités de prise en charge relatives aux frais de formation liés à ces contrats. En effet, son intervention financière se limite aujourd'hui aux formations préparant aux métiers identifiés comme prioritaires, autrement dit en tension, pour des diplômés allant jusqu'au niveau Bac+2. Par ailleurs, cette aide a été plafonnée à 5 000 contrats pour l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, la collectivité comptait 750 agents répartis entre les fonctionnaires et les contractuels de droit public. Les femmes y étaient majoritairement représentées puisqu'elles constituent 67 % de ses effectifs, avec une présence particulièrement marquée dans les secteurs de l'enfance et de la petite enfance. Par ailleurs, 14 contrats de droit privé étaient en cours. Ils incluent à la fois les contrats aidés ainsi que les contrats d'apprentissage. Les femmes fonctionnaires sont le plus souvent représentées dans les filières administratives, dans l'animation et le médico-social, alors qu'on retrouve les hommes dans la filière police municipale, dans la filière sportive ou dans la filière technique.

Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, la catégorie la plus représentée est la catégorie C, suit la catégorie B puis la catégorie A. Cette structure est typique de la fonction publique territoriale. Nous ne nous démarquons absolument pas au niveau de Saint-Chamond. Nous pouvons également constater que ce sont majoritairement les femmes qui sont à temps partiel et les temps partiels sont globalement de 80 % et cela concerne essentiellement la catégorie C, mais là aussi, cela s'explique, parce que c'est la catégorie la plus représentée au sein de notre collectivité.

En 2025, 15 personnes ont été nommées ou stagiarisées au sein de la collectivité. Ces 15 personnes, ce sont 10 femmes et 5 hommes.

En termes de promotion, en promotion interne, sept personnes ont été promues, cela représente quatre hommes et trois femmes. Et 36 personnes ont eu droit à un avancement de grade. Ce sont 20 femmes et 16 hommes qui ont eu ces avancements de grade. 1 758 jours de formation ont été réalisés en 2025, 1 091 jours de formation pour les femmes contre 667 jours de formation pour les hommes.

Concernant la rémunération moyenne brute, elle est de 2 556 € brut pour les femmes et 2 775 € brut pour les hommes. Cette différence de rémunération que l'on peut observer entre les agents masculins et les agents féminins au sein des collectivités, on la retrouve au sein de toutes les

collectivités et elles trouvent leur origine dans la répartition par filière, comme cela a été évoqué précédemment. En effet, le régime indemnitaire applicable à la filière technique est plus avantageux que la filière administrative. Nous retrouvons, comme cela a été dit également précédemment, plus d'hommes dans la filière technique que de femmes.

En conclusion, en termes de perspectives pour l'année 2026, la collectivité saura faire face à l'évolution du glissement-vieillesse-technicité. Toutefois, elle devra rester attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement et de valorisation des compétences.

Aussi, afin de maintenir l'évolution de cette masse salariale conformément à ce qui a été évoqué dans nos orientations, il s'agira d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité, d'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de cette masse salariale et surtout, d'adapter les profils aux nouveaux besoins identifiés.

D'autre part, il sera nécessaire de mobiliser les directions dans le pilotage de cette masse salariale par des budgets déconcentrés qui leur permettront de prioriser leurs besoins, d'assurer la continuité de service, de pallier les absences au sein de leur direction lorsque les besoins du service le justifient.

Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif. Toutefois, en contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2026 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication de tous nos agents.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Petite remarque, d'abord. Il y a des documents qui sont arrivés en retard dans les envois. Les tableaux, vous les avez envoyés hors délai. Nous n'irons pas faire un recours pour cela, mais cela pose quand même un petit problème pour un début de mandat.

Ce débat d'orientations budgétaires augure mal de ce nouveau mandat. Les orientations budgétaires que vous proposez ne traduisent aucune vision d'avenir pour les habitants et habitantes de Saint-Chamond. Pour une équipe qui se disait prête à agir immédiatement, une fois élue, le constat est sans appel : le budget que vous préparez ne permettra pas de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre ville.

Rien de nouveau à l'horizon. On continue comme avant, comme si le pétrole était bon marché même si la pollution n'avait pas d'impact au quotidien sur la santé, comme si on avait stabilisé les effets de dérèglements climatiques. On continue à encourager des événements comme les rallyes du Pays du Gier alors qu'au même moment, de nombreux automobilistes ne trouvent pas de carburant nécessaire à leurs déplacements. Il va falloir se décider à faire de vrais choix pour que toutes les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais aient les meilleures conditions de vie.

Rien de nouveau à l'horizon. Vous poursuivez les travaux à l'Hôtel-Dieu sans que les habitants comprennent réellement les objectifs ni les justifications de tels investissements. Dépenser autant d'argent public pour rénover des bâtiments afin d'y installer quelques locaux attribués à certains ne constitue pas un projet structurant pour la ville. Vous évoquez également divers travaux sur

des bâtiments à vocation culturelle, mais sans jamais préciser leur nature. Ce flou est révélateur, vous vous inscrivez dans la continuité des politiques de droite sans vision d'avenir pour Saint-Chamond.

Rien de nouveau à l'horizon. La majorité de vos projets relèvent de la simple rénovation courante, ce que toute municipalité doit assurer. Certes, la rénovation de l'école Chavanne est une initiative que nous soutenons. Mais pour le reste, vous agissez au coup par coup sans stratégie globale. Quelle vision avez-vous pour nos bâtiments scolaires ? Comment intégrez-vous les enjeux d'économie d'énergie, d'environnement et d'accueil de toutes les classes sociales ? Où est la cohérence d'ensemble dans nos écoles ?

Rien de nouveau à l'horizon. Vos orientations budgétaires continuent de privilégier les aménagements décidés sans concertation, favorisant le bétonnage au détriment du tissu local. L'exemple de la place Île de France est parlant. La construction d'un local à poubelle, masquant les vitrines de plusieurs commerces, puis son déplacement après coup, illustre un manque flagrant d'anticipation et d'écoute avec les commerçants.

Sur le plan social, aucune ambition. Rien pour une personne sur quatre qui vit sous le seuil de pauvreté à Saint-Chamond. Pas de tarification sociale des services municipaux, pas de lieux ouverts et gratuits. Rien non plus pour un jeune sur trois qui vit sous le seuil de pauvreté, à part de belles promesses électorales – bowling, laser games – qu'ils ne pourront pas se payer. Rien non plus pour les deux quartiers prioritaires où survivent 45 % de chômeurs. Rien non plus en faveur de la culture pour tous et l'émancipation par une culture populaire, à part une tête d'affiche estampillée par-ci par-là, vue à la télé, pour la Fête de la musique.

Quant à l'environnement, il est tout simplement absent de vos priorités. Rien, rien de rien, et même pire, vous financez des événements qui accélèrent le dérèglement climatique.

Vous annoncez 10 millions d'euros d'investissement par année, mais pour quel projet ? Votre véritable projet semble être la communication, multiplier les effets d'annonce, promettre à chacun, à chacune, individuellement sans jamais proposer une vision collective. Derrière les sourires et les mises en scène, il n'y a pas de cap.

Pendant ce temps, nous continuerons à défendre un projet différent, un projet construit avec les habitants, respectueux des initiatives locales, comme celle du comité d'entreprise ayant contribué à l'aménagement et au fonctionnement du centre du Bujarret, pour en faire un véritable lieu intergénérationnel, culturel et de détente à vocation sociale.

Vos orientations budgétaires conduisent à confier l'avenir de la ville à des intérêts privés, en favorisant l'installation de grandes fortunes ou à des logiques patronales en confiant les finances à un membre du MEDEF.

À l'inverse, nous développerons une vraie vision : rendre le pouvoir budgétaire aux habitants et habitantes, investir pour le bien commun et construire une ville juste, solidaire et qui fait face aux conséquences du dérèglement climatique. Un nouvel horizon pourrait alors se dessiner.

M. le Maire : Très bien. Benoît FABRE et moi-même aurons l'occasion de vous répondre par la suite. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'ai déjà une première question sur la forme parce que nous découvrons un peu des choses ce soir. Le DOB, c'est un débat d'orientations budgétaires, donc j'espère que nous pourrons échanger, mais je découvre que mes collègues de l'opposition ont reçu ce que l'on appelle le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) qui est obligatoire. C'est inscrit dans le règlement financier budgétaire que nous allons revoter ce soir. J'ai posé la question et je vais vous lire la réponse.

On remercie la Municipalité, mais on me remercie de ma vigilance concernant les éléments manquants du dossier de séance. Au début, il nous manquait plusieurs annexes et également les PPI, donc je fais une métaphore, c'est comme si vous vouliez faire un gâteau au chocolat sans chocolat. Vous nous demandez de débattre sur des orientations budgétaires sans avoir accès aux documents qui donnent les orientations budgétaires.

Il m'est expliqué que le plan pluriannuel d'investissement n'a pas encore été présenté. L'équipe municipale nouvellement élue n'étant pas encore en place lors de sa préparation, ce travail sera engagé sans délai et nous pourrons en débattre lors d'une commission municipale prévue en juin 2026. Là, nous avons un problème, parce que juin 2026, ce n'est pas possible, puisque l'année étant engagée, vous devez voter le budget, et donc le débat d'orientations budgétaires précédemment, avant le 30 avril. Ce soir, nous arrivons, et là, c'est juste sur la forme, et nous découvrons que certains ont eu des informations et pas nous. C'est ma première question et je reviendrai sur le fond après.

M. le Maire : Très bien. Merci. Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Bonsoir à tous. Deux ou trois petites informations sur le DOB. Je partage l'avis qui a été émis, c'est que le DOB, effectivement, ne fournit que des informations financières parcellaires en matière d'équilibre financier et nous devons attendre la communication du budget pour émettre un avis plus argumenté. Cependant, à la lecture des informations fournies, il y en avait très peu sur 2026. C'est quand même ce qui nous intéresse aujourd'hui, parce que faire de longs paragraphes sur l'année qui vient de s'écouler ne présente pas forcément beaucoup d'intérêt.

Par contre, par rapport aux informations fournies, je pense que nous pouvons tirer deux enseignements. Le premier, c'est que l'épargne, comme par hasard, est prévue à 4 400 000 €, c'est exactement ou en tout cas à peu de choses près le même niveau que celui que vous nous aviez présenté l'an dernier, durant toute l'année, tant au niveau du budget primitif que des budgets modifiés 1 et 2. À quelques centaines d'euros près, il y avait 4,1 millions ou 4,3 millions. Peu importe, nous sommes toujours dans cette fourchette de 4,5 millions. C'est bien le niveau d'épargne moyen récurrent et durable auquel mènent votre politique et votre mode de gestion de dépenses.

Le deuxième argument que je voudrais soulever, c'est que par rapport à ce niveau d'épargne que nous jugeons insuffisant, le maintien d'une enveloppe d'investissement à 10 millions d'euros – un chiffre que nous ne contestons absolument pas et qui nous paraît effectivement nécessaire pour le développement de Saint-Chamond –, ce niveau d'investissement de 10 millions d'euros nécessite le recours à l'emprunt. Vous l'avez chiffré dans un premier temps à 3 500 000 €. Je pense que c'est un minimum qui dit « explosion de l'endettement ». Cela veut dire que sur 2026, vous allez avoir affaire à une hausse importante du remboursement de la dette et c'est autant d'argent qu'on ne pourra pas mettre dans les investissements ou alors il va falloir emprunter un peu plus. Il faudra aussi espérer que, comme vous l'avez dit, les dotations et subventions soient au niveau maximal, parce que sinon, là aussi, il faudra faire à nouveau un recours à un emprunt plus important.

Mais dans tous les cas, si l'on retient votre estimation de 3,5 millions, cela veut dire clairement que c'est à nouveau un endettement qui augmente de l'ordre de 2 millions d'euros sur l'année 2026, soit un niveau de l'ordre de 31 ou 32 selon le sujet sur Saint-Étienne Métropole. Nous arrivons donc par rapport à notre 4 millions d'épargnes à près de 8 années d'épargne. Nous sommes bien loin des 5 années largement commentées durant votre dernière campagne.

En fait, je voulais simplement dire que ce DOB ne fait que confirmer notre analyse et nos doutes sur la santé financière de la Commune et sa capacité à couvrir les dépenses d'investissement de 10 millions qui sont nécessaires au développement de notre ville. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur LAVAL. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Avant de procéder sur le fond, je voudrais une réponse sur la forme, parce que j'ai quand même envoyé des courriels signalant le manquement du plan pluriannuel d'investissement, donc j'ai l'impression que nous n'avons même pas tous reçu les mêmes choses. J'ai besoin, pour continuer, d'avoir une réponse parce que ce n'est pas légal. Je vous demande de respecter le cadre légal.

M. le Maire : Les documents envoyés ont été les mêmes à tout le monde, mais peut-être Benoît FABRE, sur le PPI, nous dira un mot.

Hors micro

Mme SURPLY : Mais non.

M. le Maire : Si, tous les documents ont été envoyés, les mêmes, à tout le monde.

Mme SURPLY : Écoutez, non.

Hors micro

Mme SURPLY : Non, ils n'ont pas les PPI. À ma droite, ils ont les PPI. Nous n'avons pas reçu les PPI et je viens de vous lire la réponse de votre majorité.

M. le Maire : À votre droite, il vient de vous dire qu'il n'a pas eu le PPI. Un petit peu de sérieux, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur FABRE va répondre sur le PPI, pourquoi il n'était pas joint, mais il va vous l'expliquer maintenant ou je peux compléter, s'il le souhaite.

M. FABRE : Ce que nous vous avons dit, le PPI qui a été présenté, ce sont les projets qui sont lancés, qui ont été décidés et dont les finances sont engagées sur 2026-2027. Sur les années à venir, il sera proposé au budget de l'an prochain.

M. le Maire : Très bien. En effet, comme il a pu le dire, nous vous avons présenté ce soir le PPI de fin de mandat du budget préparé par l'ancienne équipe municipale. Vous comprenez bien qu'en une semaine et demie, la nouvelle équipe n'a pas pu s'immerger dans tous les dossiers, bien évidemment. Et je vais faire une réponse simple, n'hésitez pas, si vous voulez savoir les grands projets des six prochaines années, vous allez sur axeldugua.fr, dans la rubrique « Notre

Programme », et vous verrez tout ce que nous prévoyons de faire pour Saint-Chamond pour les six prochaines années. Mais j'aurai l'occasion de vous répondre un peu plus profondément après.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous admettez que vous n'avez pas fait des choses dans les règles de l'art et nous le verrons sur le règlement financier budgétaire, parce que page 9, il est écrit que « pour défendre le débat d'orientations budgétaires, vous devez fournir ces montants-là ».

Je vais rentrer maintenant sur le fond, puisque vous avez l'air de faire fi du cadre légal, nous avons l'habitude. Tout d'abord, ce qui m'a choqué, c'est qu'il n'y a pas un mot sur la sécurité. C'est très bien que vous me disiez d'aller voir sur votre site de campagne, Monsieur le Maire, puisque vous en avez fait une espèce de fer de lance, et là, aujourd'hui, nous sommes sur un débat d'orientations budgétaires où il n'y a pas une ligne sur la sécurité alors même qu'un de nos commerçants s'est fait braquer six fois en huit mois.

M. le Maire : Cambrioler, Madame SURPLY. Braquer et cambrioler, il y a une différence.

Mme SURPLY : Continuez de couper, je vous en prie. Je vois qu'il y a une disparition des comparaisons – et je trouve cela très commode – de 2019 à 2021, puisque ce sont les années financières où la Ville est en meilleure santé que les autres années. Vous nous annoncez un nouvel emprunt de 3,5 millions d'euros, donc une augmentation de la dette, après nous avoir expliqué que ce n'était pas grave. Alors, s'endetter, oui, mais pour faire quoi ? Je rebondis évidemment sur l'Hôtel-Dieu où il y a la sempiternelle phrase dans le DOB qui est la même que l'année dernière, c'est : « Rénovation de l'Hôtel-Dieu ». Nous n'avons toujours pas de détail, nous ne savons toujours pas s'il va être fait pendant la campagne. Nous avons peu ou prou vu des idées émergées qui n'étaient pas les mêmes d'un débat à l'autre.

Je vais forcément vous parler de l'épargne que vous nous avez annoncée au dernier Conseil municipal, un petit billet de 6 millions d'euros d'épargne supplémentaire. Nous vous avons demandé les documents, puisqu'elle était arrivée par magie, cette épargne, en un mois et demi et que jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons toujours pas reçu les documents qui puissent en attester, parce que – vous comprenez – une vérité assénée ne fait jamais une réalité, pour reprendre certains propos de campagne.

Vous annoncez l'augmentation des charges de personnel, mais vous ne dites pas réellement pourquoi. En arguant sur les remplacements, vous avez la même phrase prolixue de l'année dernière. Pourtant, l'année dernière, vous nous aviez expliqué que vous ne remplacerez plus les départs naturels pour économiser, puisque nous sommes aujourd'hui dans un projet budgétaire de charges de personnel qui sont les deux tiers des dépenses de fonctionnement. Les deux tiers, c'est énorme et cela augmente.

Vous ne nous parlez pas non plus du MAUSA qui, même si ce n'est pas directement la Mairie qui le gère, fait partie de ces grands projets auxquels vos collègues de Cap Métropole participent. Il y a une dette de 62 000 €. Ma question, c'est : quid de cette dette ? Qui va la payer ? Je n'espère pas les Saint-Chamonais.

Vous nous parlez des panneaux photovoltaïques l'année dernière et cela disparaît dans ce débat d'orientations budgétaires. Ma question c'est : pourquoi ? Pourtant – et vous avez le sens du propos ou alors c'est une énième maladresse à ce budget, mais nous commençons à avoir l'habitude – vous illustrez votre propos sur l'énergie avec des photos de panneaux

photovoltaïques. Or, nous constatons que sur ces intentions – vraiment, ce sont des verbes d'intention –, cette intention disparaît.

Je vais vous parler maintenant du CFU (Compte financier unique) parce qu'on en parlera tout à l'heure dans le règlement financier budgétaire, où j'ai appris que certains de mes collègues avaient pu le recevoir et pas nous. Cela veut dire que l'année est déjà écoulée. Cela veut dire que ce PPI, ce tableau que vous ne nous avez pas fourni, vous aviez très bien le temps de le faire. Je vous aurais pardonné cette erreur d'amateur si vous aviez été des petits nouveaux, ce que vous n'êtes pas. En revanche, je pense que si j'avais été à votre place, vous m'auriez étrillée avec probablement une très grande mesquinerie.

Ce que je vois dans ce document qui est la copie collée quasiment, sans les PPI, de l'année dernière, c'est que toutes les promesses que vous avez vendues aux Saint-Chamonais ont disparu. Pas un mot sur la sécurité, pas un mot précis sur l'Hôtel-Dieu alors que nous découvrons qu'il y aurait peut-être une maison de santé. Ce n'est pas un débat d'orientations budgétaires, c'est le cahier de textes d'un enfant qui est en retard à l'école et qui a un mot d'excuse parce que c'était trop rapide. Mais pardon, Monsieur le Maire, si cela avait été vos opposants qui avaient remporté la mairie, il y aurait eu le même délai. Encore une fois, vous avez un cadre légal ici et j'entends souffler dans vos rangs comme d'habitude.

J'ai des questions très précises. J'espère que nous pourrons débattre parce que je vous rappelle que c'est un débat d'orientations budgétaires que nous n'allons pas nous contenter de petites phrases à la volée.

M. le Maire : Très bien. Merci. Peut-être, Mme FLECHET, un mot sur le personnel, parce qu'elle a expliqué la hausse, mais je pense que vous n'écoutez pas en fait. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'aurais une question concernant les ressources humaines. Les temps partiels, ce sont des choisis ou des non choisis ? Savez-vous combien on a de choisis et de non choisis ?

M. le Maire : Très bien. Andonella FLECHET, peut-être sur le personnel. Régis CADEGROS, en tant qu'ancien adjoint aux finances, pourra apporter aussi quelques réponses et puis je compléterai bien évidemment.

Hors micro

M. le Maire : Si.

Mme FLECHET : Pour répondre à Monsieur MINNAERT, les temps partiels sont des temps choisis. Ce ne sont pas des temps non complets, c'est du temps partiel. C'est deux choses différentes, donc c'est bien une volonté des agents d'être à temps partiel.

Concernant la CNRACL, cela a bien été dit quand j'ai présenté l'évolution des dépenses de personnel, une augmentation de 4 points de la cotisation au 1^{er} janvier 2025 et 3 % applicables au 1^{er} janvier 2026 et ceci pendant quatre ans. Voilà. Cela a bien été intégré au budget prévisionnel pour 2026.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame FLECHET. Benoît FABRE, s'il veut rajouter un mot par rapport aux remarques de Monsieur MINNAERT et Madame SURPLY, puis nous compléterons.

M. FABRE : Oui. Certains projets sont lancés. Nous allons en construire dans les mois à venir et j'espère que vous serez membre au sein de la commission Économie et Finances dont je ne doute

pas que vous avez noté le changement d'intitulé pour bien remettre les finances en perspective d'une liaison avec l'économie.

Je peux vous rassurer sur un point, Monsieur MINNAERT. Les représentants du MEDEF sont les premiers gestionnaires du logement social en France. Action Logement, qui est géré par le paritarisme, donc habitué à discuter entre les représentants patronaux et les représentants de tous les syndicats, gère dans ce pays plus de 1 300 000 logements pour tous les salariés qui, soit étudiants à travers un contrat d'apprentissage ou soit en retraite, ont besoin du logement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à ce niveau-là, c'est le premier poste de dépense qui a été fait autour de la rénovation énergétique et que la mobilisation des finances du monde économique a permis de racheter plus de 35 000 logements à l'époque d'une crise où, si cela n'avait pas été fait, le logement social se serait mis en berne et notamment tous les OPH de la Région.

Je pense à ce niveau-là qu'il est important d'intégrer dans la nouvelle mandature que nous avons l'habitude de rassembler, comme vous le savez, puisque j'ai été moi-même l'artisan du rassemblement du monde économique classique avec les agriculteurs et les commerçants. Et c'est bien dans cette volonté-là que nous allons travailler – je l'espère – ensemble sur l'évolution économique dans le contexte international et – vous l'avez signalé – en matière d'évolution écologique, de façon à trouver les bonnes solutions pour que notre commune devienne, comme l'a souligné d'ailleurs Monsieur LAVAL, avec une capacité d'épargne plus importante.

J'aimerais et je souhaite d'ailleurs que dans les années à venir, nous puissions nous poser quelques questions fondamentales : que faire de l'actif immobilier de la Commune ? Comment le transformer en source de revenus ? Qu'est-ce que nous devons garder ? Où est-ce que nous devons investir pour qu'effectivement, nous puissions nous mettre à l'abri de changements de politique de l'État où de toute façon, nous pourrions dire et implorer tout ce que nous voulons ? Ceux qui ont des doutes à ce niveau-là doivent davantage se présenter aux législatives ou aux sénatoriales puisque sur un certain nombre de sujets, nul ne doute que nous devons appliquer la loi comme tout le monde et que de temps en temps, nous en subissons des contraintes fort négatives.

Voilà l'esprit dans lequel nous nous situons. J'espère que vous serez avec nous dans cette commission pour que nous puissions en débattre parce que je suis un grand partisan du débat et de la co-construction. Et j'espère qu'au sein de ce Conseil municipal, nous saurons regarder ces grandes orientations qui nous demanderont des choix courageux parce que je ne doute pas que d'ici cinq, voire sept ans, ce soit bien le business modèle de l'intégralité des communes de France qui soit à revoir, parce que vu celui de notre propre pays, si nous restions sur la tendance, nos communes auraient quelques difficultés.

Ne doutez pas de mon engagement. Vous avez signalé tout à l'heure que j'avais été président du MEDEF. C'est une fonction, vous savez, qui demande beaucoup d'investissements gratuits pour les autres, n'en déplaise à certains, et qui demande beaucoup de relations qui ont toujours été excellentes avec tous les représentants des syndicats de quel que soit le bord qu'ils puissent être.

M. le Maire : Très bien. Merci, Benoît FABRE, pour cette réponse. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je mettrais quand même des réserves par rapport au MEDEF, je m'excuserai, mais le paritarisme, c'est quand ils sont rentrés dans la Sécurité sociale, cela fait que les salariés ont été moins remboursés. On a remis en cause leurs droits et on a eu des dettes. Quand il y a eu les 35 heures, c'était avec du paritarisme, ceux qui se sont opposés à sa mise en place, c'est

principalement le MEDEF. Personnellement, je préfère travailler avec des syndicalistes qui sont plus proches des gens en difficulté que le MEDEF d'une manière générale.

M. le Maire : Très bien, merci. Régis CADEGROS, quelques éléments de réponse, et puis j'en compléterai quelques-uns.

M. CADEGROS : C'est pour rassurer certains sur notre épargne et sur notre endettement. Simplement, rappeler quelques chiffres – parce que je me suis plongé un petit peu dans mes archives –, parce qu'en 2023, Monsieur LAVAL, nous avions prévu au budget 2023 une épargne brute à 3,9 millions. 3,9, vous l'aviez voté. En 2024, l'épargne brute était prévue à 4,4 millions, comme aujourd'hui, et vous l'aviez voté. En 2025, nous étions à 4,4 millions, vous ne l'aviez pas voté. En 2026, il est prévu 4,4 millions aussi. Donc, il y a une certaine incohérence dans ce que vous dites.

Mais c'est le budget et nous voyons les vrais chiffres au moment du compte administratif et maintenant, au moment du compte financier unique et c'est là où nous voyons vraiment la réalité budgétaire. Vous savez qu'au BP, il est toujours inférieur au niveau du CFU. C'est ce que nous trouvons au niveau de la Métropole, au niveau de toutes les communes. Pourquoi les résultats sont-ils supérieurs au moment du compte administratif ? En raison d'une part de la prudence budgétaire, il faut être prudent quand nous établissons un budget. Et d'autre part, en raison de la nature budgétaire, parce que nous inscrivons au budget les recettes des ventes futures que nous faisons dans l'année, mais nous les inscrivons en investissement, chapitre 024, parce que nous ne sommes pas sûrs de les réaliser.

Par contre, une fois que les ventes sont faites, elles apparaissent en section de fonctionnement, chapitre 77, et gonflent de ce fait l'épargne. J'espère que vous le saviez tout cela. C'est pour cela que nous avons toujours une augmentation plus importante au niveau du CFU par rapport au budget. Par exemple, en 2025, nous avons prévu 300 000 € en recettes d'investissement et au CFU, nous avons eu 740 000 € de recettes de fonctionnement. C'est pour cela que nous avons 740 000 € qui apparaissent sur notre épargne en plus. Je persiste et je signe, en 2026, lorsque nous examinerons le compte financier unique de 2025, notre épargne sera prévue à 5,9 millions, pas loin des 6 millions, comme je l'ai dit déjà. C'est pour l'épargne.

Pour vous rassurer un petit peu pour notre épargne, l'épargne, comme je vous le disais, est toujours inférieure au niveau du budget par rapport à ce que nous trouvons au niveau du compte administratif. C'est ce que nous trouvons aussi au niveau de la Métropole. Quand on examine un budget de la Métropole, il y a toujours une prudence qui se fait.

D'autre part, au niveau de la dette. Vous nous parlez d'un volume de dette. Le volume de dette, ce n'est pas significatif. 5 millions de dettes, pour la Vallée de Gier, ce serait catastrophique. Pour nous, 5 millions de dettes, ce n'est pas grand-chose et pour la Ville de Paris, je vous en parle encore moins. Donc, il ne faut pas raisonner en volume de dette. Il faut parler en dette par habitant et en ratio de désendettement. C'est cela les éléments les plus importants.

Je vous rassure tout de suite, la dette par habitant pour les Saint-Chamonais est de 811 €. Nous le verrons lorsque nous examinerons le montant de la dette, le débat sur la gestion de dette. Notre dette est à 811 € par habitant, nous sommes inférieurs de pratiquement 20 % par rapport aux autres villes similaires à nous. La dette des Saint-Chamonais est inférieure de près de 20 % à la moyenne des autres villes.

D'autre part, l'autre chiffre important, c'est le ratio de désendettement. Notre ratio de désendettement n'a pas évolué depuis ces quatre dernières années, il se situe en dessous de 5 ans, il est à 4,97. On me dit que si nous les réalisons pour l'année prochaine, nous allons inscrire un emprunt de 3,5 millions si nous réalisons cet emprunt. C'est un emprunt d'équilibre, nous ne sommes pas sûrs de réaliser. Il y a des années où nous mettons 5 à 6 millions d'emprunt d'équilibre, nous n'en réalisons que 2 ou 3, tout dépendra de ce que nous allons réaliser au niveau des investissements. Si nous réalisons la totalité de cet emploi d'équilibre de 3,5 millions et si nous nous basons sur le taux d'épargne dont je vous ai parlé aujourd'hui, notre ratio prévisionnel serait de 7,2 ans, mais c'est en fonction de l'épargne qui serait au minima. Si, avec le compte administratif, comme je disais, nous avons toujours une augmentation des recettes, si nous avons une épargne qui se situe autour de 6 millions comme cette année, le ratio de désendettement sera à 5,2 ans. Vous voyez, nous flirtons avec les 5 ans. Nous sommes à peu près dans les moyennes de la strate. Donc, tout cela, c'est pour vous rassurer un petit peu de ce que je dis, rassurer en même temps les Saint-Chamonais.

Et puis, j'aurais aimé que vous le produisiez. Je vais vous le montrer quand même. Il y a la revue de la Fondation IFRAP, qui est le palmarès de la gestion des 381 premières villes de France. Nous apparaissions dans ce palmarès et dans les villes de notre situation, nous apparaissions en 18^{ème} position. Nous sommes pratiquement dans le premier tiers. Cela veut dire qu'il y a deux tiers des villes similaires à la nôtre qui ont une note inférieure par rapport à ce que nous avons. Je tiens à vous rassurer et à rassurer par votre intermédiaire tous les Saint-Chamonais, la revue de presse spécialisée sur le palmarès de la gestion des 380 premières villes de France, cela date de février 2026. Vous voyez, c'est tout récent. Nous sommes bien classés. Je tenais à donner ces propos pour vraiment vous rassurer.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS et merci pour sa gestion en bon père de famille pendant des années. Nous sentons qu'il maîtrise tout cela et en effet, c'est important de rassurer. Les chiffres, généralement, ne mentent pas et ce classement de l'IFRAP est aussi le résultat de notre bonne gestion et de notre saine gestion budgétaire durant ces 12 dernières années. Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui. Merci. Écoutez, je crois que, Monsieur CADEGROS, nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord sur l'analyse financière de la Commune. J'espère que cela ira mieux avec votre successeur.

Encore une fois, je vais dire, le seul argument que vous trouvez pour expliquer que tout va bien, c'est d'expliquer qu'effectivement, nous avons vécu, en gros, 4 années sur les 6 ans du mandat avec vous et qu'à aucun moment, nous ne nous sommes mis en opposition par rapport à ce budget. La seule chose que je peux, encore une fois, vous opposer, c'est que – d'une part, un endettement, cela peut tout à fait se concevoir sur une courte période, à partir du moment où on a des investissements en face, il n'y a aucun souci par rapport à cela –, ce sur quoi nous nous sommes toujours inquiétés, c'est sur la tendance.

Depuis deux ans, nous nous sommes rendu compte que cela ne change pas, que nous continuons à nous endetter. Nous avons quand même grimpé de plus de 3 millions l'année dernière. Nous allons grimper de l'ordre de 2 millions encore cette année. Aujourd'hui, je suis désolé, contrairement à ce que vous dites, nous commençons à atteindre des niveaux qui sont un petit peu inquiétant. Tant mieux, si nous sommes 18^{èmes}, cela veut dire que les autres ne sont pas très forts. Mais d'un autre côté, je pense que quand nous arrivons à – peu importe – 7 ans 8 ans, quand nous avons démarré le mandat à une année et demie, nous pouvons nous inquiéter sur encore une fois la tendance.

Ensuite, vous parlez de prudence. C'est vrai que globalement, les résultats réels du CFU ont été, d'une manière générale, supérieurs ou plus favorables que le budget, je me permets de vous le dire. Je ne sais pas de quoi sera fait le prochain budget. Il y a quand même dans le budget des hausses de personnel qui ne sont jamais incorporées parce que, dites-vous, cela ne dépend pas de vous, cela dépend de l'État. Il y a un certain nombre de choses. Cela veut dire qu'il y a des dépenses qui ne sont pas forcément intégrées. Coup de bol, coup de chance, nous avons toujours réussi jusqu'à présent à trouver des recettes complémentaires ou des recettes ailleurs qui permettent de compenser tout cela.

Moi, quand je fais un budget, désolé, c'est l'image la plus fiable et la plus précise possible de l'année qui commence, nous ne commençons pas à dire : « Ne vous inquiétez pas, nous faisons ce budget, mais nous ferons mieux », parce que si un jour nous ne faisons pas mieux, nous allons être vraiment dans la difficulté. Je crois que peu importe, nous resterons toujours sur nos opinions et ce n'est pas dramatique.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur LAVAL. Monsieur MINNAERT, je vous enlève le micro, Madame SURPLY, je donne le micro à Benoît FABRE et après, nous pourrons continuer.

Hors micro

M. le Maire : Que Benoît FABRE puisse répondre à Jean-Marc LAVAL. Peut-être quelques précisions, parce qu'on balance des chiffres comme cela, mais il faut une précision pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. En effet, nous arriverions très certainement à 5,2 ans. Je rappelle que le seuil critique, c'est 10 ans et le seuil limite, c'est 12 ans. Régis CADEGROS a bien fait de faire le paramètre. Le stock de dettes, c'est important, ce sont des chiffres. Vous avez joué toute cette campagne électorale sur la peur des Saint-Chamonais par rapport à ce qui se fait au niveau de l'État français.

Vous savez, quand vous allez à la banque, vous êtes un particulier et vous voulez emprunter. Vous pouvez emprunter selon ce que vous gagnez. Quelqu'un qui gagne 10 000 € peut plus emprunter que quelqu'un qui gagne 1 500 €. Les collectivités, c'est un petit peu pareil. Comme a un peu dit Régis CADEGROS, quand vous êtes Paris, 5 millions, ce n'est pas grand-chose. C'est une grosse somme, mais pour la ville de Paris, par rapport à ses investissements, par rapport à ce qu'elle peut rembourser, ce n'est pas grand-chose.

Quand vous dites que les stocks de dettes ne sont pas courants, en effet, chez le particulier, chez les gens qui investissent, etc., la dette continue toujours à grimper. L'essentiel, Monsieur LAVAL – et vous le savez –, c'est comment nous remboursons cette dette et jusqu'à quand nous pouvons la rembourser. Je pense que c'est cela que, les Saint-Chamonais, il faut leur dire, leur dire que la dette a un certain niveau, mais nous sommes largement en mesure de la rembourser. Aujourd'hui, nous pouvons la rembourser en moins de 5 ans. Vous vous en rendez compte ? Nous sommes 50 % dans le CFU. Nous serons 50 % en dessous du seuil critique, c'est-à-dire que ce seuil critique, ce n'est même pas un seuil limite.

Je rappelle qu'il y a des communes de la Vallée du Gier – vous irez chercher lesquelles si vous le souhaitez – sont aux 12 ans de désendettement et aujourd'hui, elles continuent d'ailleurs à gérer leur ville. La Métropole, nous allons atteindre les 10 ans cette année par la gestion financière qu'il y avait jusqu'à présent. Donc, à un moment donné, il ne faut pas faire peur. En effet, il faut maîtriser nos dépenses, vous avez raison.

Les dépenses de personnel – mais j’y reviendrai tout à l’heure – Madame SURPLY a dit que les départs, il ne faut pas les remplacer, mais cela dépend. Quand un policier municipal part, il faut le remplacer, Madame SURPLY. Ce n’est pas vous qui allez me dire le contraire quand même.

Hors micro

M. le Maire : Si, vous avez dit que les départs volontaires devraient être non remplacés, c’est soi-disant ce que nous avons dit. Je veux bien le retrouver, Madame SURPLY. Vous irez chercher dans vos archives. À un moment donné, à chaque fois qu’il y a un départ – et Patrice MONTES, le directeur général des services, le sait –, nous posons toujours la question : est-ce qu’il y a une utilité à la remplacer pour la collectivité ou est-ce que nous pouvons faire autrement parce que demain, nous devons faire autrement sur le personnel ? Mais il faut garder des services de proximité.

Je rappelle que la Mairie, c’est le dernier service public de proximité ouvert du lundi au samedi qui traite de l’urbanisme, qui traite de la sécurité, des compétences qui ne sont même pas des compétences qui appartiennent à la Ville de Saint-Chamond, et d’ailleurs à toutes les autres villes de France et de Navarre. Pourtant, aujourd’hui, nous le faisons parce que nous devons ce service aux Saint-Chamonnaises et aux Saint-Chamonnais. En plus, nous n’avons pas augmenté la taxe foncière, les bases de la Ville, 39,09 depuis 2014. Aujourd’hui, quasiment 90 % des communes en France, depuis 2014, ont au moins augmenté leur taux d’imposition une fois. À Saint-Chamond, zéro parce que nous avons des finances qui sont maîtrisées. Nous gardons un service de proximité et en plus, nous gardons les subventions aux associations. Nous aurons l’occasion d’en parler quand nous présenterons le budget maintenant dans 15 jours, mais nous continuons d’accompagner nos associations. Finalement, que demander de mieux ? La gestion, elle est saine, elle est rigoureuse. D’ailleurs, je pense que vu le résultat des élections, les Saint-Chamonnaises et les Saint-Chamonnais l’ont compris.

Pour répondre sur les questions qui ont été posées avant de donner la parole aux collègues, Monsieur MINNAERT, vous dites que nous n’avons pas de vision d’avenir. Pareil, allez sur axeldugua.fr, dans « Notre Programme », vous verrez, nous avons une vision d’avenir. Je le rappelle aux Saint-Chamonnaises et aux Saint-Chamonnais, quand nous avons pris des engagements en 2020, nous avons réalisé 96 % des engagements que nous avons pris. Nous espérons bien réaliser 100 %, si nous le pouvons, en tout cas nous ferons tout pour, des engagements que nous avons pris en 2026.

Vous me parlez du rallye du Pays du Gier, mais je suis très heureux qu’il y ait le rallye du Pays du Gier, une manifestation gratuite. On entend toujours dire : « Tout est trop cher, les gens ne pourront pas aller au bowling, au laser game, ils n’ont pas d’argent ». Là, nous leur proposons une manifestation gratuite. Si vous étiez venu voir, vous auriez vu qu’il y avait des centaines de personnes au départ et à l’arrivée samedi soir. Il y avait des milliers de personnes qui étaient sur les côtés du rallye pour voir les concurrents et les coureurs passer. Celui qui a gagné le rallye du Pays du Gier, le copilote, c’est un Saint-Chamonnais. Franchement, que demander de mieux au bout d’un moment donné ? Il faut se satisfaire un petit peu de ce qu’on a. On se regarde, on se désole, on se compare, on se console et c’est une manifestation gratuite. En plus, vous parliez de l’essence. Si vous connaissiez un peu le rallye, vous savez très bien que l’essence, ils l’achètent en janvier et ce n’est pas de l’essence qui est à la pompe.

L’Hôtel-Dieu, bien évidemment, nous avons dit aux Saint-Chamonnaises et aux Saint-Chamonnais que nous ferions la deuxième tranche. Ils nous ont portés largement en tête au soir du second autour. Ils l’ont fait en connaissance de cause. Pareil, axeldugua.fr, « Notre Programme », vous

le verrez, nous allons faire la deuxième tranche de l'Hôtel-Dieu. Nous promettons quelque chose, nous le faisons derrière. À l'intérieur, nous allons y mettre la maison pour tous. Quand vous dites : « On le découvre », pareil, axeldugua.fr, « Notre Programme », vous verrez, vous pourrez trouver l'Hôtel-Dieu que nous allons faire cette maison pour tous. D'ailleurs, ce n'est pas juste un site de communication parce que ce site – je tiens à rassurer les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais – il va perdurer avec l'association de soutien qui va arriver,

L'école de Chavanne, vous avez raison, c'est une bonne chose. Nous sommes contents d'investir 2,5 millions à 3 millions d'euros dans l'école de Chavanne pour les enfants. Nous sommes contents demain, au niveau de la Chabure, de pouvoir rénover la cantine scolaire qui accueille 95 ou 96 % des enfants sur place qui restent manger le midi. D'ailleurs, c'est une initiative de la majorité REYNAUD à l'époque, d'ouvrir une cantine à Chavanne, d'ouvrir une cantine à la Chabure. Donc, c'est important et nous allons continuer à le faire.

Madame SURPLY, vous dites : « Vous ne parlez pas de sécurité », mais encore une fois, allez voir « Notre Programme », axeldugua.fr. Sécurité, nous allons continuer à rajouter des caméras. Cette année, il y a six caméras qui seront installées durant le mandat. Nous voulons aller au CSU 7 sur 7, 24/24. À l'avenir, nous allons créer le poste de police municipale mobile, la brigade équestre, la brigade verte, etc.

L'Hôtel-Dieu, je viens de répondre à Monsieur MINNAERT, c'est un petit peu comme si je vous avais répondu, nous allons faire la deuxième tranche de l'Hôtel-Dieu. Ne vous inquiétez pas, nous l'avons promis, nous allons le faire, nous l'avons budgété, c'est 3 millions d'euros.

Le CFU, mais le CFU, Madame SURPLY, aucun de vos collègues ne l'a reçu. Nous le voterons comme d'habitude en juin. Nous ne savons pas encore si le Conseil va être le 23 juin ou le mardi, 30 juin, mais il y aura le compte financier unique qui sera voté. Comme d'habitude, donc arrêtez un petit peu, j'ai l'impression qu'il ne vous manque que la coquille sur la tête pour ressembler à Calimero, en disant : « Oh là là, vous n'êtes pas gentils, tous mes collègues derrière ont les informations et moi, je suis maltraitée, je n'ai pas ces informations ici ».

Le MAUSA, c'est une compétence de Saint-Étienne Métropole. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Je suis le premier peiné que le MAUSA n'ait pas marché. Nous ne savons pas ce qui va se passer. Il y aura un redressement, etc., mais demain, nous trouverons quelque chose à y faire à l'intérieur. Vous savez, il y a des dizaines de porteurs de projets aujourd'hui qui sont intéressés.

Vous avez parlé : « Si vous étiez à ma place », les Saint-Chamonais en ont décidé autrement. Désolé, Madame SURPLY, ils m'ont placé avec mon équipe largement en tête et ils ont souhaité qu'aujourd'hui, je sois toujours à cette place et nous allons mettre en place notre programme.

Il n'y a rien d'inquiétant, rassurez-vous, il n'y a pas que la chance, parce que j'ai entendu de la bouche de Monsieur LAVAL : « Oui, vous avez de la chance, cela fait des années que vous avez de la chance ». Oui, nous sommes vernis. Non, c'est qu'à un moment donné, nous gérons les choses sérieusement, nous faisons les choses sérieusement. Vous savez, Monsieur LAVAL, vous avez une carrière professionnelle, vous avez une carrière privée, la chance ne fait pas toujours tout, c'est la gestion, et vous, en tant qu'ancien DAF d'une grande entreprise, vous devez savoir mieux que tout le monde, la chance ne fait pas tout. Par contre, je vous rejoins peut-être sur quelque chose, c'est quand on travaille, quand on fait les choses correctement, derrière, cela amène à des résultats. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Soyez un peu modeste concernant vos résultats. Je ne les mets pas en cause, mais je vous rappellerai que des gens comme BALKANY, qui était de votre formation politique, qui a truané et qui a beaucoup utilisé les moyens financiers, ont été réélus régulièrement avec un gros score. Pour moi, une élection, quand les gens votent un maire, souvent, ils n'ont pas toute l'information. Je pense que vous avez bénéficié beaucoup de moyens financiers et du matériel aussi de la Mairie depuis au moins deux ans.

M. le Maire : N'insultez pas les électeurs, Monsieur MINNAERT. Ils ne le pardonnent pas et vous avez vu, vous en avez fait les frais.

M. MINNAERT : Je n'insulte personne du tout. Je prends acte qu'à Saint-Chamond, on est une ville de droite et concrètement, je ne vais pas applaudir les gens de droite qui sont à Saint-Chamond. J'applaudis les gens de combat. J'applaudis les gens qui ont la justice sociale et qui ont comme importance pour eux la question d'environnement, ce qui n'a pas l'air d'être votre cas, vu ce que vous venez de dire au niveau du rallye du Pays du Gier. Vous êtes complètement irresponsable sur les questions d'avenir.

M. le Maire : Allez, Monsieur MINNAERT, je vous coupe le micro. Je vous fais – ce sera le premier du mandat – un rappel au règlement pour Monsieur MINNAERT. L'article que vous connaissez bien qui est l'article 15 : « *Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire le cas échéant en application des dispositions prévues à l'article 12* ». Je rappelle ce que dit l'article 12 : « *Le Maire a seul la police de l'Assemblée* ».

Merci, Monsieur MINNAERT.

Hors micro

M. le Maire : Très bien, suspension de séance accordée. Merci, Monsieur MINNAERT.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : Messieurs, Mesdames, si chacun veut bien regagner sa place, je vous propose que nous reprenions ce Conseil municipal en espérant que cette suspension de séance ait apaisé les cœurs et les esprits. Monsieur MINNAERT, restez zen. Vous avez toujours un peu d'humour, cela fait plaisir. Monsieur LAVAL, c'est à vous.

M. LAVAL : Pour clôturer, Monsieur CADEGROS, désolé, vous n'allez pas nous convaincre. Par contre, il y a une chose sur laquelle, franchement, nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est quand vous dites que l'endettement représente cinq années d'épargne. Encore une fois, je vous fais un bref rappel de l'année 2025. Au budget primitif, vous nous annoncez 4,1 millions d'euros d'épargne, au budget n° 2, 4,1 millions d'euros, au budget n° 3, 4,3 millions d'euros. Puis, par magie, trois semaines plus tard, on arrive à 5,9 millions d'euros. J'ai aperçu qu'il y avait des produits exceptionnels, qu'il y avait des économies faramineuses. Je veux dire que quand on calcule un ratio d'endettement, c'est sur une épargne pérenne et récurrente. Vous n'allez pas me dire que les produits exceptionnels sont récurrents et nous aurons les mêmes en 2026. Vous n'allez pas me dire que les économies sur les dépenses générales vont aussi être aussi basses. La preuve, c'est que vous vous êtes calés par rapport au budget et non pas par rapport au réel ou au CFU par rapport à cette épargne.

Globalement, ayez quand même l'humilité de dire que non, l'épargne moyenne de la Commune n'est pas 6 millions d'euros, mais plutôt entre 4 et 4,5 millions d'euros, et qu'effectivement, l'endettement est plus près de sept années, voire huit, que de cinq. Si ce ratio vous convient, il n'y a pas de souci. Par contre, en aucun cas, vous ne pouvez considérer qu'aujourd'hui, l'endettement représente cinq années d'épargne.

M. le Maire : Nous en parlerons au compte financier unique au mois de juin et vous verrez que c'est à cinq ans. Mais nous n'allons pas vous convaincre, comme vous avez dit que vous ne voulez pas admettre. C'est comme cela, c'est la vie. Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur le compte d'investissement, plutôt sur le compte de fonctionnement, en particulier sur la page 12, l'évolution des dépenses depuis 2022 sur les dépenses de personnel. Quand nous regardons le tableau, il est assez simple. Nous voyons que les dépenses de personnel ont été multipliées par deux entre 2022 et 2026. Ce sont des dépenses de fonctionnement. Quand nous voyons ensuite le tableau, page 14, sur l'évolution des mises en stage, c'est-à-dire en gros, sur la titularisation des effectifs, nous sommes en droit de nous inquiéter quand nous voyons que – c'est vous qui avez dit que les chiffres ne mentent pas – 63 % du budget de fonctionnement est consacré exclusivement aux charges de personnel.

Ma question va être simple. Dans la mesure où, lors des présentations, il a été dit qu'en période de redressement des comptes publics, on allait faire des économies et que visiblement, ces économies, c'était sur quatre ampoules, je suis un peu inquiet – je vous l'avoue – de l'évolution – ou de la tendance, comme le disait Monsieur LAVAL – qui a l'air d'être quand même permanente, de ces charges de personnel.

M. le Maire : Attendez, Monsieur PARRIN, vous avez dit que les charges de personnel ont été doublées. Entre 2022 et aujourd'hui, pouvez-vous nous dire ce que vous avez sur vos schémas de 2022 et ce que vous avez aujourd'hui, ce qui est doublé ? Je pense que vous vous êtes un petit peu trompé. C'était combien en 2022 ?

M. PARRIN : Oui, au niveau des points, j'entends.

M. le Maire : C'est important de le préciser.

M. PARRIN : Au niveau des points. Nous étions à 3 %, nous sommes passés à plus de 8 %.

M. le Maire : Andonella FLECHET va vous répondre, mais c'est important. Ne laissons pas croire aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonaises que les pourcentages – je n'en suis pas sûr – ils en aient grand-chose à faire. Ce qui les intéresse, ce sont les millions d'euros.

M. PARRIN : Oui, mais ce sont vos chiffres. Je ne les invente pas.

M. le Maire : Bien sûr. Non, mais vous avez dit que les charges de personnel avaient doublé depuis 2022. Financièrement, ce n'est pas le cas. Andonella FLECHET va vous répondre, mais je crois qu'elle a expliqué. J'ai l'impression que nous ne nous écoutons pas parfois dans le débat.

M. PARRIN : Je n'ai pas entendu en fait.

M. le Maire : S'il vous plaît. Les charges de personnel, nous vous avons expliqué pourquoi elles ont augmenté depuis tout à l'heure. Le point d'indice, la CNRACL, etc., nous allons vous les réexpliquer, il n'y a pas de souci.

M. PARRIN : Je n'ai pas besoin qu'on me l'explique, je veux juste savoir où vont être les économies.

M. le Maire : Nous allons vous le dire. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur le Maire, vous prenez une dérive vraiment inquiétante sur le niveau de mépris que vous avez pour votre opposition. Cela ne vous grandit pas du tout. À faire des attaques *ad hominem*, à couper la parole de manière constante, vous faites vous-même des digressions. Vous faites des hors-sujets. Laissez au moins faire votre opposition ce que vous faites vous-même. Ne vous placez pas en donneur de leçons parce que vous abaissez la fonction, je vous l'ai déjà dit.

Sur les questions que je vous ai posées, vous n'avez pas répondu. Nous ne votons pas un programme électoral, nous votons un débat d'orientation budgétaire qui n'a peu ou prou pas changé d'une lettre et d'une phrase par rapport à l'année dernière. Je me répète, mais vous n'avez pas le droit, dans le cadre légal qui régit notre assemblée, de faire voter des débats d'orientation budgétaire sans le tableau d'investissement, c'est-à-dire que là, vous nous faites des effets d'annonce et nous ne savons pas quels sont les montants que vous allez attribuer. Nous verrons au budget.

Encore une fois, vous outrepassiez la loi parce que probablement vous vous en fichez, comme c'est un peu le cas depuis longtemps. Vous ne me répondez pas sur ce que va devenir le MAUSA alors que Cap Métropole s'est déjà positionné. Vous ne me répondez pas sur les panneaux photovoltaïques. J'ai posé des questions très simples. Nous ne sommes pas là pour nous disputer. Je vous ai demandé des montants.

M. le Maire : Vous n'écoutez pas, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous n'écoutez pas mes questions non plus.

Vous nous expliquez que vous allez tenir une feuille de route qui est un programme électoral. Je suis désolée, dans notre groupe, nous avons un dossier qui est vide. Évidemment, je vais apporter cette explication de vote parce qu'il va voter ce débat d'orientation budgétaire. Nous allons voter contre, mais dès que nous vous poussons dans vos retranchements parce que vous commettez des erreurs, vous faites des attaques personnelles. Grandissez un peu.

M. le Maire : Quelles attaques personnelles ? Citez-les-moi.

Mme SURPLY : D'abord, calmez-vous au lieu de me couper.

Le chapeau de Calimero, vous vous rendez compte.

M. le Maire : C'est la vérité.

Mme SURPLY : Excusez-vous, mais vous avez quel âge ? Nous sommes en train de parler des dépenses que vous allez engager pour le quotidien des Couramiaux et vous lancez des attaques comme cela. Je suis consternée. C'est pire que ce que j'avais prévu. Vous faites des attaques sur la domiciliation. Est-ce que je la ramène en disant que votre adjoint aux finances n'habite pas la Commune ? C'est pareil. Vous êtes descendu d'un étage alors que nous vous posons des questions sur des montants précis.

M. le Maire : J'ai bien répondu à vos questions, Madame SURPLY, mais vous n'écoutez pas, et c'est cela qui est dommage. Vous savez que ce ne sont pas des attaques, mais dire que la tête de liste n'habite pas Saint-Chamond, elle habite Lyon, quand le n° 2 de liste habite la vallée du Gier et pas à Saint-Chamond, en effet, cela me pose des questions, parce que j'habite Saint-Chamond, j'aime Saint-Chamond.

Vous savez, il y a au moins quelque chose, vous parlez d'un adjoint aux finances qui n'est pas à Saint-Chamond, mais il a aujourd'hui une entreprise ici. Il y passe toutes ses journées. C'est parfois un petit peu l'inverse de vous et votre n° 2 de liste.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous allez nous refaire le « J'aime Saint-Chamond, je m'appelle Axel DUGUA. Allez voir mon site, « axeldugua », mais concrètement, nous nous demandons à quoi servent vos colistiers, il n'y a qu'Axel DUGUA dans cette équipe. En plus, quand nous vous disons des vérités, la seule chose que vous savez sortir, c'est un règlement que vous ne savez même pas lire. Apprenez déjà à lire un règlement avant de venir couper la parole aux autres.

Qu'est-ce que je constate ? C'est que vous annoncez : « Nous sommes prêts » pendant toute votre campagne et ce soir, vous nous dites : « Excusez-nous, nous n'étions pas prêts ». Après, vous nous annoncez « sécurité, sécurité ». Après, vous dites : « C'est pour faire peur », mais vous n'avez pas arrêté de faire peur. Vous étiez dans la même logique que la droite et l'extrême droite, c'est faire peur sur la sécurité. Nous ne sommes jamais rentrés dans cette question-là.

Sur les questions de dette, la gauche et les écologistes, jamais nous ne sommes rentrés sur la question de dette, parce que la dette ne nous fait pas peur, parce que nous avons un projet. Le problème est que vous faites des dettes, mais vous n'avez pas de projet derrière. Vous ne faites que des choses courantes.

Maintenant, je voudrais savoir qui nous devons croire chez vous. Un moment, vous nous dites dans la campagne, les dettes, il n'y en a pas. Ce soir, nous apprenons par Monsieur FABRE, il y a des dettes, il faut y faire attention. Juste après, on nous dit : « Non, il n'y a pas de dettes ». Vous allez nous dire quoi dans cinq minutes ?

Concrètement, vous nous présentez des orientations budgétaires, vous n'êtes même pas d'accord entre vous. Ils ne se sont peut-être pas demandé : « Monsieur Axel DUGUA, sur mon site, je vous ai dit cela et vous n'avez pas été le lire », mais il faudrait que vos colistiers aillent lire : « Axel DUGUA, moi, moi », comme cela, ils sauront au moins ce que vous avez comme projet. En tout cas, il y en a qui n'ont pas l'air de le savoir.

Autre chose sur les questions du personnel, je pense qu'il y a des questions de personnel, mais j'aimerais surtout savoir qu'est-ce que vous avez prévu pour sauver un poste à Lavieu qui, du fait que votre municipalité et le Département avec lesquels vous êtes de la même couleur politique, n'a pas donné l'argent aux centres sociaux. Comment allons-nous sauver un poste qui actuellement, il y a une personne qui risque de perdre son poste à Lavieu ?

M. le Maire : Nous sommes prêts, Monsieur MINNAERT. Je vous rassure. Tout commence à être lancé, n'ayez pas d'inquiétude là-dessus.

Sur la lecture, nous ne ferons pas de concours de lecture parce que je ne voudrais pas qu'il y en a un de nous deux qui soit ridicule.

Le programme a été travaillé auprès de tous les collègues. Nous l'avons fait en co-construction. Cela devrait vous plaire, la co-construction. Cela devrait vous plaire. Bien évidemment, tous les collègues qui sont ici connaissent leurs feuilles de route dans leur délégation et vont les mettre en place et puis, nous en redébattons dans six ou sept ans sur ce qui a été fait, est-ce que nous ne sommes pas d'accord, etc. Je pense qu'il faut un petit peu de calme.

La fonction, je vous rassure, Madame SURPLY, je pense que je l'incarne plutôt bien. En tout cas, les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, dans les urnes, ont trouvé que je l'incarnais. Je l'incarnerai en tout cas mieux que vous.

Vous savez, je ne méprise pas juste à un moment donné, quand nous sommes dans l'attaque perpétuelle, quand vous me parlez de Calimero, vous me parlez tout à l'heure, Monsieur BOUGHZALA, des réseaux sociaux, quand je vois les vidéos où vous tentez d'humilier Sandrine FRANÇON, quand je vois comment vous avez humilié mon ex-chef de cabinet Kevin MICHALLET, quand je vois comment vous avez humilié les collègues de la majorité ici, qui aujourd'hui vous vaut une mise en examen, Madame SURPLY, parce que vous êtes la seule de cet hémicycle à être mise en examen. Bien évidemment, c'est vrai, et j'en ai toutes les preuves, et tout le monde peut se tourner vers le tribunal d'ailleurs, vous êtes mise en examen, Madame SURPLY, pour diffamation publique.

À un moment donné, c'est cela. Quand on se moque des gens, quand on lance des mensonges, à un moment donné, vous êtes rattrapée, Madame SURPLY, par la justice, mais au niveau de votre groupe, vous le connaissez bien. C'est une réalité. En termes de mépris, je pense que c'est l'hôpital un petit peu qui se fout de la charité, honnêtement. Un petit peu de sérieux s'il vous plaît.

Nous sommes là dans le seul intérêt des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais, et notre programme a été conçu comme cela. Il fait 28 pages, il est assez intéressant, et croyez-moi, nous allons tout faire pour le mettre en place.

Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Oui, pour répondre à Monsieur PARRIN, mais c'est ce que j'ai dit au début de mon propos.

Vous constatez un pic d'évolution de dépenses de personnel en 2022, mais c'était lié à la mise en place du RIFSEEP, qui a engendré une revalorisation des rémunérations, et la même année, en 2022, la revalorisation de 3,5 % du point d'indice. C'est pourquoi vous avez ce pic important de l'évolution des dépenses de personnel.

Après, nous sommes sur les explications, là aussi, que j'ai pu vous donner. 1,5 d'évolution du point d'indice en 2023, 5 % du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, 4 points de cotisation patronale en plus pour la CNRACL au 1^{er} janvier 2025, 3 points au 1^{er} janvier 2026, et nous aurons cela encore pendant trois ans, puisque cela va courir jusqu'en 2029. Voilà ces trois points d'augmentation, sans prévaloir d'autres augmentations du point d'indice qui puissent nous être contraintes par l'État, mais ce sont les explications que nous pouvons donner à cette évolution de dépenses de la masse salariale. Je vous l'avais donné dès le départ, ces éléments-là.

M. le Maire : Oui, c'est important d'écouter quand nous débattons, et surtout de nous dire qu'à un moment donné, nous ne sommes pas responsables de ces augmentations des points d'indice, parce que, peut-être pour Monsieur PARRIN, qui est nouveau ici à Saint-Chamond, quand l'État vous oblige, vous êtes obligés de payer, ce qui est d'ailleurs tout à fait normal. Sauf que l'État ne

compense pas toujours, parfois un petit peu. Ne compense pas du tout, merci à Régis CADEGROS, mais j'essaie d'être un peu soft quand même. Il ne compense pas toujours, voire il ne compense pas du tout.

Donc, ce sont des dépenses supplémentaires pour la collectivité, et ce sont des dépenses supplémentaires qui, souvent, ne sont pas intégrées. Quand ils décident au 15 juin d'augmenter le point d'indice du fonctionnaire à partir du 1^{er} juillet, vous n'avez pas le choix, vous êtes obligés d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet, et que vous soyez de ce côté de l'hémicycle ou de celui-là. Andonella FLECHET l'a très bien expliqué dans sa présentation du DOB et des ressources humaines tout à l'heure.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui, alors, j'ai bien entendu, mais j'allais dire : est-ce qu'il faut s'en contenter ? Parce que quand nous serons à 80 % de charges de fonctionnement au niveau des dépenses de personnel, nous ferons quoi ? La question est là, parce que la tendance, effectivement, l'État n'est pas là pour nous aider, nous sommes bien d'accord. Mais, si nous ne faisons rien, à terme, nous allons nous retrouver avec une charge que j'appellerais toxique, qui va empêcher ensuite tout investissement, etc. Je ne parle même pas des 3 millions d'euros, etc.

Qu'est-ce que nous faisons objectivement pour enrayer cette dérive ? Est-ce qu'il faut réduire le personnel ? Si oui, comment ? Mais 63 % déjà, à l'heure actuelle, et cela ne fait que progresser, à un moment, je veux dire, quand est-ce que nous allons nous en inquiéter ? Vraiment, parce que là, il y a une dérive. Comme vous l'avez dit, l'État continue d'augmenter, d'augmenter et c'est à la charge des communes de se débrouiller. Mais objectivement, il va falloir vite faire quelque chose, parce que sinon, nous n'allons pas nous en sortir.

À un moment, il va falloir prendre le taureau par les cornes, en disant : « OK, il y a peut-être trop de personnel », il ne faut pas virer les gens, bien évidemment, mais ne peut-être pas les remplacer quand ils partent en retraite. Cela me semble évident, parce qu'au bout d'un moment, le problème, c'est la titularisation. Quand vous n'aurez plus besoin d'un contractuel, il n'est pas remplacé, point barre. Un titulaire, nous n'allons pas le virer.

Qu'est-ce que nous faisons ? Il est là, la difficulté, quand je vois le deuxième tableau, nous ne faisons qu'accroître le nombre de titulaires.

M. le Maire : Non, nous ne faisons pas qu'accroître le nombre de titulaires.

Je l'ai dit tout à l'heure, mais pareil, je pense que vous n'écoutez pas quand je parlais, à chaque fois qu'il y a un départ, nous nous posons la question de nous dire : faut-il le remplacer ou pas ? En effet, cela vaut pour tous les services. Je vous le dis, pour tous les services. Mais, peut-être, ce soir, vous parlez que les charges de personnel peuvent être trop toxiques, qu'il y a trop de personnel en mairie, je vous pose une question, Monsieur PARRIN, vous qui venez d'arriver à Saint-Chamond, vous supprimeriez du personnel où ?

M. PARRIN : Au minimum, le personnel qui part en retraite, c'est déjà nous poser la question si nous le remplaçons systématiquement. Cela me semble évident.

M. le Maire : Citez-moi, vous connaissez quand même comment fonctionne la collectivité, Madame SURPLY, c'est le cas, où aujourd'hui, Monsieur PARRIN, dites-moi un service où vous vous dites, peut-être que là, en effet, nous pouvons faire des économies ?

M. PARRIN : Non, mais, la question n'est pas là aujourd'hui.

Hors micro : C'est vous qui êtes aux manettes.

M. PARRIN : Quasiment, c'est pour vous que je dis cela. Nous faisons quoi dans cinq ans quand nous serons à 80 % ? Il faut trouver quand même quelque chose pour enrayer cette dérive. Ce n'est pas une question mesquine. C'est une question simple.

M. le Maire : Ce qui me fait rire, c'est que vous avez plein de bonnes idées. Quand je vous demande où, cela me rappelle un peu les débats, c'est : « Débrouillez-vous. Oui, j'ai une bonne idée, mais débrouillez-vous. Prenez la patate chaude. » Nous sommes là aussi pour vous poser des questions. C'est bien, vous avez plein d'idées. Je trouve cela hyper intéressant, Monsieur PARRIN. Mais derrière, quand je vous pose des questions, vous souhaitez que je réponde toujours à toutes vos questions, essayez de répondre aux miennes ou à celles que peut poser la majorité parce qu'il n'y a qu'un « faut qu'on » et nous en trouvons de partout.

Par contre, quand il faut agir, c'est beaucoup plus compliqué parce que nous ne prenons pas un service en disant : « Monsieur X, il part à la retraite, nous ne le remplaçons pas ». Non, Monsieur X avait une charge de travail. Est-ce que cette charge de travail, nous pouvons la mettre sur un collègue ou sur une collègue à lui ? Est-ce que si nous mettons la charge de travail sur un collègue ou une collègue à lui, le service public que l'on apporte aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, cela reste le même ? Ce n'est pas : « Tu pars à la retraite, au revoir. »

Quelqu'un de la propreté qui part, je vous prends un exemple simple, il a une tournée. Vous savez, la propreté, ils sont 27 ou 28, ils ont chacun une tournée. Si nous ne remplaçons pas une personne de la propreté, derrière sa tournée, il ne peut plus la faire, il n'est plus là. Nous sommes d'accord jusqu'à présent. C'est-à-dire que si nous décidons de ne pas le remplacer selon votre philosophie des choses de dire : « il part à la retraite, nous ne le remplaçons pas », il faut bien que quelqu'un d'autre prenne sa tournée.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non ? Donc, nous ne nettoyons plus le secteur alors. Nous ne nous comprenons pas, Monsieur PARRIN. Il n'y a qu'un « faut qu'on », nous en avons assez vu, cela suffit. Un peu de sérieux, Monsieur PARRIN, franchement.

Monsieur FABRE.

M. FABRE : Je voulais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur LAVAL, pour que les choses soient claires vis-à-vis des Saint-Chamonais.

Évidemment que les orientations budgétaires intègrent les charges que nous connaissons. Dans l'évolution de la masse salariale, bien sûr qu'elle est prévue dans l'augmentation de la masse salariale, parce que quand nous savons que l'on va augmenter les points de cotisation en retraite, nous le savons, donc cela a été mis. Dans les orientations que nous vous avons présentées, c'est mis.

Vous levez une autre question, c'est : comment peut-on sécuriser une part de recettes variables dont nous n'avons aucune sécurité ? C'est une vraie question. En quoi les investissements que nous faisons permettront-ils, à terme, d'avoir plus de recettes, même si aujourd'hui, nous n'avons pas de chiffres certains sur ces recettes ? C'est bien là la responsabilité commune que nous avons

à bâtir dans les orientations budgétaires et dans le cadrage que nous avons à faire. Typiquement, regardez, cela marche plutôt pas mal. Avez-vous vu le nombre de nouveaux permis de construire qui ont été mis en place ? Avez-vous vu l'augmentation du nombre de parts dans l'évaluation par l'État de la richesse de la Commune ? Pourquoi avons-nous des rentrées fiscales de plus aujourd'hui sur la base ? Parce que le nombre de parts a été augmenté. Pourquoi le nombre de parts est augmenté ? Parce que l'attractivité de la Ville a été accrue. L'attractivité de la Ville fait que nous avons des contribuables qui, demain matin, payent de la taxe foncière.

J'en suis désolé, Monsieur MINNAERT, mais ceux qui payent la taxe foncière, ils sont propriétaires, que cela vous plaise ou pas. Cette part de contribution, parce que demain nous investissons et que nous embellissons la Ville à un retour sur les recettes qui n'est pas certain. Oui, il n'est pas certain. Mais notre responsabilité est de faire que la Ville s'embellisse pour que, justement, des gens qui ont envie de venir travailler ici, qui ont envie de venir payer des impôts ici, vous avez vu l'augmentation des droits de mutation. Je ne souhaite que comme vous, que sur les 40 % de logements sociaux que nous avons où nous sommes très hauts par rapport à la loi RSU, nous arrivions à mettre en place un volet d'accès à la propriété pour ceux qui y sont. Ce n'est pas gagné avec le taux du Livret A. Je suis désolé, ce n'est pas le Maire de Saint-Chamond qui le décide. Par contre, c'est un vrai objectif. Si nous arrivons à faire cela, nous aurons de la taxe foncière, et si nous arrivons à faire cela, nous aurons des droits de mutation.

Or, tout cela, lorsque vous regardez les orientations budgétaires que nous vous avons présentées, vous voyez bien que ce n'est pas négligeable dans l'augmentation des recettes potentielles de la Commune et que tout cela ne peut se faire que si nous gardons une politique d'investissement. La question que vous posez est intéressante parce que les recettes ne sont pas directement en face des investissements que nous mettons, donc cela peut donner une lecture totalement déséquilibrée du montant d'investissement.

Aujourd'hui, dans la comptabilité telle que c'est fait, face aux dépenses que nous avons, lorsque nous avons des recettes, ce sont des subventions. Mais si nous rapprochons la création de valeurs face à l'investissement que nous faisons, vous verrez que tous les investissements que nous faisons aujourd'hui en termes d'embellissement sont des investissements qui amènent des gens qui, demain, ont un potentiel de dépense, donc d'enrichissement de la Commune pour que nous puissions ensemble payer l'intégralité des services qui contribuent aussi au bien-être de ceux qui, Monsieur MINNAERT, ont moins de moyens que les autres. Ce n'est que comme cela que cela se fait.

Je suis désolé, je suis de droite et j'assume.

M. le Maire : Cela aurait pu être le mot de la fin sur ce DOB.

Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour répondre à Monsieur PARRIN. Vous avez tous les éléments de réponse lorsque j'ai conclu la présentation RH de ce DOB en vous donnant les perspectives pour 2026. Je disais bien qu'il fallait que nous restions attentifs à notre politique de ressources humaines afin d'en maîtriser son évolution. Là-dessus, nous nous appuyons sur une organisation, revoir les organisations quand c'était nécessaire pour une meilleure efficacité, anticiper chaque départ en retraite et continuer à examiner de manière systématique toutes les demandes de remplacement

afin de contenir cette masse salariale et surtout, à chaque fois, adapter les profils aux nouveaux besoins., mobiliser les directions dans cette démarche.

Derrière, la volonté de la Ville était qu'en contrepartie, maintenir une politique active d'avancement de grade et de promotion interne. Toutes ces notions-là, vous aviez les réponses dans le cadre de ma conclusion pour contenir cette masse salariale. Bien sûr que nous avons cette vision. Nous avons parfaitement conscience que les dépenses de personnel augmentent, mais si vous regardez en termes d'évolution entre le CA prévisionnel 2025 et le budget primitif 2026, les évolutions sont moindres. Elles sont presque divisées de moitié.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette réponse.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je trouve amusant ce soir de voir la droite qui défend l'impôt. Bienvenue au club, parce que c'est la gauche qui a toujours défendu l'impôt. L'impôt, l'important, c'est sa répartition.

Concrètement, nous sommes pour l'impôt et nous sommes aussi pour une répartition. C'est pour cela que nous proposons des tarifs préférentiels pour les personnes à bas revenus.

Concernant le personnel, oui, il y a du personnel. Nous savons comment le gérer. Par exemple, nous ne mettrons pas du personnel de nuit pour regarder les caméras où il n'y aura rien, où ce sera le vide complet. Nous préférons mettre du personnel pour des ATSEM dans les écoles. C'est certainement beaucoup plus important. Nous soutenons le fait que les personnels soient titularisés, parce que quand le personnel est titularisé, il n'est pas dans la précarité. C'est un choix.

Effectivement, nous ne partageons pas les idées de l'extrême droite et nous défendons un personnel sécurisé. Pour du personnel, nous ne mettrons pas du personnel pour nous occuper des rallyes du Pays du Gier. Nous les mettrons pour nous occuper des problèmes d'environnement, mais c'est clair que les problèmes d'environnement, ce n'est pas votre préoccupation.

Le problème du nombre du personnel, c'est pourquoi il est utilisé et quelles sont nos priorités. C'est sûr que nous, la priorité, c'est équilibrer. Cela veut dire que si nous agissons sur la sécurité, nous agissons aussi sur l'environnement et sur le social. Vous n'agissez malheureusement que sur la démagogie sécuritaire permanente.

M. le Maire : Mais pas que, nous allons rénover l'école de Chavanne.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je ne répondrai pas aux affaires qui nous opposent. D'abord, vous violez le secret de l'instruction, je n'ai pas encore reçu ce dont vous parlez. En plus, vous vous êtes fait voter à la protection fonctionnelle et je rappelle à tous ceux qui nous écoutent que vous allez faire payer sur le dos des Couramiaux des vexations, parce que si j'ai déjà été mise en examen par le passé pour diffamation publique, j'ai toujours gagné mes procès. Je n'ai pas eu de perquisitions chez moi et je n'ai pas des enquêtes ouvertes pour de possibles détournements de fonds publics.

M. le Maire : Moi non plus, je n'ai pas eu de perquisitions chez moi. Rassurez-vous.

Mme SURPLY : Vous coupez la parole parce que vous êtes mal à l'aise.

M. le Maire : Absolument pas.

Mme SURPLY : La deuxième, c'est, vous nous dites : « Proposez-nous des choses, nous vous posons des questions. » Vous n'avez pas compris comment cela marche un conseil municipal pour le DOB. Nous vous posons des questions. C'est à vous d'apporter des réponses et ce n'est pas à nous de trouver des solutions puisque vous êtes très contents d'avoir remporté cette élection et c'est à vous d'apporter des solutions. Ce n'est certainement pas à nous de vous dire comment il faut faire. Nous allons le faire à la marge et nous l'avons fait pendant six ans.

Nous avons un problème de politique globale parce qu'au national, visiblement, vous êtes ceux qui avaient fait élire MACRON et vous pleurez sur le lait renversé tout le temps en disant que la taxe foncière augmente. Vous n'avez jamais voulu commencer l'amorce de la baisse de la part communale sur la taxe foncière alors que vous savez que c'est possible. N'allez pas toujours, dans vos débats d'orientation budgétaire, rendre responsable d'autres instances que vous avez participé à élire parce que jusqu'à preuve du contraire, dans mon groupe, nous n'avons pas voté Emmanuel MACRON.

J'aimerais que ce mandat s'ouvre sur du respect et de l'échange dans la deuxième délibération parce que nous n'avons toujours pas fini la première. Je vais vous proposer des choses, j'espère que vous serez assez bien élevés pour répondre correctement.

M. le Maire : Je n'ai pas de leçon d'éducation à recevoir, Madame SURPLY, je pense.

Ce n'est pas à nous de vous dire comment faire. Donc, vous êtes une opposante qui vous opposez, c'est-à-dire, je vous dis que ce que vous faites, ce n'est pas bien, qu'il faudrait faire différemment. Par contre, nous ne savons pas comment faire. Par contre, ce que vous faites, ce n'est pas bien. Vous êtes une opposante qui vous oppose. Ce que les Français, d'ailleurs, ne veulent plus.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Madame FLECHET, vous m'avez répondu, ce sont des vœux pieux, ce sont des verbes d'intention, je veux bien, mais je suis désolé, je n'ai pas compris comment vous alliez faire évoluer l'affaire. Au moins, me dire, est-ce que vous allez balancer un coup de la dette là-dessus pour financer tout cela. Mais pour le moment, au niveau du budget de fonctionnement lié aux charges de personnel, je ne vois pas de solution concrète.

Comme je vous ai dit, nous pouvons remplacer quelqu'un momentanément par de la sous-traitance, et puis ensuite, nous arrêtons le contrat quand on a terminé. Nous pouvons le faire, on le fait à peu près dans toutes les communes de France. C'est beaucoup plus facile, c'est beaucoup plus simple, que de continuer à accroître. Parce que le problème, c'est que qu'est-ce qui va se passer au bout d'un moment ? Vous dites : « Non, il ne faut pas bouger, il ne faut pas bouger », nous ne bougeons pas, d'accord, mais à terme, nous ferons quoi ? Vous nous avez dit que l'on maîtrise son évolution. Comment ?

M. le Maire : Monsieur PARRIN, déjà, il y a deux budgets, l'investissement et le fonctionnement. Vous nous dites : « Vous allez prendre de la dette pour payer le fonctionnement, et du coup, les charges de personnel. » Monsieur PARRIN, dans une collectivité, vous avez longtemps été élu à La Terrasse-sur-Dorlay, vous le savez très bien, nous n'utilisons pas de l'emprunt pour faire du fonctionnement. C'est pour l'investissement, Monsieur PARRIN. Si, vous avez dit que vous allez

prendre de la dette pour payer le personnel. C'est techniquement impossible et c'est complètement illégal.

J'entends ce que vous dites sur les contrats momentanément, je vous prenais l'exemple, tout à l'heure, du cantonnier sur la propreté. Dans l'exemple que je vous prends, vous me dites : « Vous prenez une entreprise extérieure qui fait son travail, son secteur, parce que je comprends très bien, et à un moment donné, vous arrêtez. » Mais Monsieur PARRIN, vous avez toujours le même problème. Qui fait son secteur de propreté ? Il faut bien que quelqu'un, à un moment donné, le reprenne, parce que sinon, vous avez un secteur à Saint-Chamond où il n'y a pas d'agent de propreté. Derrière, vous serez les premiers sur les réseaux sociaux à marquer que la Ville est sale.

À un moment donné, il faut faire les choses correctement. Les grandes leçons, sur le papier, c'est bien, c'est facile, mais à un moment donné, il faut aller dans le fond. Je vous propose là justement d'aller dans le fond en disant : « Comment nous faisons les choses » et en parlant un peu sérieusement parce que nous n'utilisons pas de l'emprunt pour du fonctionnement. C'est une réalité. Madame SURPLY, je pense qu'elle le sait, et je l'espère en tout cas.

À un moment donné, aujourd'hui, ce que vous proposez ne fonctionne pas. En plus, vous n'écoutez pas, et j'insiste là-dessus, c'est que depuis tout à l'heure, je le dis et je le répète, et il y a le directeur général des services à ma gauche, à chaque fois qu'il y a un départ à la retraite, volontaire, etc., nous nous posons la question : « est-ce que nous pouvons travailler différemment » ? D'ailleurs, dans certains services, aujourd'hui, nous n'avons pas remplacé.

Régis CADEGROS, à ma droite, premier adjoint aux finances pendant 12 ans, le service finance est passé d'un certain nombre de personnes il y a 10 ans à aujourd'hui, pas divisé par deux, mais pas loin quand même, Monsieur CADEGROS, au niveau de votre service. À un moment donné, tous les collègues élus et tous ceux qui sont présents et qui viennent d'arriver, quand il y a un départ, ils se posent la question de se dire : « est-ce qu'il faut remplacer ou pas remplacer ? » Mais je vous le répète pour bien que vous l'intégreriez, en tout cas, je l'espère, quand il y a un départ, la question, c'est : qui prend cette charge de travail ? Parce que je n'ose pas espérer que vous pensiez qu'il y a des agents à la Ville de Saint-Chamond qui ne font rien. En tout cas, si vous pensez cela, je vous laisse venir avec moi à leur rencontre et leur expliquer et surtout les citer, ceux qui, pour vous, ne font rien. Donc, ils ont tous une utilité, Monsieur PARRIN. Cette utilité, derrière, cette charge de travail, il faut la remettre sur d'autres agents.

Bien évidemment, demain, l'intelligence artificielle, par exemple, elle nous permettra peut-être de faire des choses plus rapidement et peut-être, dans trois-quatre ans, de faire des économies de personnel, mais sur la propreté, à un moment donné, vous ne ferez pas des économies de personnel. Sur les gardiens d'installations sportives, peut-être que demain, quand il y aura le badge – Patrice – les badges d'accès, le contrôle d'accès, peut-être que nous aurons besoin d'un peu moins de gardiens. Quand il y aura des départs à la retraite, nous ne remplacerons pas et il y a des vraies questions existentielles qui se posent.

À un moment donné, aujourd'hui, dire : « Je ne fais plus », je vous laisse aller voir les associations, les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais parce que vous avez raison, à l'accueil population, nous pourrions enlever des personnes, finalement, au lieu d'avoir trois ou quatre personnes qui font les passeports et les cartes d'identité, nous ne pourrions en avoir qu'une, mais demain, au lieu d'attendre une semaine, vous attendrez six mois. Vous serez les premiers à râler sur les réseaux sociaux comme quoi nous ne pouvons pas faire à Saint-Chamond des cartes d'identité ou des passeports.

À un moment donné, c'est un petit peu un double discours et je pense que quand nous gérons une collectivité, c'est ce que nous nous amenons à faire avec les services, je salue les services de la Ville de Saint-Chamond, la gestion aux ressources humaines qui est faite ici, parce que nous ne parlons pas d'une PME avec 20 salariés. Aujourd'hui, vous avez plus de 750 employés au niveau de la collectivité. Vous avez des petits contrats d'heure, vous l'avez eu tout à l'heure, jusqu'à des temps pleins. Derrière, il y a un management et de l'humanité à mettre un peu, je sais qu'humanité, pour vous, c'est peut-être un peu compliqué à entendre et à comprendre. Vous savez, l'humanité, c'est un peu de bien-être dans ce monde de brutes. Aujourd'hui, quand nous voyons tout ce qui s'y passe, donc en effet, nous essayons d'y mettre les formes. Parfois, il y a des aléas. Nous l'avons vu à la police municipale récemment, etc.

Les questions, je vous rassure, Monsieur PARRIN, écoutez bien, nous nous les posons. À chaque fois qu'il y a un départ à la retraite ou volontaire, nous nous posons la question s'il faut remplacer ou pas remplacer. C'est la 25^{ème} fois que je le dis en trois heures. Je pense que là, vous pourrez l'enregistrer, l'encadrer dans votre domicile et l'écouter et le réécouter.

Sur le débat de la notation budgétaire, je pense que nous avons terminé. Je vous propose que nous le mettions aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions, Agir pour les Saint-Chamonnais. S'il vous plaît, il faut bien se coordonner. Donc, opposition, 4, Agir pour les Saint-Chamonnais, le groupe de Monsieur DEGRAIX, le groupe de Madame SURPLY, du Bon sens pour Saint-Chamond ! Je vous remercie.

Des abstentions ? 3 abstentions, le groupe de Monsieur MINNAERT Saint-Chamond verte et solidaire. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 8 contre : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 2 et la parole est à nouveau à Benoît FABRE pour nous parler du règlement budgétaire et financier.

DL20260029. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

M. FABRE : Merci, Monsieur le Maire. Règlement budgétaire et financier.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1, l'assemblée délibérante doit adopter le Règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire suivant son renouvellement. Les élections municipales de 2026 ayant conduit à un renouvellement de l'assemblée délibérante, il est donc nécessaire d'actualiser le règlement de la Ville de Saint-Chamond précédemment adopté par délibération du 4 décembre 2023.

Il vous a été remis l'intégralité du document qui régit ce règlement, qui intègre notamment les modalités de gestion des autorisations de programmes et des débits de paiement, les modalités d'information du Conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce règlement est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte de la Ville et à son logiciel de gestion financière :

- les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire ;
- les modalités de gestion des dépenses et des recettes ;
- les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Sont annexées à la délibération et structurées en cinq grands axes : le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion de la pluriannualité et la gestion du patrimoine, les régies.

Ce règlement évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il nous a été proposé par la liste du Bon sens pour Saint-Chamond ! cinq amendements.

M. le Maire : Monsieur FABRE, Madame SURPLY va lire les amendements.

M. FABRE : Je vous laisse lire, Madame.

M. le Maire : Merci à Benoît FABRE pour cette présentation.

En effet, Madame SURPLY et du Bon sens pour Saint-Chamond ! ont déposé cinq amendements. Je vous propose que nous prenions le 1. Chaque amendement, vous le présentez, nous vous répondons, nous le mettons aux voix, si cela vous convient. Parce que vous avez mis le 1, le 2, et après, il n'y a que des 2. Donc, peut-être que nous ferons le 1 qui est le 1, le 2 qui sera les cartes achats, le 3, selon votre ordre d'envoi, le 3, les marchés publics de carburant, le 4, retirer de l'espèce et le 5, le CFU, si cela vous convient. Le 5, il était noté. Cela vous va, nous fonctionnons comme cela ?

Peut-être, avant les amendements, Monsieur MINNAERT voulait nous dire quelque chose ?

M. MINNAERT : Nous n'avons pas reçu ces amendements.

M. le Maire : Si, les amendements ont été envoyés aujourd'hui par mail, ce matin.

M. MINNAERT : À quelle heure vous les avez envoyés ? En plus, aujourd'hui, cela fait vraiment tard pour y travailler. Je veux dire, ce n'est pas très sérieux non plus.

M. le Maire : Vous aviez jusqu'à vendredi pour les déposer. Je rappelle que c'était le weekend pascal. Le weekend de Pâques, donc samedi, dimanche, lundi, la Mairie était fermée, en tout cas, le secrétariat général. Dès ce matin, à la première heure, nous vous les envoyions à 9h13. Bruno CHANGEAT me souffle dans l'oreille.

Ils ont été envoyés, Monsieur MINNAERT a dû les recevoir.

M. MINNAERT : Je n'ai pas d'adresse mail. J'ai toujours mon adresse mail, je vous ai déjà dit.

M. le Maire : Madame CHAMPALLE, on nous dit sur votre adresse perso. Oui.

M. MINNAERT : Est-ce que c'est sur mon adresse ? Sur quelle adresse ? Si c'est sur Saint-Chamond, je n'y vais jamais, je n'ai jamais eu d'ordinateur. Depuis le début. Je n'ai jamais eu l'ordinateur de la Ville. C'est depuis le début. J'ai toujours demandé d'avoir sur papier. Donc, ne

venez pas me dire quelque chose. Soit vous me les envoyez sur mon adresse personnelle, comme je vous ai demandé, mais je n'ai jamais autorisé de m'envoyer les documents autrement.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, restez zen.

On continuera à envoyer les vœux et les questions et les amendements sur les adresses mail Saint-Chamond qui sont accessibles par tous depuis son propre PC, depuis le PC de la Ville de Saint-Chamond, depuis son téléphone, depuis l'espace public numérique de la Ville de Saint-Chamond et de l'ordinateur qui est mis à disposition, etc. Donc, nous continuerons à fonctionner comme cela.

Si vous souhaitez, Monsieur MINNAERT, un dossier papier pour le Conseil municipal là-dessus, il n'y a pas de souci. Par contre, pour tout ce qui est vœux, questions orales, amendements, etc., nous les envoyons par mail. Tout le monde a une adresse mail Ville de Saint-Chamond. C'est une adresse professionnelle. Nous n'envoyons plus sur les adresses personnelles parce que chacun a le droit au repos et à la coupure, ce n'est pas vous qui me direz le contraire, Monsieur MINNAERT. Donc, il y a une adresse Ville Saint-Chamond. Tout le monde en est doté ou va en être doté s'il en manque encore quelques-uns. Derrière, cela prend 1 min 30 pour jeter un coup d'œil s'il y a un mail ou pas. Donc, ce n'est pas non plus la mer à boire.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est compliqué, là. C'est dommage, je reviens juste, si vous étiez un peu plus ouvert au débat, je vous aurais posé la question de savoir ce que vous faisiez sur l'absentéisme et sur des éventuels problèmes de management, mais visiblement, il n'y a pas de problème à la Mairie.

Je vais vous contredire un peu sur votre précédente déclaration un peu trop théâtrale, mais nous sommes une opposition de propositions puisque je constate que nous sommes les seuls à avoir proposé des amendements. Pour ceux qui ont le courage de nous regarder, force à vous, parce que les amendements, cela demande de changer le texte que nous allons voter et de faire une nouvelle proposition.

Je vais faire les mêmes propositions qu'il y a trois ans parce qu'en réalité, la Chambre régionale des comptes vous a imposé de créer un règlement budgétaire et financier que vous n'aviez pas mis en place, et pour cause, il y a pas mal de trous dans la raquette.

Je vous propose dans ce premier amendement d'ajouter comme suit, page 18 au point 6, nous allons dire une nomenclature et une condition pour éditer les factures. La facture comporte un intitulé complet, précis et détaillé, sans abréviation possible permettant de justifier la dépense. Pourquoi ? Parce que, dans le précédent mandat, faisant suite à nos différentes enquêtes pour la recherche de la dépense publique et la transparence de la dépense publique et de la vie publique, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un bon nombre de factures, notamment de frais de bouche, où vous ne précisiez rien. Donc, ce qui est commode, mais pas franchement transparent si nous voulons nous dire la vérité.

Donc, je soumetts à l'assemblée de pouvoir préciser cela, parce que vous savez que la tentation est grande. Nous l'avons vu, vous le savez, tout le monde le sait. Vous avez fait n'importe quoi avec certains deniers publics, en tout cas sur des frais de bouche et que, quand il n'y a pas la justification de la dépense, c'est un problème.

M. le Maire : La tentation est grande. C'est un petit peu ce qu'a fait votre chef de file du Rassemblement national, Marine LE PEN, il me semble.

Je rappelle que toutes vos plaintes, pour l'instant, ont été classées sans suite, Madame SURPLY, parce que, bien évidemment, nous n'avons rien à nous reproché. Vous avez dit, j'enquête, mais, Madame SURPLY, allez travailler dans la police nationale ou la gendarmerie. Sortez de ce Conseil municipal à un moment donné. Vous n'êtes pas enquêtrice, Madame SURPLY, vous êtes conseillère municipale d'opposition. Bien évidemment, les mêmes amendements qu'il y a trois ans ou deux ans ou un an, nous allons vous faire les mêmes réponses. Au moins, comme cela, cela va très vite comme cela.

Monsieur FABRE, sur le premier amendement, une réponse.

Restez zen, Madame SURPLY, restez calme.

M. FABRE : Le contrôle des factures consiste à vérifier que la quantité facturée est conforme à la quantité livrée, que le prix unitaire est conforme au contrat aux bordereaux de prix qui font l'occasion du contrat, que les éléments facturés correspondent aux prestations qui ont été réalisées, que la facture ne présente pas d'erreur de calcul. La facture présente donc, en tenant compte de ces éléments, de tous les éléments obligatoires permettant de mettre la dépense en liquidation. Nous disons donc qu'il n'y a pas besoin de rajouter votre amendement aux règlements budgétaires et financiers.

M. le Maire : Très bien, et je salue tout le travail du service finances.

Je vous propose qu'on mette cet amendement au vote. La majorité municipale votera contre cet amendement.

Monsieur MINNAERT, une explication de vote ?

M. MINNAERT : Nous ne participerons pas au vote vu que nous n'avons pas reçu ces délibérations.

M. le Maire : Très bien. Non-participation au vote du groupe Saint-Chamond verte et solidaire de Monsieur MINNAERT.

Sur l'amendement n° 1, y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour Du Bon sens pour Saint-Chamond de Madame SURPLY. Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions, Monsieur DEGRAIX Agir pour les Saint-Chamonnais. Cet amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 1 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 28 contre : la majorité ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 non-participations : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Amendement n° 2 sur les cartes achats, et la parole est à Madame SURPLY ou quelqu'un d'autre de son groupe.

Mme SURPLY : Vous auriez dit oui, cela aurait quand même posé problème, mais cela me conforte dans ma position que vous ne souhaitez pas la transparence des dépenses publiques.

Il a été acté en 2023 que la Ville possédait cinq cartes d'achat. Dans des collectivités égales à la nôtre, deux suffisent. Je vous avais expliqué de la même manière que la gestion de ces cartes d'achat est plutôt un « pousse aux crimes » mais ce n'est pas bien parce que cela peut être mis en circulation pour se la prêter. Cela reste une carte bancaire comme nous en avons tous. Certes, c'est relié à un contrat suivant la personne à qui nous administrons cela, mais cinq, c'est beaucoup.

Pour répondre à votre mépris qui devient un peu légendaire, si, faire des enquêtes, c'est mon travail d'élue d'opposition, parce que quand nous avons des élus de la majorité qui vous mentent droit dans les yeux, nous demandons à avoir les documents. Nous n'avons pas besoin d'être élus pour demander des copies des factures, des marchés publics, etc. Tout le monde peut le faire. Quand nous avons du mal à les obtenir, vous créez une défiance, vous créez une méfiance. Quand vous les obtenez par la force de la justice, parce que la CADA vous a sommé plus d'une dizaine de fois d'accéder à mes demandes, c'est qu'il y avait bien quelque chose à cacher.

Je vous rappellerai qu'en diffamation publique, j'ai toujours été relaxée, mais continuez là-dessus. Je voudrais que nous parlions de ce règlement au budget tarif financier et que vous m'expliquiez pourquoi vous avez besoin de cinq cartes d'achat. Je vous le rappelle, dans des villes équivalentes, c'est deux.

M. le Maire : Nous allons vous répondre. Je le répète, vous devriez être inspectrice et pas élue, inspecteur, Madame SURPLY. Je rappelle que toutes vos plaintes ont été classées sans suite jusqu'à présent. Vous êtes la seule mise en examen autour de cette table. Donc, je pense que nous n'avons pas de leçons à recevoir. Nous faisons les choses, il n'y a pas de méfiance, il n'y a pas de défiance.

Par contre, vous, Madame SURPLY, mais c'est les méthodes de l'extrême droite, vous jouez sur la peur à croire que tout le monde est corrompu. Je rappelle qu'à l'extrême droite, ce sont souvent les premiers à être corrompus d'ailleurs.

Benoît FABRE, un élément de réponse sur cet amendement.

M. FABRE : Oui, Monsieur le Maire.

D'abord, dans quel cadre nous inscrivons-nous ? Nous nous inscrivons dans le cadre de confiance vis-à-vis des cadres de la Mairie et des salariés qui en ont la responsabilité des services. Je rappelle que la carte d'achat, il y a une procédure derrière les cartes d'achat qui demandent les intitulés d'engagement et qui font le détail complet de tous les achats qui ont lieu avec ces cartes, sans lesquelles il serait totalement impossible pour les services de passer un certain nombre de prestations dont ils ont besoin lorsque les commandes se font notamment par internet.

Je rappelle aussi que sur les cartes d'achat, c'est une responsabilité pénale des titulaires. Ceux qui la gèrent en ont l'intégrale responsabilité. Je vous le redis, nous faisons confiance aux cadres de la Mairie pour gérer avec tout le sérieux qu'on leur reconnaît dans le cadre d'une procédure qui est parfaitement cadrée et réglementaire des cartes d'achat. Donc, nous en laisserons cinq. Sinon, nous allons nous complexifier un certain nombre de choses pour la vie courante des agents et ce n'est pas du tout notre volonté.

M. le Maire : Je rappelle qu'il y a la double authentification, le code de sécurité. Je rappelle que les personnes sont responsables. Ce sont les personnes qui sont responsables et qui gèrent ces cartes achat.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci.

Je trouve que c'est dommage quand même que Madame SURPLY enrobe finalement son discours de propos qui sont peut-être un poil polémiques, voire polémiques, parce que je trouve que finalement, les propositions qui sont faites vont quand même dans le sens d'une rigueur budgétaire que nous partageons. Pour être tout à fait transparent, je pense que si nous étions arrivés aux affaires, nous aurions mis en œuvre un certain nombre de dispositions que Madame SURPLY propose ce soir.

Nous aurions presque été tentés de voter le premier amendement, mais je le dis, les propos polémiques qui accompagnent cet amendement me gênent et je ne voudrais pas être complice de ce discours. Donc, nous nous sommes abstenus. Par contre, sur le deuxième amendement, la Ville qui dispose de cinq cartes et passer à deux cartes, je pense que c'est une bonne mesure qui permet un meilleur contrôle des dépenses de la collectivité.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette explication de vote, Monsieur DEGRAIX.

Nous avons cru comprendre que vous partagiez cette rigueur financière. Finalement, vous auriez dû fusionner comme certains colistiers le souhaitaient entre les deux tours et cela vous aurait permis peut-être de gérer la Ville tous ensemble.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Soit nous passons sept ans à nous envoyer des anathèmes et finalement, nous ne faisons pas avancer la collectivité, soit nous essayons autour de cette table d'avoir un véritable débat de fond. Nous nous inscrivons dans une volonté de vouloir avoir un débat de fond. Jean-Marc LAVAL l'a prouvé tout à l'heure lorsqu'il a pris la parole par rapport au débat d'orientation budgétaire. Il n'y avait pas de propos polémiques. Il y avait simplement la réalité de rappeler que l'endettement continue de progresser. Nous parlions de 25 millions d'euros. Nous parlions pendant la campagne de 29. À la fin, nous serons à 31. Donc, ces chiffres, nous ne pouvons pas les nier.

Donc, soit nous les abordons frontalement et nous essayons de trouver des solutions, nous essayons de partager un certain nombre de choses, soit nous passons 3h, 5h, 10h à nous envoyer des anathèmes par la figure. Je pense qu'à un moment stratégique de la campagne, j'ai prouvé une forme d'indépendance vis-à-vis de Madame SURPLY, parce qu'il n'y a pas eu de fusion. Je pense que l'enjeu était autrement plus important que deux cartes de crédit.

Donc, permettez-moi, avec mon équipe, d'avoir une vision, à un moment donné, sur un dossier. Puis, vous savez, sans me tromper, nous allons passer sept ans où nous allons voter à 75 %, voire même plus, les délibérations que vous allez proposer. Est-ce que nous aurions dû fusionner, Monsieur DUGUA ? Vous voyez, cela n'a pas de sens.

Je me répète, soit, effectivement, nous avons un débat qui est construit autour de cette table. Je trouve que depuis le début de cette soirée, nous retrouvons finalement tous plus ou moins nos prétextes, nos réflexes. C'est bon, les élections sont passées, c'est fait. Donc, maintenant, soit nous construisons la Ville, soit nous essayons de faire avancer les choses. Je vous le dis, par exemple, l'amendement n° 4 ou 5, je le vérifierai, nous ne le voterons pas, parce que nous estimons que cela ne va pas dans le bon sens, cela n'apportera rien du tout. Le vœu, nous ne le

voterons pas, parce que nous estimons que proposer des vœux dans un Conseil municipal, cela n'apporte pas grand-chose. C'est finalement transformer le Conseil municipal en tribune politique, ce n'est pas notre souhait.

Permettez-nous, quand même, d'avoir une certaine opinion et vision de ce que peut être ce débat municipal.

M. le Maire : Je ne voulais pas vous agacer, Monsieur DEGRAIX, mais je répétais juste les choses. C'est très bien, nous sommes tous là pour faire avancer la collectivité.

Je fais juste que constater, c'est mon rôle. Je propose que l'on mette aux voix.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, calmez-vous, s'il vous plaît. Si vous voulez faire un rappel au règlement, vous avez complètement le droit. Nous ne faisons que constater, nous sommes tous là pour faire, en tout cas, la majorité municipale, pour faire avancer Saint-Chamond, soyez-en sûrs et rassurés.

En effet, nous n'allons pas nous passer sept ans à s'envoyer des anathèmes, Monsieur DEGRAIX, rassurez-vous. Mais je pense que c'est bien, de temps en temps, de remettre l'église au milieu du village.

Y a-t-il des votes pour cet amendement ? 4 votes pour le Bon sens de Madame SURPLY, et 4 de Monsieur DEGRAIX Agir pour les Saint-Chamonais, ce qui fait 8 voix.

Participation au vote de Monsieur MINNAERT et son groupe ou pas ? Vous ne participez sur aucun des amendements ? Très bien.

Résultat du vote : L'amendement n°2 est rejeté (8 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 28 contre : la majorité ; 3 non-participations : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Madame SURPLY, c'est à vous.

Mme SURPLY : Je préciserai, puisque je suis toujours un peu prise à partie. C'est un peu dommage, la façon dont s'ouvre ce mandat, que je ne suis pas encartée, donc gardez vos remarques pour vous. Nous parlons du règlement budgétaire et financier.

Dans ce troisième amendement, je propose à cette assemblée que, concernant le marché public du carburant, qui lie le parc automobile de la Commune de Saint-Chamond aux prestataires ayant remporté le marché, chaque carte de paiement soit obligatoirement rattachée à un véhicule unique.

Je me permets de rebondir sur un constat que nous avons fait collégialement, c'est que le parc automobile nous coûte extrêmement cher et que ce n'est pas l'électrique qui va globalement tout sauver tout de suite, et qu'à l'heure où le prix est à la pompe, nous en reparlerons dans mon vœu, je pense qu'il faut mettre ce sujet ici, parce que nous avons un parc automobile qui est supérieur à une collectivité comme Roanne, qui a un parc automobile avec beaucoup moins de véhicules, nous, à peu près 153, et Roanne, à peu près 110.

Je vais aller chercher, en vous invitant là-dessus, une réduction des dépenses, d'abord, et une économie, en espérant que vous soyez évidemment d'accord là-dessus.

M. le Maire : Il faut aller au fond des choses. Vous savez pourquoi il y a moins de véhicules à Roanne, Madame SURPLY ? Parce qu'il y a des agents qui sont mutualisés avec Roanne Agglomération.

Intervention hors micro

M. le Maire : Ce n'est pas grave ? D'accord. Je vous explique pourquoi, mais ce n'est pas grave. Vous ne voulez pas d'explication.

Nous n'étions pas tous d'accord sur le fait de réduire le parc automobile. C'était votre fer de lance avec Monsieur DEGRAIX, mais ce n'est pas celui de Monsieur MINNAERT, en tout cas, je ne l'ai pas ressenti pendant la campagne ni le nôtre.

Benoît FABRE va vous répondre sur ce troisième amendement.

M. FABRE : Dans le cas du marché public, le prestataire met à disposition une carte carburant. Le marché est de quatre ans. Chaque carte carburant, aujourd'hui, est rattachée à un véhicule. Il y a une note de service qui précise l'utilisation. Donc, il n'est pas nécessaire de rajouter cela dans le règlement.

M. le Maire : Tout à fait. Chaque véhicule a déjà sa carte carburant. Ce n'est pas Raphaël BERNOU qui me dira le contraire, l' élu est en charge de la circulation et de la démocratie de proximité.

M. FABRE : Même contrôler la consommation de chaque véhicule.

M. le Maire : Tout à fait.

Je vous propose que nous mettions aux voix cet amendement.

Oui, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Ce n'est pas la réponse que vous m'aviez faite il y a trois ans. Si c'est inutile, je le retire, mais ce n'est pas la réponse que m'avait faite Monsieur CADEGROS. Je le retire. Très bien, si ce n'est pas utile.

Si c'est déjà fait, très bien, mais ce n'était pas précisé. Ce n'était pas fait ainsi.

M. le Maire : Régis CADEGROS, qui a la chance de garder toutes ces notes et cela peut nous servir, avait répondu exactement la même chose il y a trois ans. Vous pourrez aller chercher, si vous voulez, la vidéo du Conseil. Vu qu'il a été déposé, je propose quand même que nous le mettions aux voix pour être bien sûr que légalement, il n'y ait pas de soucis. La majorité municipale, bien évidemment, votera contre.

Y a-t-il des votes pour ? 8 votes pour : Du Bon sens pour Saint-Chamond ! et Agir pour les Saint-Chamonnais. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Non-participation au vote ? Très bien.

Résultat du vote : L'amendement n° 3 est rejeté (8 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN, M. Jean-Marc LAVAL,

M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 28 contre : la majorité ; 3 non-participations : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Très bien. Nous enchaînons, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Toujours dans cet esprit de vouloir apporter des propositions aux règlements budgétaires et financiers, j'avais proposé il y a trois ans et vous aviez refusé, mais je le repropose quand même, parce qu'il faut bien avoir à l'esprit que nous pouvons retirer de l'espèce avec ces cartes bancaires, que je pense plus prudent, d'interdire et de préciser ce propos, parce que cela ne l'est pas dans le règlement budgétaire et financier, d'interdire, de retirer de l'espèce à l'aide de la carte bancaire d'achat rattachée à la Commune.

Pourquoi? Pour toujours la même chose, la même prudence. Il y a trois ans, Monsieur CADEGROS m'avait précisé que vous n'en aviez eu besoin qu'une seule fois. Je pense qu'il faut arrêter cette pratique et l'encadrer.

M. le Maire : C'était avec le CCAS et c'était de la régie, mais Benoît FABRE va vous apporter de bonnes précisions.

M. FABRE : Dans le cadre du règlement, page 20, il est stipulé qu'en matière de gestion des cartes achats collectivités, c'est le décret 2004-1144, du 26 octobre 2004, qui est relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat, et qu'il y a au sein de ce règlement une instruction qui stipule très clairement : « La carte achat ne permet pas de retirer d'espèce ». Cette instruction étant rattachée à notre règlement, il nous paraîtrait dangereux de mettre des redondances avec les textes qui fixent très clairement que nous ne retirons pas d'espèce avec les cartes achat. Nous sommes donc totalement conformes à la loi.

M. le Maire : Cela avait été récupéré dans la régie du CCAS. Cela n'avait pas été tiré.

Mme SURPLY : Vous m'aviez expliqué que vous aviez déjà retiré du liquide, si c'était interdit, Monsieur FABRE parce que j'en perds mon latin. Si c'était interdit, vous l'avez fait. Nous sommes allés rechercher une réglementation, très bien. Dont acte, vous savez, je ne suis pas bégueule, je vais retirer mon amendement, mais vous l'avez fait et c'est interdit.

M. le Maire : Non, nous n'avions pas retiré de liquide avec la carte bleue. Nous l'avions récupéré dans la régie du CCAS.

Mme SURPLY : Ce n'est pas ce qui avait été dit non plus.

M. le Maire : Il y a peut-être eu une erreur, mais ce qui s'est passé, c'est cela.

Mme SURPLY : C'est compliqué quand même.

M. le Maire : Non, c'est simple.

Mme SURPLY : Non, vous faites une petite contradiction sur la pratique et ce que vous avez répondu.

M. le Maire : C'est ce qui a été dit il y a trois ans. Il y a eu une erreur, je vous le dis clairement. C'est à la régie du CCAS. En effet, il n'y a jamais de l'argent liquide qui a été tiré avec une carte bleue.

Mme SURPLY : Très bien. Dont acte. Je retire cet amendement, mais je m'inquiète quand même des réponses qui sont apportées.

M. le Maire : Je propose que nous le laissions comme cela, nous le mettons aux voix. Au moins, nous sommes sûrs qu'il n'y a pas de problème.

Mme SURPLY : Non, mais je vais le retirer. Nous ne le mettons pas aux voix.

M. le Maire : Non, nous allons le mettre aux voix.

Mme SURPLY : Je fais encore ce que je veux avec mes amendements, je ne sais pas. J'ai la réponse légale. Je respecte le cadre légal. À partir du moment où la réponse légale satisfait ma demande, c'est très bien. Je le retire. Amendement suivant.

M. le Maire : La prochaine fois, si vous pouvez lire le RBF, cela éviterait de perdre un quart d'heure. Merci.

Amendement retiré. C'est dommage. Votre amendement, à vous, rien qu'à vous, pas pour les Saint-Chamonais, mon Dieu.

L'amendement n° 4 est retiré.

M. le Maire : Amendement n° 5, Madame SURPLY, le CFU.

Mme SURPLY : Pouvez-vous préciser ce que vous venez de dire ?

M. le Maire : J'ai été clair, je pense.

Mme SURPLY : C'est quoi cette attitude ? Vous allez faire cela sept ans, sans rire ? C'est compliqué.

M. le Maire : Votre amendement, Madame SURPLY. Restez calme et votre amendement, s'il vous plaît.

Mme SURPLY : Je suis abasourdie par autant de mépris.

Dans ce règlement budgétaire financier, et arrêtez-moi si je me trompe, mais ce n'est pas précisé, je voudrais que, dès lors qu'il est arrêté, le CFU soit transmis à l'ensemble des conseillers municipaux sans exception. C'est-à-dire, le CFU est la photographie des dépenses après la réalisation du budget sur l'année qui est écoulée. Avant, cela s'appelait, il y avait encore d'autres acronymes où il y avait trois documents différents. Depuis peu de temps, c'est un seul document.

L'idée est que, quand l'année est terminée, vous puissiez nous le transmettre, puisque pendant la campagne, et je vous l'assure, vous avez transmis le CFU à mes opposants politiques, en tout cas aux élus qui composaient le dernier mandat et ce dernier Conseil municipal, et je voudrais, puisque ce n'est pas précisé, que nous puissions dire, dès lors qu'il est arrêté, le CFU soit transmis obligatoirement.

Pourquoi ? Nous avons un tel mal, et vous soupirez, c'est incorrect, nous avons un tel mal à obtenir de vous des documents qui sont pourtant publics, qui sont pourtant de droit, et où nous sommes toujours obligés de saisir la justice, que je voudrais que nous anticipions et que vous soyez obligés de le faire. Il n'est pas normal que nous soyons obligés ce soir de nous arrêter une

demi-heure en disant : « Untel a reçu le tableau des plans pluriannuels d'investissement et pas les autres », nous perdons beaucoup de temps.

Donc, je soumetts à l'assemblée cette disposition, parce que nous gagnerons beaucoup de temps. Il y a beaucoup d'assemblées qui gagneront du temps, la CADA, etc., tous ces organismes que nous sommes obligés de saisir à cause de votre obstruction.

M. le Maire : Vous faites faire du travail à l'administration française, Madame SURPLY. Heureusement que tout le monde n'est pas comme vous. Si vous pouvez arrêter de m'attaquer personnellement. C'est comme si à chaque fois que vous rigoliez, vous êtes sur votre portable, vous attaquez. Vraiment, c'est un petit peu lourd.

Benoît FABRE va vous répondre sur cet amendement.

M. FABRE : Le CFU, d'abord, pour ceux qui ne seraient pas encore tout à fait habitués à ce terme, il a été prévu dans le cadre du passage en nomenclature M57. C'est une fusion du CDG (compte de gestion) et du CA (compte administratif), qui fait un compte financier unique (CFU), qui donne la vision de ceux qui émettent un mandat, au nom de l'adjudicateur, et du payeur, le comptable public.

Aujourd'hui, à Saint-Chamond, puisqu'il doit être mis en place au plus tard en 2026, il est en place. Tous les systèmes informatiques ont été adaptés. Le CFU n'est pas validé aujourd'hui. Il doit être validé par le comptable public actuellement et il vous sera remis, avec tous les documents qui y sont dus aux élus, au Conseil municipal qui devra le valider avant fin juin. Dans ce cadre-là, il n'est pas la peine de rajouter cet élément dans notre règlement, puisque ce document doit être remis avant le Conseil qui valide les comptes en juin.

M. le Maire : Très bien. Merci à Benoît FABRE pour cette réponse et préciser que, malgré ce qu'a dit Madame SURPLY, tout le monde reçoit les documents en même temps. Il n'y a pas des petits privilégiés et d'autres qui sont des petits pestiférés. Ce n'est pas le cas. Bien évidemment, la majorité municipale votera contre cet amendement.

Y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour : Madame SURPLY et son groupe. Des abstentions ? Monsieur DEGRAIX, vous abstenez ? 4 abstentions, Agir pour les Saint-Chamonais. Ce 5^{ème} amendement est donc rejeté.

Résultat du vote : L'amendement n° 5 est rejeté (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Stéphane PARRIN ; 28 contre : la majorité ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 non-participations : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Nous allons maintenant passer au vote sur le RBF.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Abstention de toute l'opposition, 11 abstentions. Très bien. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

M. le Maire : Nous allons maintenant passer aux indemnités de fonction des élus et la parole est au premier adjoint, Régis CADEGROS.

DL20260030. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

DL20260031. MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. CADEGROS : Je vais vous présenter les deux délibérations, la n°3 et la n° 4, et nous les voterons séparément.

Vu différents articles des lois que je ne vais pas énumérer ici, qui sont énumérés dans le dossier de séance, vous savez que les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et suggestions résultant de leur exercice.

Cette présente délibération porte sur les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux qui ont une délégation. Il y a une enveloppe maximale. Pour notre commune, l'enveloppe maximale est définie ainsi :

- pour le Maire : 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique qui était de 1 027 en valeur juin 2024 ;
- pour les adjoints : 12 x 33 % de cet indice.

Ce qui nous fait une enveloppe totale qui correspond à 486 % de cet indice brut, soit en valeur la somme de 19 977,13 € en valeur de janvier 2024.

Vous dire tout d'abord que nous n'allons pas utiliser la totalité de cette enveloppe, puisque nous allons utiliser simplement 19 266,01 € actuel, ce qui fait une économie pour la Commune de 8 500 € par an, c'est-à-dire à peu près 700 € par mois d'économie.

Il nous faut déterminer les indemnités du Maire, des adjoints et du Conseil municipal et des conseillers municipaux délégués. Le principe retenu est de partager l'enveloppe avec tous les conseillers municipaux délégués, ce qui conduit à une baisse de facto de l'indemnité du Maire et des adjoints. Selon leur champ de délégation, une modulation est appliquée aux conseillers municipaux A et B.

Le taux proposé sera de 74,7 % pour le Maire, 23 % pour les adjoints, et pour les conseillers municipaux délégués A et B, respectivement, 10 % et 6 %. Il sera proposé de valider ces taux.

Je passe à la 4^{ème} délibération. En complément, des majorations sont applicables, car la Commune bénéficie de la DSU (Dotation de solidarité urbaine), et est chef-lieu de canton. Pour la spécificité chef-lieu de canton, une majoration de 15 % est appliquée. En qualité de bénéficiaire de la DSU, une autre majoration est appliquée.

De fait, en raison des majorations prévues par les textes, la somme totale à répartir est portée à 28 332,28 € et les nouveaux taux seront :

- pour le Maire, de 102,5 % de l'indice brut terminal ;
- pour les adjoints, de 34,11 % ;
- pour les conseillers municipaux délégués A et B, respectivement, 14,83 % et 8,9 %.

Il vous est demandé d'approuver ces taux avec ces majorations. Donc, il y a deux délibérations, la 3 et la 4, à voter séparément.

M. le Maire : Très bien. Merci, Régis CADEGROS.

Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : Oui, merci.

D'abord, une première question. Nous aimerions davantage l'explication concernant la différence entre les conseillers catégorie A et ceux catégorie B.

Ensuite, il y a quelque chose d'un peu plus problématique, quand même, parce que quand nous étudions ce tableau d'indemnisation, nous constatons que non seulement l'indemnité du Maire ne baisse pas, mais en plus, celle de vos adjoints augmente. Nous aurions pu nous attendre à un effort de votre part, sachant qu'en plus, vous avez également touché votre indemnité de premier vice-président à Saint-Étienne Métropole, et sachant également qu'à l'inverse, vous venez de nous présenter un document d'orientation budgétaire dans lequel vous avez fait le choix d'augmenter les tarifs des services municipaux de 2 %. Vous comprendrez bien que c'est compliqué quand nous demandons aux Saint-Chamonais de faire des efforts et que vous ne les appliquez pas à vous-même.

M. le Maire : Vous auriez dû tenir ce discours au Maire de Rive-de-Gier quand vous étiez directeur de cabinet, Monsieur GIRAUDO. Je vais vous donner des explications, peut-être.

M. GIRAUDO : Ici, je ne suis pas salarié de Rive-de-Gier. Ici, je suis élu de Saint-Chamonais, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur GIRAUDO, je vais vous apporter des éléments de réponse par rapport à vos questions.

Pourquoi y a-t-il des A et des B ?

Intervention hors micro

M. le Maire : S'il vous plaît. Prenez le micro, si vous voulez parler. Monsieur GIRAUDO, cela doit être enregistré. S'il y a des choses à dire, dites-le dans le micro. Vous les assumez, il n'y a pas de souci.

M. GIRAUDO : Vous ne servez pas à la fonction d'élu. Vous êtes impertinent depuis le début du Conseil, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très bien, c'est votre avis. Vous avez le droit de l'avoir. Je gère les débats comme bon me semble, et surtout dans le bon sens, cela ferait plaisir à Madame SURPLY, pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais.

Je vais répondre à votre question. Bien évidemment, et c'est une volonté que l'on a toujours eue à Saint-Chamond, mais déjà à l'époque d'Hervé REYNAUD, et Philippe KIZIRIAN l'avait aussi, il faut le dire, que le maire baisse son indemnité, les adjoints aussi, sur le maximum légal autorisé pour que tous les conseillers municipaux aient une indemnité, ce qui ne se fait pas de partout. C'est ce parti pris, en tout cas, qui a été pris à Saint-Chamond.

Bien évidemment, les adjoints, vous avez raison, ils sont passés de 22,50 à 23, cela fait 30 € bruts d'augmentation par mois. Dire les choses aussi par rapport aux délégations qui sont présentes au niveau de la majorité, ce qui fait les catégories A et les catégories B. Je rappelle que même le mandat d'avant, il y avait trois catégories, A, B, C. J'ai simplifié les choses en deux catégories.

Si vous voulez, nous pouvons donner des chiffres. Maire de Saint-Chamond, net, après impôt à la fin du mois, c'est 3 000 €. Pourtant, Maire de Saint-Chamond, c'est 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours de l'année. Rapportez cela au taux horaire, vous serez peut-être les premiers, syndicalement, à me défendre. En tout cas, je ne m'en plains bien évidemment pas, mais ces indemnités, malgré ce que vous pouvez faire croire ou penser aux gens, elles ne sont pas volées. Chacun s'investit, il passe du temps, il passe de l'énergie, qu'il ne met pas sur sa vie de famille, sa vie amicale ou autre, et vous le savez très bien, vous avez occupé des fonctions de directeur de cabinet, M. GIRAUDO. Ces indemnités ne sont pas volées.

En plus, nous sommes en dessous de l'enveloppe. Je rappelle que j'aurais pu aller au maximum de l'enveloppe, ce que je n'ai pas souhaité, justement, en termes d'économie. Cela devrait vous faire plaisir. Nous allons économiser 8 500 € par an sur les indemnités des élus.

Je rappelle que la loi sur les élus locaux, vous devez le savoir, vous connaissez tous des sénateurs ou des députés, les maires, maintenant, sont mis au maximum d'entrée, et c'est à eux de choisir s'ils se baissent ou s'ils ne se baissent pas. Quand je vois les articles de journaux ces derniers temps, les maires ont plutôt tendance à augmenter leurs indemnités qu'à les maintenir ou les baisser.

Je pense que ces indemnités ne sont pas volées pour le travail qui est effectué pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. Je le rappelle, aujourd'hui, j'ai une suspension de mon contrat de travail dans le privé. Je fais cela à 100 % du lundi au dimanche, de 00h01 à 23h59, ce qui me laisse à peu près deux minutes pour dormir chaque nuit.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je trouve très choquantes ces histoires de venir dans un conseil municipal évoquer les affaires privées. Monsieur Julien GIRAUDO est élu ici. Vous n'avez pas à évoquer de choses qu'il n'a pas évoquées. Si vous avez évoqué votre travail, nous avons le droit d'en faire référence. Vous n'avez jamais travaillé. Je trouve très choquant ou excessif ou très peu, mais surtout, je trouve surtout très choquant de vouloir comparer le mandat de maire avec le travail. Vous n'êtes pas du tout dans la même situation. Dans un travail, nous sommes liés à un contrat, nous sommes liés à un employeur. Ce n'est pas du tout la même chose que vous, qu'un élu de maire, vous n'êtes sur aucun contrat. Vous faites ce que vous voulez quand vous êtes maire. Vous faites des comparaisons qui sont honteuses et surtout, vous parlez des personnes privées. C'est encore plus honteux. C'est très impertinent de votre part.

M. le Maire : Très bien, merci. J'ai un contrat moral avec les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. Cela vaut tout l'or du monde, croyez-moi, Monsieur MINNAERT.

Quand vous dites que je n'ai jamais travaillé, j'ai attaqué à travailler à 18 ans. J'ai travaillé dans le monde entier. Je pense qu'en termes de travail, je n'ai pas de leçon à recevoir non plus. Tous les matins, à 6h, j'étais au travail. Je vous invite peut-être à venir avec moi. En tout cas, cela me fait bien rire, venant de votre part. J'ai travaillé au Sénat aussi, j'ai été prof. Vous le savez, j'ai été chargé de travaux, j'ai été technicien de maintenance. Donc, je sais ce que c'est le travail, Monsieur MINNAERT. Rassurez-vous.

Madame SURPLY.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Pour revenir aux indemnités des élus de la majorité, certes, vous ne vous augmentez pas directement, vous laissez l'augmentation se faire. Donc, le Maire est à 4 213 € en indemnité brute. Vos adjoints sont à 1 402 €. Je préfère parler en chiffres réels. La 3^{ème} catégorie d'élus est à 609 €, la suivante, 365,84 €. Mais vous n'avez jamais fait le choix de les baisser. C'est un choix politique que nous pouvons vous reprocher parce que nous sommes toujours un peu dans la recherche de l'économie, mais aussi du message envoyé. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas nous faire sortir les violons en nous disant que votre travail vous prend beaucoup de temps. Nous n'en doutons pas du tout.

En revanche, il y a beaucoup d'avantages à avoir à cette fonction quasi parlementaire. Nous n'allons pas plaindre. Je veux que les résultats soient au rendez-vous, quelle que soit l'indemnité, si vous voulez. Je rappelle que dans les élus d'opposition à la Mairie de Saint-Chamond, les élus que constituent les 11, je crois, qui sont sur ce banc, ne perçoivent pas d'indemnité, n'ont pas de moyens de fonctionnement et ne peuvent pas embaucher un secrétaire.

Une fois que nous avons dit cela, vous avez évité de dire que vous n'avez pas augmenté l'enveloppe, parce que vous avez cinq élus de moins que le mandat précédent. J'espère bien que vous n'avez pas augmenté l'enveloppe, parce que dans un temps de crise où, franchement, les Français et les Couramiaux ont du mal à finir la fin de mois, il aurait été incroyable que vous puissiez vous imaginer d'augmenter.

Souffrez que nous puissions vous reprocher dans votre politique de ne pas baisser cette indemnité, vous êtes vice-président à la Métropole. Nous ne pouvons pas, nous, les élus, nous plaindre. Je ne trouve pas cela très décent.

M. le Maire : Il ne me semble pas que je me sois plaint. J'ai juste dit que ce n'était pas volé, Madame SURPLY. Vous êtes conseillère régionale, vous avez une indemnité. Je ne vous ai jamais vu déposer un amendement à la Région pour dire que vous refusiez vos indemnités de conseillère régionale.

Demain, vous êtes conseillère métropolitaine, vous allez toucher une indemnité. Peut-être qu'au 22 avril, le groupe Rassemblement national, et peut-être que vous serez dedans ou pas, je ne sais pas, nous verrons plus tard, déposera peut-être un amendement pour dire : « Nous faisons des économies à la Métropole, nous refusons nos indemnités. »

Intervention hors micro

M. le Maire : Si, vous me dites : « Vous ne faites pas d'efforts sur vos indemnités ».

Je vous le dis, à la fin, cela me fait 3 000 € net. Je n'ai rien à cacher, impôts déduits, etc. Mais comme je vous le dis, maire, c'est un travail 7 jrs/7, 24 hrs/24, même si Monsieur MINNAERT pense que ce n'est pas un travail. Vu les responsabilités que c'est, vu les coups que vous prenez, croyez-moi, c'est peut-être même pire qu'un travail.

M. MINNAERT : Vous auriez le respect de l'opposition, vous sauriez que c'est beaucoup plus difficile d'être dans l'opposition, et que cela demande souvent beaucoup plus de travail.

Concrètement, vous ne l'avez jamais été, vous avez été servi sur un plateau par votre poste. Je regrette que vous ne soyez pas dans l'opposition, cela vous apprendrait un peu à avoir un peu plus de respect envers l'opposition.

M. le Maire : Très bien.

Vous estimez que les près de 44 % de Saint-Chamonais qui ont voté pour moi m'ont servi cela sur un plateau. Monsieur MINNAERT, je ne vous redonnerai même pas la parole, parce que franchement, cela déborde. Vous savez, si, avec l'équipe, Avec vous pour Saint-Chamond, nous sommes là, c'est que nous avons travaillé.

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien. Suspension de séance accordée. Merci, Monsieur MINNAERT.

Suspension de séance

M. le Maire : Si tous les collègues veulent bien regagner leur place, s'il vous plaît. Nous allons reprendre le Conseil municipal.

Monsieur GIRAUDO, vous avez la parole.

M. GIRAUDO : Oui, très rapidement, parce que je crois que vous n'avez pas compris ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous ne reprochons pas au maire et aux élus d'être indemnisés, et ce n'est pas cela que nous remettons en question. La question était surtout que, dans le DOB, vous nous avez proposé une augmentation des tarifs municipaux à hauteur de l'inflation de 2 %. D'un côté, vous faites peser une augmentation sur le pouvoir d'achat des Saint-Chamonais, et de l'autre côté, pour vous-même, vous ne la prenez pas en compte. Nous aurions pu attendre un peu plus de souplesse, ou en tout cas un peu plus de compréhension face au contexte actuel, c'est tout.

Vous ne m'avez pas répondu sur la question de la différence entre les catégories A et les catégories B.

M. le Maire : Si, j'ai répondu, mais vous non plus, vous ne m'écoutez pas. J'ai dit que cela dépendait des délégations. Cela dépend des délégations selon leur importance. Je pense que c'est clair.

Mieux vous répondre, c'est quand même compliqué. Bien évidemment, parce que je comprends, j'aurais dû augmenter mon indemnité de 2 % pour suivre l'inflation ?

M. GIRAUDO : Je crois que vous n'avez pas compris. Vous auriez peut-être dû baisser votre indemnité de 2 %.

Sur les délégations, c'est quoi ? Il y a des délégations qui sont moins valorisantes que d'autres. Expliquez-nous.

M. le Maire : Cela me fait de la peine pour quelqu'un comme vous qui connaissez quand même le système.

Cela dépend des délégations de l'importance et de la quantité de travail. Selon les délégations, vous le savez très bien, par exemple, un adjoint et un conseiller municipal, ils n'ont pas la même

charge de travail. Un conseiller municipal qui a une grosse délégation avec du quotidien, il a plus de travail qu'une délégation qui n'est pas au quotidien.

Je peux faire la remarque tranquillement que j'ai été élu à la jeunesse. D'ailleurs, je salue Daryne BELKORCHIA qui prend cette délégation. J'en suis très heureux, qu'une jeune continue à œuvrer pour la jeunesse et en plus dans la suite du conseil consultatif de la jeunesse. Ce n'est pas la même délégation, Monsieur GIRAUDO, que la propreté qu'a Philippe QUOY en termes de quotidien, en termes de présence. C'est juste logique. Je pense que la réponse est assez claire.

Je propose que nous mettions aux voix cette délibération. Nous sommes dans le Conseil municipal, il faut repartir correctement. Le public n'a pas le droit à la parole, je le rappelle. Merci.

Y a-t-il des oppositions sur la 3 ? 3 oppositions. Des abstentions ? Le reste d'abstention, le groupe de Monsieur DEGRAIX et de Madame SURPLY, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 3 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA)

M. le Maire : La délibération n° 4, y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions. Des abstentions ? 8 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (28 pour ; 3 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA)

M. le Maire : Je vous propose que nous parlions dossier, et la parole est au nouvel adjoint à l'urbanisme, aux grands projets et aux travaux, Gilles GRÉCO.

DL20260032. ACQUISITION D'UN TÈNEMENT SIS 1 RUE SAINT-CHARLES A SAINT-CHAMOND CADASTRE SECTION CE N° 106

M. GRÉCO : Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons d'une acquisition, où nous nous trouvons dans le cadre de la DUP des abords nord Novaciéries.

Par arrêté préfectoral de juillet 2022, l'opération dite des abords nord de Novaciéries est déclarée d'utilité publique. EPORA, l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, intervient dans le cadre d'une convention opérationnelle et devient propriétaire de la totalité du foncier nécessaire au projet.

Toutefois, le tènement GIRIN, objet de cette délibération, se situe à proximité directe de l'opération.

Compte tenu de l'intérêt stratégique de ce foncier, de son état dégradé, de son occupation inappropriée, du fait qu'elle est structurellement liée, également par les réseaux, à un bâtiment prochainement démoli, la Mairie a entrepris des échanges avec les propriétaires.

Dans le cadre de la préemption, France Domaine avait évalué le bien à 58 000 €. Un accord de principe a été trouvé permettant d'acquérir, dans le cadre d'une procédure à l'amiable, ce lot de 143 m² pour un montant de 40 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches permettant de réaliser cette transaction. Merci.

M. le Maire : Merci à Gilles GRÉCO.

Peut-être une information pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. Le bâtiment entouré n'est pas le bon. La chose que nous rachetons est le petit garage en blanc. Vous voyez les abords nord de Novaciéries. Vous avez, dans un angle, un petit garage en blanc. Aujourd'hui, nous avons mis la main sur Novaciéries avec une DUP, Déclaration d'utilité publique. Le désamiantage a attaqué maintenant depuis quelques jours. C'est le petit garage vers le petit point bleu, vous voyez, au centre de l'écran. C'est ce tènement que nous rachetons pour 40 000 €. C'est le garage, qui est vers l'arrêt de bus sur le boulevard Delay, qui est dans la continuité du boulevard François Delay.

Bien évidemment, je salue le travail du service urbanisme, de Gilles GRÉCO, l'adjoint à l'Urba, mais aussi du service qui, quand ce bien s'est mis à la vente, tout de suite, ont eu l'idée de pouvoir le préempter. Donc, merci à eux. Nous sommes vraiment dans la continuité des abords nord de Novaciéries.

Intervention hors micro

M. le Maire : Tout à fait.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 3 abstentions, Saint-Chamond verte et solidaire. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

DL20260033. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – REPRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS

M. le Maire : Je vous propose que maintenant, nous passions aux désignations.

Nous allons commencer par le CCAS, parce que c'est un vote à bulletin secret. Pour les autres désignations, je proposerais, si l'unanimité des personnes l'accepte, que nous fassions un vote à main levée pour gagner du temps. Après, si un des élus de ce Conseil municipal souhaite que ce soit à bulletin secret, bien évidemment, il n'y a aucun problème, tout est prêt et je salue tout le travail du secrétariat général pour l'organisation de ces désignations.

Peut-être, Monsieur MINNAERT, avant que je vous laisse la parole, la première, ce sera le CCAS. La majorité municipale et la liste Avec vous pour Saint-Chamond va présenter une liste qui est sous vos buvards. Bien évidemment, vous pouvez aussi présenter des listes pour cette élection.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous apprenons par la presse que vous lancez un appel aux associations pour intégrer le Centre communal d'action sociale. Nous découvrons en même moment que c'est le Maire qui, à la fin, décidera de quel candidat et quelle candidate attribuer les six sièges. Cette procédure dénote bien votre conception du pouvoir.

Surtout, il aurait été un peu plus intéressant que vous expliquiez quels seront vos critères pour choisir les représentants associatifs au CCAS. La démarche aurait gagné en transparence.

Par contre, nous allons présenter une liste. Nous présenterons Nathalie CHAMPALLE comme candidate.

M. le Maire : Que Nathalie CHAMPALLE ? Pas d'autres candidats ?

M. MINNAERT : Oui.

M. le Maire : OK, très bien.

Juste, Monsieur MINNAERT, c'est la loi et rien que la loi.

M. MINNAERT : Excusez-moi. Nous présentons Madame CHAMPALLE, moi-même et Monsieur GIRAUDO.

M. le Maire : Si nous pouvons avoir les noms de famille pour ceux qui veulent voter.

M. MINNAERT : Nathalie CHAMPALLE, Jean MINNAERT et Julien GIRAUDO.

M. le Maire : Très bien.

Juste, l'appel à projets est légal. Nous avons lancé l'appel à projets. Bien évidemment, si toutes les associations qui voudront y être et s'il n'y en a que six, je n'aurais pas à choisir. Puis sinon, nous allons nous mettre tous autour de la table pour désigner les associations. Il n'y a rien de dictatorial là-dedans. Au contraire, tous ceux qui veulent s'investir au Centre communal d'action sociale, je trouve cela plutôt très bien. Il n'y a rien de dictatorial.

M. MINNAERT : N'employez pas des noms de dictature, nous ne l'avons pas employé.

M. le Maire : Vous voulez faire croire que c'est moi qui vais décider de tout, etc. Non, ce n'est pas le cas. Le CCAS, c'est d'ailleurs Michèle FREDIERE qui m'a longtemps représenté sous le mandat précédent et qui a représenté Hervé REYNAUD, et cela s'est toujours très bien passé avec les élus de la majorité, de l'opposition et toutes les associations.

Pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond, nous allons présenter : Ayse CALYAKA, Catherine CHAPARD, Catherine MOIROUD, Djamila SAIDANI, Sylvie REBAUD, Patricia VIALON.

Y a-t-il d'autres listes ? Oui, Monsieur MINNAERT, très bien.

Il nous faut deux assesseurs : Andonella FLECHET. Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Luc CHEVALIER, nous reprenons les mêmes, nous ne changeons pas une équipe qui gagne.

Dès qu'ils seront installés à leur table avec la personne du secrétariat général que je remercie une nouvelle fois, le vote sera ouvert.

Deux petites minutes et le vote sera ouvert.

(...)

Comme vous avez pu le voir dans la délibération, le nombre de représentants du Conseil municipal a été fixé à six. Donc, un retour sur les votes :

- pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond : 29 voix ;
- pour la liste de M. MINNAERT, Saint-Chamond, verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante, 3 voix ;
- blancs : 5 ;
- nuls : 2.

Il y a donc eu :

- 39 votants ;
- 7 blancs et nuls ;
- 32 suffrages exprimés ;
- 0 non-participation au vote.

Ce qui donne sur le calcul, sont élus :

Pour la majorité municipale et la liste Avec vous pour Saint-Chamond :

- Ayse CALYAKA, élue en charge du social, cela me permettra de vous donner les délégations aussi ;
- Catherine CHAPARD, en charge des services à la population et des jumelages ;
- Catherine MOIROUD, élue en charge du logement ;
- Djamila SAIDANI, en charge du mécénat et des financements extérieurs ;
- Sylvie REBAUD, en charge des associations caritatives et des personnes âgées.

Pour la liste de M. MINNAERT, Saint-Chamond verte et solidaire, une personne, qui est Mme Nathalie CHAMPALLE.

Donc, il y a cinq sièges pour la majorité et un siège pour l'opposition. Très bien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 2 nuls ; 5 blancs).

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DL20260034. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire : Je vous propose que l'on continue. Les commissions municipales, délibération n° 7.

Dans cette délibération, nous proposons de créer cinq commissions au lieu des neuf. Le but est de réduire les commissions pour qu'elles soient plus impactantes, pour qu'il y ait plus de sujets de fond, pour que vous puissiez échanger en toute transparence sur les projets et sur les propositions que vous pourrez avoir.

Tout d'abord, nous vous proposons de constituer cinq commissions :

- une commission des finances, du commerce et des affaires économiques où il y aura le maire, président de droit, et 10 représentants de la commune ;
- une commission de l'urbanisme, des travaux du développement durable et de la vie des quartiers ;
- une commission de la culture, de l'animation, du patrimoine et du tourisme ;
- une commission de la sécurité, des transports et de la circulation ;
- une commission de la vie associative, des sports, de l'enfance et de la jeunesse.

Pour que tout le monde soit représenté dans les commissions, ce que l'on vous propose avec la majorité municipale, c'est qu'il y ait sept élus de la majorité municipale et un élu de chaque groupe d'opposition pour pouvoir participer aux commissions. Si à l'unanimité des conseillers municipaux vous l'acceptez, je vous propose de le faire à main levée.

Pour le faire à main levée, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition, pas d'abstention.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous votions d'abord sur la constitution des cinq commissions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour le fait de fixer à 10 le nombre de représentants.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour désigner les représentants, je vous propose ceux de la majorité, puis je demande à chaque groupe d'opposition de proposer un candidat, si cela vous convient.

Tout d'abord sur la commission des finances du commerce et des affaires économiques :

Pour la majorité municipale :

- Benoît FABRE, adjoint aux finances et à la stratégie économique ;
- Régis CADEGROS, Premier adjoint en charge de la sécurité, du plan cancer et de la santé ;
- Andonella FLÉCHET, ressources humaines et secrétaire général ;
- Jérôme JULVE, commerce et animations commerciales ;
- Djamila SAIDANI, je l'ai déjà dit ;
- Erick SCHAEFFER, qui est en charge des marchés forains et des jardins ouvriers et familiaux ;
- Philippe QUOY, conseiller municipal en charge de la pêche, de la chasse et de la propreté.

Pour le groupe de M. DEGRAIX, Agir pour les Saint-Chamonais, quel candidat proposez-vous ?

M. DEGRAIX : Je vous propose la candidature de Jean-Marc LAVAL.

M. le Maire : Jean-Marc LAVAL, très bien, on note. Je vous remercie. Pour le groupe de Mme SURPLY, qui proposez-vous ? Peut-être avec le micro comme cela tout est enregistré si cela ne vous dérange pas. Je vous remercie.

Mme SURPLY : Oui, je candidate pour le représenter dans cette commission.

M. le Maire : Merci, très bien, Mme SURPLY. Pour le groupe de M. MINNAERT ?

Mme CHAMPALLE : Nous vous proposons M. GIRAUDO.

M. le Maire : M. GIRAUDO, très bien. Je vous remercie.

Nous allons quand même voter la commission.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour la commission n° 2, urbanisme, travaux développement durable, vie des quartiers, nous vous proposons :

- Gilles GRÉCO, adjoint à l'urbanisme aux travaux et aux grands projets ;
- Catherine CHAPARD ;
- Abba CIPRIANI, adjointe au développement durable et aux espaces verts ;
- Bruno CHANGEAT, adjoint aux sports, aux mobilités actives et au plan vélo ;
- Michèle FREDIÈRE à la vie des Quartiers et aux conseils citoyens de quartier (CCQ) et aux affaires juridiques ;
- Florence VANELLE, élue en charge de la petite enfance ;
- Patricia VIALON, en charge de l'agriculture, des relations avec les agriculteurs et des animaux.

M. DEGRAIX, pour votre groupe ?

M. DEGRAIX : Je propose ma candidature.

M. le Maire : La candidature de M. DEGRAIX, je vous remercie. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Stéphane PARRIN.

M. le Maire : Stéphane PARRIN pour le groupe de Mme SURPLY. Pour le groupe de M. MINNAERT ?

Mme CHAMPALLE : Ce sera M. MINNAERT.

M. le Maire : M. MINNAERT. Je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire : Pour la commission n° 3 de la culture de l'animation du patrimoine et du tourisme, nous vous proposons pour la majorité la candidature de :

- Sandrine FRANÇON, élue en charge de la culture ;
- Catherine CHAPARD ;
- Yves ALAMERCERY, élu en charge du patrimoine naturel et l'aqueduc romain du Gier ainsi que les archives ;
- Luc CHEVALLIER, élu au sport adapté, handisport et au tourisme ;
- Ayse CALYAKA ;
- Catherine MOIROUD ;
- Mathieu VIALLATTE, en charge de l'événementiel et des centres sociaux.

M. DEGRAIX, pour votre groupe ?

M. DEGRAIX : Je propose ma candidature.

M. le Maire : La candidature de Jean-Luc DEGRAIX, je vous remercie. Mme SURPLY, pour votre groupe ?

Mme SURPLY : Samuel BOUGHZALA.

M. le Maire : Très bien, c'est noté. Mme CHAMPALLE ou M. MINNAERT, pour votre groupe ?

Mme CHAMPALLE : Nous proposons M. GIRAUDO.

M. le Maire : M. GIRAUDO. Je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire : La commission n° 4, sécurité transport circulation, nous proposons :

- Régis CADEGROS ;
- Gilles GRÉCO ;
- Abba CIPRIANI ;
- Raphaël BERNOU en charge de la circulation et de la démocratie de proximité ;
- Ayse CALYAKA ;
- Philippe QUOY ;
- Mathieu VIALLATTE.

M. DEGRAIX, pour votre groupe ?

M. DEGRAIX : Jean-Paul RIVAT.

M. le Maire : Jean-Paul RIVAT. Je vous remercie. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Stéphane PARRIN.

M. le Maire : Stéphane PARRIN. Je vous remercie. Mme CHAMPALLE ?

Mme CHAMPALLE : Jean MINNAERT.

M. le Maire : Jean MINNAERT, je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions sur cette quatrième commission ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire : Enfin, la cinquième commission vie associative sport enfance et jeunesse. Nous vous proposons :

Victor PEREIRA, élu en charge des services à la famille ;

Bruno CHANGEAT ;

Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, adjointe à la vie associative ;

Daryne BELKORCHIA, élue en charge de la jeunesse ;

Luc CHEVALLIER ;

Gaëlle DESORME, élue en charge de l'éducation ;

Florence VANELLE, élue en charge de la petite enfance.

M. DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Marlène MAURY.

M. le Maire : Marlène MAURY, c'est noté, merci. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Estelle LARCA.

M. le Maire : Très bien, c'est noté, merci. Mme CHAMPALLE ?

Mme CHAMPALLE : Ce sera ma candidature.

M. le Maire : Mme CHAMPALLE, je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

***DL20260035. CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR L'ETUDE DU
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL***

M. le Maire : Je vous propose que l'on enchaîne avec la délibération n° 8 et la création d'une commission ad hoc pour l'étude du règlement intérieur du Conseil municipal.

Tout d'abord, je vous propose de mettre aux voix la création de cette commission.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire : Je vous propose de fixer à neuf le nombre de représentants du Conseil municipal siégeant à la commission.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

M. le Maire : Nous proposons de désigner six membres de la majorité et trois membres de l'opposition. Donc, si cela convient à tout le monde, un groupe à une personne par groupe.

Pour la majorité municipale :

- Régis CADEGROS ;
- Andonella FLÉCHET ;
- Catherine CHAPARD ;
- Michèle FREDIÈRE ;
- Catherine MOIROUD.

Pour votre groupe, M. DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Moi-même.

M. le Maire : M. DEGRAIX, très bien, merci. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Moi-même aussi et j'avais une question.

M. le Maire : Très bien, oui, allez-y, posez-la.

Mme SURPLY : En fait, je voulais savoir où nous en étions parce qu'au dernier mandat, nous avons commencé à changer le règlement intérieur et il ne s'est rien passé.

M. le Maire : Si cela vous convient, nous repartirons peut-être de cette base.

Mme SURPLY : Oui, si c'est utile et si cela sert à quelque chose à la commission, j'émet des réserves quand même.

M. le Maire : Le but de la commission est de débattre, d'échanger, puis derrière, il y aura un vote en Conseil municipal comme dans tous les conseils municipaux de France et de Navarre. Nous échangerons, nous repartirons sur la base qui était travaillée avec les groupes d'opposition parce qu'ils n'ont pas changé et puis voilà. M. MINNAERT ?

M. MINNAERT : Ce sera moi-même.

M. le Maire : M. MINNAERT. Donc, M. DEGRAIX, Mme SURPLY, M. MINNAERT.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

DL20260036. DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE DES PREJUDICES ÉCONOMIQUES (CRAPE)

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 9 qui est la commission de règlement amiable des préjudices économiques qui s'appelle la CRAPE.

Nous proposons quatre élus de la majorité et deux élus de l'opposition. Donc, pour la majorité, nous proposons :

Andonella FLÉCHET, Gilles GRÉCO, Benoît FABRE et Jérôme JULVE.

M. GIRAUDO ?

M. GIRAUDO : J'ai une question, je la pose maintenant ?

M. le Maire : Oui, allez-y.

M. GIRAUDO : Nous voudrions savoir quelle sera la date de cette prochaine commission. Parce que nous avons été alertés qu'il y a un certain nombre de travaux place Île-de-France. Donc, nous voudrions savoir si la date de cette commission est déjà fixée.

M. le Maire : Très bien. En effet, pour la place Île-de-France, nous attendons le retour du Tribunal qui va désigner un magistrat ou une magistrate et qui sera présidente de la CRAPE, justement, donc qui va gérer tout cela. Dès que nous aurons le retour du Tribunal, la date sera fixée.

Donc, dans l'opposition, qui est candidat ? Très bien, s'il y a trois candidats, nous serions obligés de voter, ce sera au plus fort reste.

Mme SURPLY : Pouvons-nous nous entendre en direct ou pas ? Parce que si nous sommes tous candidats, cela fera ex aequo... pas sûr ?

M. le Maire : M. DEGRAIX, allez-y.

M. DEGRAIX : Nous proposons la candidature de Jean-Marc LAVAL.

M. le Maire : Jean-Marc LAVAL, très bien. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Moi-même, s'il vous plaît.

M. le Maire : Très bien. M. GIRAUDO ?

M. GIRAUDO : Moi-même.

M. le Maire : Nous comptons trois candidats. Nous vous proposons un vote à main levée. À moins que quelqu'un souhaite aller au scrutin secret ? Très bien.

Mme CHAMPALLE ?

Mme CHAMPALLE : Ne serait-il pas possible qu'il y ait un représentant de chaque groupe ? Parce que les commerces concernent tout le monde, cela simplifierait les choses. C'est une proposition.

M. MINNAERT : Sinon nous faisons un vote secret.

M. le Maire : Vous avez vraiment du temps à perdre, M. MINNAERT. Très bien, Mme CHAMPALLE, je suis complètement d'accord avec vous. Je vous propose d'augmenter le nombre pour ne pas que cela fasse quatre et trois, cinq membres de la majorité, trois membres de l'opposition, un pour chaque groupe. Cela convient-il à tout le monde ? Très bien. Donc pour la Ville, je le répète :

Andonella FLÉCHET, Gilles GRÉCO, Benoît FABRE, Jérôme JULVE. Il nous faut un candidat supplémentaire pour la Ville. Qui est intéressé dans les élus de la majorité pour rejoindre la CRAPE ? Catherine CHAPARD qui en faisait partie la dernière fois, très bien, merci à elle.

M. DEGRAIX, Jean-Marc LAVAL ? Nous restons là-dessus ? Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Samuel BOUGHZALA.

M. le Maire : Très bien, merci. M. GIRAUDO ?

M. GIRAUDO : C'est moi.

M. le Maire : Julien GIRAUDO. Vous avez cinq minutes pour vous concerter si vous voulez parce que je ne voudrais pas qu'il y ait des démissions dans votre groupe. Nous restons là-dessus ? C'est bon ? Nous restons là-dessus, très bien. Cela convient-il à tout le monde ?

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

DL20260037. FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DES MEMBRES

M. le Maire : Nous passons ensuite à la commission d'appel d'offres (CAO). C'est un scrutin de liste, donc vous pourrez présenter vos listes pour la Ville de Saint-Chamond.

Nous pouvons faire un vote à main levée si tout le monde le souhaite ?

Pour la Ville de Saint-Chamond :

En titulaires, nous proposons :

Benoît FABRE, Régis CADEGROS, Djamila SAIDANI, Jérôme JULVE, Mathieu VIALLATTE,

En suppléants :

Bruno CHANGEAT, Catherine CHAPARD, Andonella FLÉCHET, Florence BERSOT-
DERMETROSSIAN et Raphaël BERNOU.

Y a-t-il d'autres listes ? Mme SURPLY ? En attendant, je peux laisser la parole à M. MINNAERT
sinon ? M. MINNAERT ?

M. MINNAERT : Nous proposons Julien GIRAUDO, Nathalie CHAMPALLE, et moi-même.

M. le Maire : Juste avec les noms, s'il vous plaît.

M. MINNAERT : Alors, M. GIRAUDO, Mme CHAMPALLE, Jean MINNAERT.

M. le Maire : Super. Merci, M. MINNAERT. M. DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Nous proposons la candidature de Jean-Marc LAVAL et de moi-même.

M. le Maire : La candidature de Jean-Marc LAVAL et de Jean-Luc DEGRAIX. Très bien, une liste
de deux. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Nous proposons la candidature de moi-même, Stéphane PARRIN,
Estelle LARCA, Samuel BOUGHZALA.

M. le Maire : Très bien. Dans cet ordre ?

Mme SURPLY : Oui.

M. le Maire : Très bien, OK. Donc, Mme SURPLY, M. PARRIN, Mme LARCA et
M. BOUGHZALA.

Si cela convient à tout le monde, je vous propose un vote à main levée.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite faire un vote à bulletin secret ? Personne ? Êtes-vous bien sûrs ?
Très bien.

Je vous propose que nous passions à la liste de M. DEGRAIX.

Qui vote pour la liste de M. DEGRAIX ? 4 voix Agir pour les Saint-Chamonais. Très bien. Je vous
remercie.

Pour la liste de Mme SURPLY, 4 voix. Très bien. Je vous remercie.

Pour la liste de M. MINNAERT, 3 voix, très bien. Merci.

Pour la liste de la majorité municipale, 28 voix. Je vous remercie.

M. MONTES : Comme c'est à la proportionnelle au plus fort reste, quatre sièges sont attribués à la majorité. Pour le dernier siège, il y a une égalité entre la liste Agir pour Saint-Chamond et Du bon sens pour Saint-Chamond et en cas d'égalité, c'est le candidat le plus âgé donc c'est M. LAVAL.

M. le Maire : Très bien, les privilèges de l'âge. Je vous propose de faire un point sur cette élection.

C'est pareil pour les suppléants ?

M. MONTES : Les suppléants, c'est pareil donc c'est M. DEGRAIX.

M. le Maire : Donc, comme membres titulaires : Benoît FABRE, Régis CADEGROS, Djamila SAIDANI, Jérôme JULVE et M. LAVAL au bénéfice de l'âge pour la liste Agir pour les Saint-Chamonais.

En suppléants, pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond : Bruno CHANGEAT, Catherine CHAPARD, Andonella FLÉCHET, Florence BERSOT-DERMETROSSIAN et M. DEGRAIX.

Très bien. Je vous propose d'enchaîner avec la délibération n° 11 sur la CDSP, commission de délégation de service public. Pardon, Mme CHAMPALLE ?

Mme CHAMPALLE : Excusez-moi, mais au vu donc de la composition de l'assemblée municipale, avec la présence de trois groupes formant l'opposition, ne serait-il pas possible que dans chaque commission, il y ait un représentant de chaque groupe pour que chacun puisse avoir le même niveau d'information après, dans l'assemblée ?

M. le Maire : Bien sûr, je comprends, mais pas au niveau de la CAO. C'est réglementaire, désolé.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

DL20260038. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 11 sur la CDSP, commission de délégation de service public.

C'est à nouveau un scrutin de liste, M. MONTES, au plus fort reste. Cela dépend s'il y a des inégalités.

La Ville de Saint-Chamond, la majorité municipale, la liste Avec vous pour Saint-Chamond présente en tant que titulaires :

Michèle FREDIÈRE, Abila CIPRIANI, Gaëlle DESORME, Bruno CHANGEAT,
Sandrine FRANÇON.

En membre suppléants :

Sylvie REBAUD, Régis CADEGROS, Daryne BELKORCHIA, Victor PEREIRA, Patricia VIALON.

Y a-t-il d'autres listes candidates ? Pas d'autres candidats ? La CDSP. Mme SURPLY.

Mme SURPLY : Même liste que précédemment adressée : Isabelle SURPLY, Stéphane PARRIN, Estelle LARCA, Samuel BOUGHZALA.

M. le Maire : Merci. C'est bien de le répéter vu que c'est enregistré. M. DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Donc, ma candidature avec celle de Jean-Paul RIVAT.

M. le Maire : Très bien, merci. M. MINNAERT ?

M. MINNAERT : Moi-même et Mme CHAMPALLE.

M. le Maire : Très bien. M. MINNAERT, Mme CHAMPALLE. Je vous remercie.

Oui, Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Cela aussi est-il encadré ? Nous ne pouvons pas faire un représentant par groupe ? C'est comme la CAO, il me semble ?

M. le Maire : Oui.

Mme SURPLY : Merci.

M. le Maire : Très bien. Je propose que nous passions aux voix.

Pour la liste de M. Jean-Luc DEGRAIX, qui vote pour ? 4 voix Agir pour les Saint-Chamonais.

Pour la liste de Mme SURPLY, qui vote pour ? 4 voix de Mme SURPLY.

Pour la liste de M. MINNAERT, qui vote pour ? 3 voix. Je vous remercie.

Pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond, qui vote pour ? 28 voix. Très bien. Je vous remercie.

Patrice MONTES va mettre tout cela dans le logiciel.

M. MONTES : Les résultats sont comme pour la CAO. Donc, il y a quatre sièges attribués à la majorité et nous nous retrouvons avec deux groupes qui ont le même reste donc Agir pour Saint-Chamond et Du bon sens pour Saint-Chamond et entre M. DEGRAIX et Mme SURPLY, le plus âgé, je pense que c'est M. DEGRAIX.

M. le Maire : Bénéfice de l'âge. Alors, en membres titulaires sont élus :

Pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond : Michèle FREDIÈRE, Abila CIPRIANI, Gaëlle DESORME, Bruno CHANGEAT.

En membres suppléants : Sylvie REBAUD, Régis CADEGROS, Daryne BELKORCHIA et Victor PEREIRA.

Pour la liste Agir pour les Saint-Chamonais, en membre titulaire, Jean-Luc DEGRAIX et en membre suppléant, Jean-Paul RIVAT. C'est bien cela ? Très bien. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

**DL20260039. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DELEGUES OU EXPLOITES EN REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE -
DESIGNATION DES MEMBRES**

M. le Maire : Nous allons faire pareil pour la CCSPL, qui veut dire Commission consultative des services publics locaux délégués ou exploités en régie, dotée de l'autonomie financière.

Ce qui est bien, c'est que vu que c'est un peu la même chose que la CDSP, nous pouvons avoir les mêmes membres parce que cela se suit.

Tout d'abord, vous proposer d'approuver cette commission.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ?

Vous voulez tout de suite intervenir, M. MINNAERT ?

M. MINNAERT : Nous allons présenter un candidat pour la 12, pareil. Je voudrais faire remarquer que la droite va être dans toutes les commissions, la gauche et les écologistes n'y seront pas. Et concrètement, peut-être que la majorité aurait pu participer à faire qu'au moins un des différents groupes d'opposition soit dans chaque groupe. Concrètement, c'était à vous de permettre cette égalité, mais vous faites une accaparement donc il n'y aura que la droite et l'extrême droite dans toutes ces commissions. Je ne fais que constater.

M. le Maire : Absolument pas, vous vous trompez, M. MINNAERT. C'est la loi, et en plus, c'est un vote à la proportionnelle. C'est-à-dire que si la majorité ne vote pas pour sa liste, elle perd des sièges. Donc, je vous aime bien, mais il y a des limites dans l'affectation que l'on peut avoir l'un pour l'autre. Donc, quand c'est question de vous intégrer à des commissions municipales, M. MINNAERT, et la proposition de Mme CHAMPALLE tout à l'heure était très bonne, de dire si l'on ne peut pas avoir un membre de chaque opposition dans la commission. Avec la majorité municipale, nous y sommes tout à fait favorables. Là, ce sont des scrutins de liste régis selon le Code général des collectivités territoriales.

Donc à un moment donné, mettez-vous d'accord avec vos collègues de l'opposition pour qu'il y en ait un qui retire sa liste, vous auriez pu être chacun dans une commission, ce qui est votre affaire, mais vous ne pouvez pas dire, M. MINNAERT, que c'est l'affaire de la majorité.

M. MINNAERT : Il y a la loi, mais il y a aussi des règles qui se font en particulier à l'Assemblée nationale et au Sénat où vous savez très bien que l'on permet dans des commissions que la majorité des différents courants politiques puissent être représentés et c'est souvent la majorité qui le permet. Je constate que la majorité ne le permet pas.

M. le Maire : C'est la loi, vous ne voulez pas en démordre. De toute façon, vous ne changez jamais d'avis, vous n'écoutez pas, que voulez-vous que j'y fasse ? Tant pis pour vous.

Je vous propose d'approuver la création de la commission.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Je vous remercie d'arrêter tel que proposé ci-dessus, la constitution de cette instance et de procéder à la désignation de ses membres.

Pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond, nous proposons :

En membres titulaires : Michèle FREDIÈRE, Abila CIPRIANI, Gaëlle DESORME, Bruno CHANGEAT, Sandrine FRANÇON.

En membres suppléants : Sylvie REBAUD, Régis CADEGROS, Daryne BELKORCHIA, Victor PEREIRA, Patricia VIALON.

Y a-t-il d'autres listes candidates ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous proposons Julien GIRAUDO, Nathalie CHAMPALLE et moi-même.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres listes ? Pas d'autre liste. Je vous remercie.

Je vous propose que nous passions au vote. Patrice MONTES va reprendre le logiciel pour que l'on en soit bien sûr.

Pour la liste de M. MINNAERT, qui est pour ? 3 votes pour.

Pour la liste de la majorité municipale, combien de voix ? 28 voix.

Y a-t-il des votes blancs ? 8 votes blancs. Agir pour les Saint-Chamonais, Du bon sens pour Saint-Chamond.

Je vous demande une minute, je suis désolé.

M. MONTES : Quand je regarde à la proportionnelle, cela fait quatre sièges qui étaient attribués à la majorité et au plus fort reste, le cinquième siège est aussi attribué à la majorité.

M. le Maire : M. MONTES, exceptionnellement, sur la liste Avec vous pour Saint-Chamond, pouvons-nous intégrer une personne du groupe de M. MINNAERT et nous ne voterons que pour cette liste ?

M. MONTES : Oui.

M. le Maire : Pouvons-nous refaire le vote ou pas ? Non, mais nous parlions tout à l'heure de bon sens, Mme SURPLY. Personnellement, cela m'est égal, mais il aurait fallu que vous votiez.

Partons comme cela et puis au cas où, nous pouvons faire différemment, nous referons un vote. Cela fait cinq sièges pour la majorité. Je suis désolé, M. MINNAERT, mais il aurait fallu que vos petits camarades votent pour vous.

Titulaires : Mme FREDIÈRE, Mme CIPRIANI, Mme DESORME, M. CHANGEAT, Mme FRANÇON.

Suppléants : Sylvie REBAUD, Régis CADEGROS, Daryne BELKORCHIA, Victor PEREIRA, Patricia VIALON.

De déléguer au maire ou à son représentant de pouvoir saisir pour avis la commission des projets précités, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (31 pour ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

**DL20260040. ENSEIGNEMENT PUBLIC DU 1ER DEGRE - REPRESENTATION DE LA
COMMUNE AUX CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES, PRIMAIRES ET
ELEMENTAIRES - DESIGNATION DES DELEGUES**

M. le Maire : Je vous propose maintenant que nous passions à l'enseignement du premier degré de la représentation de la commune au conseil des écoles maternelles, primaires et élémentaires avec la désignation de délégués.

Je propose un vote à main levée si cela convient à tout le monde.

Y a-t-il des gens qui souhaitent que nous votions à bulletin secret ? Personne.

Nous commençons par les écoles maternelles et je reprends ma fiche pour ne pas me tromper.

Je vous propose de commencer par la Croix-Berthaud. Nous proposons la candidature de Philippe QUOY.

Y a-t-il d'autres candidats déjà ? Pas d'autres candidats. M. MINNAERT.

M. MINNAERT : J'aimerais plutôt savoir si vous avez prévu de laisser des postes à l'opposition. C'est ce qui serait plus intéressant. À ce moment-là, nous pourrions dire si nous votons pour ou contre vos représentants. Parce que si vous vous attribuez tous les postes et que nous n'en avons aucun, nous nous abstiendrons sur tous les postes.

M. le Maire : Nous avons prévu de nous attribuer les postes à la majorité municipale parce que l'on est représentants au conseil d'école et pour faire remonter aux services, etc.

Après, M. MINNAERT, je le dis clairement, si vous souhaitez qu'il y ait un représentant, en tout cas, que chaque groupe ait une école, la majorité municipale y est favorable.

M. MINNAERT : D'accord.

M. le Maire : Très bien. Nous sommes partis avec un représentant par groupe et par école. M. MINNAERT, oui, je peux vous dire les trois écoles que nous pouvons laisser à l'opposition.

M. MINNAERT : Oui, car c'est ce qui nous intéresse.

M. le Maire : Nous vous proposons :

- l'école maternelle de la Croix-Berthaud pour un des groupes d'opposition ;
- l'école Cézanne pour un des groupes de l'opposition ;
- l'école Parterre Lavieu pour un des groupes de l'opposition.

Je le dirai quand je vous présenterai les écoles, cela vous convient-il ?

M. MINNAERT : Si nous avons une des trois, cela nous ira très bien.

M. le Maire : D'accord. Je commence par l'école maternelle de la Croix-Berthaud. Nous venons de dire que nous l'avons laissée à une personne de l'opposition.

Quel groupe d'opposition souhaite avoir l'école maternelle de la Croix-Berthaud ? Si personne ne la veut, nous la gardons à la majorité municipale. M. MINNAERT ?

OK. Donc, le représentant de la Ville sera Jean MINNAERT.

Pour M. MINNAERT, représentant à la Croix-Berthaud. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : À l'école Debussy, nous proposons la candidature de Mathieu VIALLATTE. Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école maternelle Gayotti, nous vous proposons la candidature de Patricia VIALON. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour l'école Pauline Kergomard, nous vous proposons la candidature d'Abla CIPRIANI. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour l'école Lamartine, toujours sur les maternelles, Catherine MOIROUD. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour l'école maternelle Massenet Pasteur, la candidature de Raphaël BERNOU. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour l'école François Villon, je vous propose la candidature de Sandrine FRANÇON. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous passions aux écoles élémentaires. Tout d'abord la Croix-Berthaud. Nous proposons la candidature de Philippe QUOY. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à l'école Debussy. Nous vous proposons la candidature de Mathieu VIALLATTE. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous sommes toujours sur les élémentaires. Lamartine, nous proposons la candidature de Catherine MOIROUD. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidatures. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Massenet Pasteur élémentaire, nous proposons la candidature de Raphaël BERNOU. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école Verlaine, nous proposons la candidature de Yves ALAMERCERY. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école élémentaire François Villon, nous proposons la candidature de Pierre-Mary DESHAYES. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons aux écoles primaires. Nous vous proposons l'école Cézanne. Nous avons dit que nous la laisserions à un membre de l'opposition, c'est Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Oui.

M. le Maire : Mme SURPLY à l'école primaire Cézanne, très bien, et je vous remercie.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 3 abstentions, Saint-Chamond verte et solidaire. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 abstentions : Saint-Chamond verte et solidaire)

M. le Maire : L'école La Chabure, nous proposons la candidature de Bruno CHANGEAT. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école du Châtelard. Nous proposons la candidature de Sylvie REBAUD. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école de Chavanne, nous proposons la candidature de Florence VANELLE. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : École Fournas-Garat, nous vous proposons la candidature de Daryne BELKORCHIA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école Parterre Lavieu. Donc, M. DEGRAIX, c'est pour vous.

M. DEGRAIX : La candidature de Marlène MAURY.

M. le Maire : Très bien, nous proposons de mettre aux voix la candidature de Marlène MAURY. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école primaire du Pilat, nous proposons la candidature de Régis CADEGROS. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : L'école primaire Jacques Prévert. Nous vous proposons la candidature d'Andonella FLÉCHET. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

**DL20260041. ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION DES
DELEGUES**

M. le Maire : Je vous propose désormais que nous passions aux écoles privées du premier degré, la délibération n° 14, nous sommes partis.

L'école Saint-Louis, nous proposons la candidature de Catherine CHAPARD.

Mme SURPLY.

Mme SURPLY : Même question. Nous allons probablement vous poser la question un peu de partout. Pouvons-nous nous partager des écoles ?

M. le Maire : Vu qu'il n'y a que six écoles, la majorité municipale proposera un candidat à chaque école privée.

Mme SURPLY : D'accord. Donc, pourquoi à cela et pas les autres ?

M. le Maire : Les autres écoles sont plus nombreuses, mais pour les écoles privées, ce seront les candidats de la majorité. Je propose de démarrer.

L'école Saint-Louis Notre-Dame, nous proposons la candidature de Catherine CHAPARD. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Pour l'école Saint-François Saint-Joseph, nous proposons la candidature de Bruno CHANGEAT. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Pour l'école Sainte-Anne Saint-Pierre, nous proposons la candidature de Florence BERSO-DERMETROSSIAN. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Pour l'école primaire de Sainte-Marie – La Grand'Grange, nous proposons la candidature d'Erick SCHAEFFER. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Pour l'école Saint-Julien, nous proposons la candidature de Luc CHEVALLIER. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Enfin, pour l'école Sainte-Thérèse, la majorité municipale propose la candidature de Jérôme JULVE. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat de tous les votes : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

**DL20260042. ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT -
REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION -
DESIGNATION DES DELEGUES**

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 15 qui est les établissements locaux d'enseignement, représentants de la commune au niveau des collèges et des lycées.

Donc à Jean Rostand, nous ne proposons que des gens de la majorité municipale.

Je vous propose de faire un par un et nous avons laissé des sièges à l'opposition, Mme SURPLY.

Jean Rostand, en membre titulaire, nous proposons Ayse CALYAKA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

En membre suppléant, nous proposons Raphaël BERNOU. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Très bien.

Au collègue Pierre Joannon, nous proposons de laisser à l'opposition un membre suppléant. En membre titulaire, nous proposons la candidature de Philippe QUOY. Sur Philippe QUOY, y a-t-il d'autres candidats pour les membres titulaires ? Pas d'autres pour membre titulaire ?

M. MINNAERT : Pierre Joannon ?

M. le Maire : Pierre Joannon, très bien. Je vous propose que nous passions donc au vote pour le suppléant. Oui, il faut un suppléant et nous laissons le suppléant l'opposition. Nous pouvons laisser la suppléance à Julien GIRAUDO.

Hors micro : Pas de titulaires ?

M. le Maire : Non aucun titulaire, mais on vous laisse les suppléances. Nous sommes sur Pierre Joannon. Alors, cela n'intéresse pas M. MINNAERT, super, très bien.

Je propose que l'on vote tout de suite le suppléant. Qui du groupe de Mme SURPLY veut être suppléant à Pierre Joannon ? Ne vous battez pas.

Mme SURPLY : J'ai une question puisque je suis actuellement, jusqu'à maintenant au lycée professionnel Claude Lebois. Alors, ne pourrait-on pas échanger pour qu'il y ait une logique, une continuité, pour que je puisse rester à Claude Le Bois ?

M. le Maire : Non, les membres titulaires seront pour la majorité municipale et on vous a laissé les membres suppléants.

Mme SURPLY : Aucune logique de travail, il n'y a pas de logique de travail. Et le lycée professionnel hôtelier, laissez-vous une place à l'opposition là ?

M. le Maire : Non.

Mme SURPLY : D'accord.

M. le Maire : Nous vous proposons la suppléance de Pierre Joannon, Ennemond Richard, Claude Le Bois, les deux postes de suppléance et un au lycée hôtelier.

Mme SURPLY : Le lycée hôtelier, cela m'intéresse.

M. le Maire : Nous allons le faire dans l'ordre, il faut voter.

Mme SURPLY : Oui, mais il fallait le dire avant.

M. le Maire : Il faut voter. Donc, Pierre Joannon, Philippe QUOY est titulaire. Qui veut être suppléant chez l'opposition ? Mme SURPLY, très bien.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Pas d'abstentions ?

Alors, 7 abstentions, 3 de M. DEGRAIX et 4 de M. MINNAERT, très bien.

M. le Maire : Sur le collège Ennemond Richard, nous proposons comme membre titulaire, Victor PEREIRA. Y a-t-il d'autres candidats d'oppositions ? Pas d'autres candidats. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? 7 abstentions pour M. PEREIRA. Je vous remercie pour cette unanimité.

Le siège de suppléance est laissé à l'opposition. Qui est candidat de l'opposition pour le collège Ennemond Richard. Vous ne pouvez pas nous dire que l'on ne vous laisse pas de siège et quand on vous laisse des sièges, il n'y a personne au rendez-vous. Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Estelle LARCA.

M. le Maire : Très bien, Estelle LARCA. M. DEGRAIX ?

M. DEGRAIX : Non, juste un point. En fait, les sièges de suppléants, si vous voulez vraiment être dans l'idée de vouloir échanger, c'est plutôt des postes de titulaires qu'il faut proposer. Suppléant, ce n'est pas forcément quelque chose qui permet de suivre les dossiers.

Et puis, je ne vois pas pourquoi finalement le titulaire serait absent sauf raison exceptionnelle ? Donc, c'est pour cela que nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Donc, vous proposez la candidature de Mme LARCA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 7 d'abstentions, comme d'habitude. Je vous remercie.

Pour le lycée Claude Lebois, nous présentons Yves ALAMERCERY et Victor PEREIRA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie.

Pour les deux sièges d'opposition, qui souhaite être suppléant au lycée Claude Lebois ? Mme SURPLY ?

Mme SURPLY : Oui, s'il vous plaît, suppléance à Claude Lebois.

M. le Maire : Bien, Mme SURPLY. Il reste un siège de suppléant à Claude Lebois. M. PARRIN ? Sinon nous le reprenons à la majorité. Mme BELKORCHIA, voulez-vous aller à Claude Lebois, non ?

Mme BELKORCHIA : (*Hors micro*) Mais c'est déjà fait...

M. le Maire : Non, ce n'est pas fait, je n'ai pas encore clôturé la candidature.

Mme BELKORCHIA : (*Hors micro*) Pourquoi pas...

M. le Maire : M. PARRIN, vous ne nous en voudrez pas, mais au bénéfice de l'âge, nous laissons Daryne BELKORCHIA.

Donc, on vous propose en membre suppléant, Mme SURPLY. Qui s'oppose ?

Mme SURPLY : Mais vous vous êtes concertés avant pour organiser cela ou pas ? Parce que...

M. le Maire : Oui, mais nous étions censés laisser des sièges à l'opposition, mais quand vous ne les prenez pas...

Mme SURPLY : Mais je suis en train de vous dire que nous sommes quasiment les seuls à prendre des suppléances...

M. le Maire : Au lieu que vous les preniez avec peine quasiment pitié, nous comblons ces trous de suppléances.

Mme SURPLY : Cela n'a quand même aucun sens ce soir.

M. le Maire : Ah non, ça n'a aucun sens. C'est juste qu'à un moment donné, cela m'attriste, c'est tout.

Mme SURPLY : Donc, Stéphane PARRIN.

M. le Maire : Bon, très bien, nous ferons un vote. Sur Mme SURPLY, qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? 7 abstentions, très bien.

Sur la deuxième place de suppléant, il y a deux candidats, Daryne BELKORCHIA et Stéphane PARRIN.

Qui vote pour Stéphane PARRIN ? 4 voix. Qui vote pour Daryne BELKORCHIA ? 28 voix. Qui s'abstient ? 7 voix. Très bien, je vous remercie.

Daryne BELKORCHIA sera suppléante à Claude Lebois.

M. le Maire : Nous passons au lycée professionnel Claude Lebois. Là, il n'y aura pas de questions parce que la majorité va prendre les quatre sièges. Je propose que nous les votions d'un coup.

En titulaires, Raphaël BERNOU, Philippe QUOY ;

En suppléants, Sylvie REBAUD, Daryne BELKORCHIA.

Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Personne ne s'est abstenu.

M. le Maire : Lycée pro hôtelier. Tout d'abord...

Hors micro

M. le Maire : Il faut suivre.

Hors micro

M. le Maire : Ce n'est pas grave ?

Hors micro

M. le Maire : Restez calme, M. DEGRAIX, il faut juste suivre, ni plus ni moins, pas besoin de s'énerver. Il n'y a pas d'abstention, tant pis, il faut suivre.

Lycée professionnel hôtelier, nous proposons les candidatures en titulaire.

Hors micro

Mais non, à un moment donné, quand j'appelle au vote, il faut suivre. Allez, c'est bon, au bout d'un moment, il faut être sérieux.

Lycée pro hôtelier, Catherine CHAPARD et Luc CHEVALLIER en membres titulaires. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie.

En membre suppléant. Nous laisserons un poste à l'opposition s'il le souhaite. Pour la majorité, nous proposons Victor PEREIRA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 7 abstentions.

Donc, c'est Victor PEREIRA, très bien. Je vous remercie pour cette unanimité.

Il y a une place de l'opposition. Qui souhaite être suppléant au lycée pro hôtelier ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Je précise, nous nous sommes abstenus dans toutes les délibérations où vous ne nous avez proposé que d'être suppléants. Ce n'est pas sérieux de nous proposer que la suppléance. Donc, je précise.

M. le Maire : OK, c'est bon. Mme SURPLY, votre candidature ?

Mme SURPLY : S'il vous plaît.

M. le Maire : Bien sûr, Mme SURPLY. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

**DL20260043. ÉTABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL - MAISON D'ACCUEIL
SPECIALISEE "LES QUATRE VENTS" - REPRESENTATION DE LA COMMUNE -
DESIGNATION DES DELEGUES**

M. le Maire : Je vous propose de continuer avec la MAS, Maison d'accueil spécialisée "Les Quatre Vents". Il y a donc, selon le Code des collectivités territoriales, quatre sièges. La majorité propose quatre personnes, une liste de quatre personnes :

Régis CADEGROS, Michèle FREDIERE, Catherine MOIROUD, Patricia VIALON. Y a-t-il d'autres listes candidates ? Non ? Très bien. Si.

M. MINNAERT : Nous proposons comme candidats : Nathalie CHAMPALLE, Jean MINNAERT et Julien GIRAUDO.

M. le Maire : Attendez, on regarde juste sur la proportionnelle, M. Patrice MONTES se renseigne.

Apparemment, il n'y a pas la proportionnelle sur cette élection, c'est à l'unanimité par le Conseil municipal. OK, très bien :

Pour la liste de M. MINNAERT, qui vote pour ? 3 voix. Qui vote blanc ou s'abstient ? 4 voix.

Qui vote pour la liste de la majorité municipale ? 28 voix. Très bien.

Mme SURPLY, pas de participation au vote ? Donc, vous votez blanc. Donc, vote blanc de Mme SURPLY, de M. PARRIN, de Mme LARCA et de M. BOUGHZALA.

Alors, suivez quand je le dis parce qu'après on se perd dans les calculs. Je vous remercie.

Donc, la liste Avec vous pour Saint-Chamond : Régis CADEGROS, Michèle FREDIÈRE Catherine MOIROUD, Patricia VIALON seront les représentants de la Ville à la MAS des Quatre Vents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

DL20260044. CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

M. le Maire : Délibération n° 17, la création et la désignation des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées. Il y a six représentants du Conseil municipal, trois représentants des associations.

Tout d'abord, je vous propose de constituer cette commission. Sur la constitution, y a-t-il des votes contre ? Pas de vote contre. Pas d'oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Avant de désigner les membres, M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Je serai le candidat et après, ce sera Nathalie CHAMPALLE puis Julien GIRAUDO.

M. le Maire : Très bien, il n'y a pas de proportionnelle non plus. Donc, M. Patrice MONTES, le directeur général des services, la liste de M. MINNAERT : M. MINNAERT, Nathalie CHAMPALLE et Julien GIRAUDO.

Très bien. Y a-t-il d'autres listes candidates ? Non ? Très bien.

Pour la liste de M. MINNAERT, qui est pour ? 3 voix. Je vous remercie.

Qui vote blanc ? 8 voix. Je vous remercie.

Pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond qui est composé de Luc CHEVALLIER, Régis CADEGROS, Gilles GRÉCO, Raphaël BERNOU et Ayse CALYAKA, qui est pour ? 28 voix. Je vous remercie.

Sont élus à la commission d'accessibilité, Luc CHEVALLIER, Régis CADEGROS, Gilles GRÉCO, Raphaël BERNOU et Ayse CALYAKA, M. MINNAERT.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

DL20260045. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE GIER/PILAT

M. le Maire : Je propose de passer à la délibération n° 18 qui est de désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la mission locale Gier/Pilat Habitat. La Ville de Saint-Chamond propose la candidature de Daryne BELKORCHIA, élue en charge de la jeunesse. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie.

Il en reste encore un peu, cela va aller vite.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

DL20260046. ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE (EPURES) - REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES - DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération n° 19 qui est l'association de l'étude des plans d'urbanisme et de la Région stéphanoise de la Région, qui s'appelle EPURES. Nous devons désigner un délégué et un suppléant.

La liste Avec vous pour Saint-Chamond propose en titulaire Gilles GRÉCO, l'adjoint à l'urbanisme aux travaux et aux grands projets, ainsi que moi-même en suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260047. SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (S.A.E.M.L.) NOVIM - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération numéro 20 qui concerne la société anonyme d'économie mixte locale, SAEML Novim. Il nous faut désigner un représentant au conseil d'administration. La Ville de Saint-Chamond propose à Novim la désignation de Gilles GRÉCO pour la liste Avec vous pour Saint-Chamond. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260048. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire : Nous enchaînons avec la désignation d'un correspondant défense qu'il faut désigner. Nous proposons que ce soit le Premier adjoint en charge de la sécurité, de la santé et du plan cancer, Régis CADEGROS. Y a-t-il d'autres candidats ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voulais faire une petite intervention. L'installation d'un nouveau Conseil municipal va de pair avec la désignation d'un correspondant défense. Sa fonction le conduit, en principe, à faire le lien entre la nation et les forces armées au niveau local, dans chaque commune. Cela reste surtout vrai sur le papier, car en réalité, personne n'est en mesure de dire quel lien concret la commune a réellement établi avec la nation et les forces armées. Cette responsabilité est l'exemple même de titre attribué à un élu, sans réelle utilité. Nous pouvons regretter que le lien entre une commune et la nation ne soit envisagé qu'à travers les forces armées.

Heureusement, la nation est bien plus large que la seule défense du territoire d'un point de vue militaire. La nation, c'est aussi la défense de l'environnement, sa dégradation est une des causes majeures de mortalité en France et dans le monde. C'est également la défense de la protection sociale qui permet de vivre et de travailler dignement, d'avoir accès à l'instruction, aux loisirs et à la santé, autant d'éléments que la droite, et plus encore l'extrême droite, remettent en cause.

La population de notre commune ne sait qui pilote la réserve citoyenne ni ne connaît le plan de mise en sécurité en cas de grave accident naturel, industriel ou nucléaire. Peut-être, est-ce ce correspondant qui devrait le faire au niveau de la défense ?

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Si la défense du territoire est importante, surtout face aux événements de guerre et aux menaces que nous connaissons ces dernières années, elle ne peut se résumer à l'armée seule.

M. le Maire : Merci, M. MINNAERT. Je pense que votre monologue ne mène pas à réponse. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Y a-t-il des oppositions sur la nomination de Régis CADEGROS ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260049. CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES - COLLEGE DES COMMUNES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

M. le Maire : Je propose d'enchaîner avec le conseil de discipline de recours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - collège des communes de plus de 20 000 habitants. Nous devons désigner un représentant et la liste Avec vous pour Saint-Chamond propose la candidature

d'Andonella FLÉCHET. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260050. SAINT-ÉTIENNE METROPOLE - REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - MODIFICATIF

M. le Maire : Nous enchaînons avec la représentation de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées, CLECT. Nous devons désigner au sein du conseil municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant à cette CLECT de Saint-Étienne Métropole.

Nous vous proposons la candidature en tant que membre titulaire de Benoît FABRE, l'adjoint en charge des finances et de la stratégie économique et en tant que suppléant, Régis CADEGROS. Y a-t-il d'autres candidatures ? M. DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Non, ce n'est pas une candidature, c'est simplement parce que l'on invoque ici avec les délibérations 23 et 24 le rapport de la Ville avec Saint-Étienne Métropole et je pense qu'en ce début de mandat, il est important d'éclairer les Saint-Chamonais et que l'on essaye de comprendre les choix stratégiques qui ont pu être faits ou qui vont être faits, que ce soit la CLECT ou que ce soit ensuite la délibération suivante, avec les représentants à Cap Métropole, c'est bien toute la stratégie de Saint-Étienne Métropole et donc de la Ville de Saint-Chamond qui est posée.

Alors, Monsieur DUGUA, je sais qu'avant l'élection du président de Saint-Étienne Métropole, il y a eu un certain nombre d'entretiens et c'est bien normal, j'ai envie de dire et même de tractations entre les différents maires, les postulants. J'aurais simplement une question à vous poser : pourquoi avez-vous fait plutôt le choix de Régis JUANICO plutôt que le choix de Sylvie FAYOLLE ?

M. le Maire : Très bien, M. DEGRAIX, je vais vous répondre. Parce qu'il n'y avait jeudi que trois candidats à la présidence de Saint-Étienne Métropole Régis JUANICO, Lionel BOUCHER et Corentin JOUSSERAND et j'ai fait le choix de voter pour le maire de Saint-Étienne pour une gouvernance transpartisane.

M. DEGRAIX : Oui dans les faits, mais il y a quand même eu des échanges et il y avait aussi la candidature de Sylvie FAYOLLE, la presse l'a relevé et puis il faut le dire, il y a eu des échanges aussi entre vous et M. JUANICO, ce qui est tout à fait normal, et Mme FAYOLLE. Donc à un moment donné, sur la table, il y avait bien deux propositions. Donc, vous ne pouviez pas balayer d'un revers de manche uniquement, de dire : « Non, il n'y avait qu'un seul candidat », ce n'est pas vrai.

Alors, après, je ne remets pas du tout en cause votre choix, c'est vous qui avez toutes les cartes en main et peut-être que cela se justifie, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Simplement, je voulais savoir : qu'est-ce qui vous a conduit à faire ce choix ?

Et puisque nous sommes à la délibération 24 et derrière c'est Cap Métropole, donc forcément derrière, ce sont les investissements qui sont les projets de mandat finalement. La question que je peux vous poser aussi, c'est : vous avez fait le choix de M. JUANICO et pour quel projet de territoire ?

Je ne vous demande pas de me répondre dans les détails, parce que ce serait inapproprié à ce moment-là, mais malgré tout, nous savons qu'à l'échelle de la Métropole, il y a des enjeux importants :

- L'unité de valorisation énergétique, est-ce quelque chose qui va être lancé ou pas ?
- La création d'une piscine à Saint-Étienne, est-ce la Métropole qui va le porter ou finalement, cela sera à la charge de la Ville de Saint-Étienne ?
- Puis, j'ai envie de dire, même pour Saint-Chamond, le projet de la RM 288 va-t-il être lancé ou pas ?
- Cela pose aussi la question des représentants de Saint-Étienne Métropole à l'office Habitat et Métropole, quel sera le plan de mandat ?

C'est peut-être encore un peu tôt, cela, je l'entends complètement, mais malgré tout, qu'est-ce qui a fait qu'à un moment donné, vous choisissez Régis JUANICO plutôt que Sylvie FAYOLLE ? C'est tout ce que je veux savoir.

M. le Maire : Je vois.

M. DEGRAIX : Parce que derrière le choix des personnes, il y a aussi un projet de territoire et je voudrais savoir sur quel projet de territoire vous souhaitez partir. Je l'aborde à travers ces deux délibérations, mais il me semble que c'est important en début de mandat que nous puissions avoir cet échange autour de cette enceinte.

M. le Maire : Vous avez complètement raison, M. DEGRAIX, je vais vous répondre.

Mme SURPLY.

Mme SURPLY : Alors, c'est intéressant comme débat parce qu'arrivant également à la Métropole pour la première fois dans cette instance, je pense qu'il ne faut pas se tromper sur l'outil qu'est le conseil métropolitain. Parce que c'est une assemblée technique et il y a beaucoup de décisions techniques. Pour l'instant, c'est une assemblée délibérante qui n'est pas polarisée et c'est vrai que c'est assez curieux. Parce que cette journée-là d'installation du conseil métropolitain, j'ai dû la couper en deux parce que j'avais mes engagements à la Région. Quand je suis revenue à la Région, il m'a été indirectement reproché que la Métropole soit passée à gauche.

J'ai vu deux choses. J'ai vu Sylvie FAYOLLE, donc vice-présidente à la Région, étiquette les Républicains, retirer sa candidature et annoncer qu'elle retirait sa candidature à la présidence de la Métropole. Il faut tout dire, il ne faut pas dire que partiellement ce qui s'est passé et donc nous nous sommes retrouvés avec Régis JUANICO, maire de Saint-Étienne étiquette PS qui se présentait, Corentin JOUSSERAND étiquette RN et Lionel BOUCHER étiquette du centre milieu. Comment ?

M. MINNAERT : UDI.

Mme SURPLY : Oui, du centre, bref. Ce que j'ai entendu de la part du discours de Régis JUANICO, c'est qu'il allait travailler avec toutes les sensibilités politiques. Aujourd'hui, l'installation de la Métropole n'est pas encore finie et si vraiment il y a une volonté de travailler avec toutes les sensibilités politiques qui représentent de nombreux électeurs, parce que je rappelle que la Métropole, c'est 400 000 habitants, normalement, M. DEGRAIX, nous allons tous œuvrer ; il n'y a pas que les vice-présidences dans la vie. J'ai été la première étonnée de voir évidemment les maires, mais ils sont maires donc ils ont le devoir d'être terriblement impliqués dans la Métropole, un homme comme Axel DUGUA, main dans la main avec la gauche, mais cela n'est possible que si – et je le répète – la Métropole, en la personne de Régis JUANICO, tient ses promesses et travaille avec tout le monde, sinon vous allez cristalliser l'assemblée. Ce qui est intéressant, c'est de poser la question ce soir : M. DUGUA, vous êtes le premier vice-président à la Métropole, ce projet de travailler avec toutes les sensibilités politiques est-il réel ?

M. le Maire : Très bien, Mme SURPLY. Je vais vous répondre parce que vous savez, je ne suis que le petit maire de la Ville de Saint-Chamond à l'élection de Saint-Étienne Métropole, 53 communes, 123 conseillers métropolitains, et Saint-Chamond ne fait basculer aucune élection.

En effet, j'ai rencontré Mme FAYOLLE, que je salue parce que pendant près de trois ans, elle a géré Saint-Étienne Métropole, tout d'abord par intérim en succédant à Hervé REYNAUD, puis officiellement au mois de décembre, suite à l'affaire PERDRIAU. Elle a tenu le cap pendant que les vents et les marées étaient parfois contraires.

Puis, j'ai rencontré aussi Régis JUANICO qui est le maire de Saint-Étienne et je tiens à vous rassurer, M. DEGRAIX, ils avaient tous les deux les mêmes propositions à me faire pour l'exécutif et je n'avais pas pris de décision et vu que le lendemain matin Mme Sylvie FAYOLLE a retiré sa candidature, il ne restait plus qu'une candidature qui était celle du maire de Saint-Étienne, Régis JUANICO, qui avait proposé une direction transpartisane, collégiale, et je trouve cela très bien. Parce qu'en effet, la Métropole n'a jamais été politisée et je trouve cela très bien.

Après, les tractations, les coups de fil, les SMS, les mises sous pression, les menaces, c'est parfois la politique, cela a glissé sur moi pendant une semaine et demie sans m'affecter et sans me faire finalement dévier du chemin que je souhaitais emprunter. J'aurais aimé que la Métropole reste à droite, avec Sylvie FAYOLLE. Les vents ont parfois été contraires et aujourd'hui, c'est Régis JUANICO qui nous a tendu la main à de nombreux maires et élus de droite, pour travailler ensemble et je trouve que c'est une bonne chose, plutôt parfois qu'au dernier moment, aller chercher une vice-présidence ou autre.

Donc, voilà, aujourd'hui, il y a un exécutif qui a une élection qui était transpartisane, il n'y a pas de secret des dieux malgré ce que l'on peut faire croire ou imaginer. J'ai pris la température un peu des 53 maires, mais pas complètement, pour échanger avec eux, savoir ce qu'ils en pensaient, comment ils voyaient les choses et vous savez, c'était une position qui était délicate pour tous les maires et toutes les maires des communes et je compatis avec eux.

Aujourd'hui, la Métropole est en ordre de marche et je pense que c'est une bonne chose pour notre territoire, pour nos habitants. Parce qu'à la Métropole, au-delà d'être le maire de Saint-Chamond, on est le vice-président ou la vice-présidente, le président de tous les habitants des plus de 400 000 habitants de la Métropole. Il y aura, mais d'ailleurs, les deux candidats le proposaient jusqu'à la veille au soir qu'il n'y ait plus qu'une candidature, proposaient une conférence des maires, ce que je trouve très bien, pour évoquer des sujets divers et variés.

En effet, il y aura la question des voiries. Par exemple, qu'allons-nous faire sur les voiries ? On souhaite et je l'ai proposé d'ailleurs dans mon programme avec la liste « Avec vous pour Saint-Chamond », d'augmenter le budget voirie pour les collectivités, à la fois sur la part communale et à la fois sur la part des grands axes et je défendrai cela en tant que premier vice-président. Nous l'avons en tout cas, proposé et je défendrai cela en tant que premier Vice-président, avec les collègues, d'avoir une enveloppe par commune, par mandat, pour pouvoir réaliser un projet, une sorte de plan de relance, ce qui a été fait pendant le COVID.

Il faudra en effet parler des grands projets. Tout à l'heure, vous avez dit : « Vous savez, Cap Métropole, ce sont ceux qui ont porté les grands projets du mandat », ce n'est pas complètement vrai parce que Cap Métropole aujourd'hui porte Novaciéries, a porté le MAUSA, il a fait un travail formidable et extraordinaire. En tant que premier vice-président pour l'instant, mais peut-être que cela va changer dans les prochaines semaines, même si je salue le travail de Luc FRANÇOIS en tant que président qui a fait un travail formidable – et j'espère qu'il restera président de Cap Métropole –, nous allons continuer à travailler avec tous ces outils.

Nous allons nous mettre d'accord sur un plan de mandat sur en effet, s'il faut ramener la patinoire ? Ne pas ramener la patinoire ? La RM 288 je l'ai dit et je le ferai, nous ferons une consultation citoyenne auprès des Saint-Chamonais pour savoir ce qu'ils en pensent de cette RM288 qui coûte 16 millions d'euros à Saint-Étienne Métropole, M. DEGRAIX, mais vous le connaissez bien, vous avez géré le PPA GOSE (projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud) pour le Gier en tout cas, pendant de nombreuses de nombreuses années, vous le savez. Je le sais que c'est un sujet qui est épineux et qui coûte cher, qui a peut-être une utilité, il faut le dire pour la Ville de L'Hormes, avec une nouvelle entrée de ville, mais a-t-il une utilité pour Saint-Chamond ? C'est une véritable question et une véritable question que l'on se posera en tout cas, là-dessus.

Donc, en effet, maintenant, Saint-Étienne Métropole est en ordre de marche, il y aura une réunion de vice-présidents et je suis très heureux qu'Andonella FLÉCHET soit restée vice-présidente à mes côtés au sein de cet exécutif, que l'on ait à nouveau deux vice-présidents au sein de l'exécutif de Saint-Étienne Métropole. Nous sommes la deuxième commune du département de la Loire et bien évidemment, de Saint-Étienne Métropole, donc nous pèserons de tout notre poids pour faire entendre la voix des Couramiaux, la voix aussi des habitants du Pays du Gier, des plus de 80 000 habitants, des plus de 20 communes du pays du Gier et puis des 400 000 habitants de Saint-Étienne Métropole.

Selon la délégation que me confiera le président JUANICO, j'espère et j'œuvrerais en tout cas, pour tous les territoires, que ce soit le Gier, l'Ondaine, le Stéphanois, la Couronne stéphanoise, etc., parce que je pense que tout le monde a gagné à Saint-Étienne Métropole. Surtout, il ne faut jamais opposer les « petites communes » entre guillemets, et entre guillemets les « grandes communes » parce que tout le monde a des avantages à être présents dans Saint-Étienne Métropole. M. DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Finalement, on est « petite » ou « grande » commune ? Dans ce que vous venez de dire là, j'ai du mal à me positionner.

M. le Maire : Petite par la taille, mais grande par le cœur.

M. DEGRAIX : Il y a deux choses dans votre intervention qui apportent quand même des éléments de réponse, je vous remercie. Que le PPI soit en cours de construction, c'est tout à fait normal,

c'est intéressant, votre remarque sur la RM 288. Donc, effectivement, s'il y a une consultation, je pense qu'à ce moment-là, nous pourrions rouvrir le débat et ce sera important.

Deux remarques simplement. Non, je ne pense pas qu'il faudra présenter Saint-Chamond comme une petite commune. Alors, nous avons toujours œuvré pour dire que Saint-Chamond est la capitale du Gier, c'est une commune qui compte à la Métropole. Donc, ne présentez pas la commune de Saint-Chamond comme une commune qui ne pèse pas. Bien au contraire, il y a quand même huit élus au conseil métropolitain et c'est la commune de Saint-Chamond qui peut faire basculer une majorité, et vous le saviez très bien.

Puis dernière chose, vous avez vu, si je ne posais pas la question une deuxième fois, on en restait à votre première remarque en disant : « Non, il n'y a pas eu de débat puisqu'il n'y avait qu'une seule candidature » et après, nous nous apercevons que non cela a été beaucoup plus compliqué que cela et qu'effectivement, il y avait bien deux candidats.

M. le Maire : Vous savez, M. DEGRAIX, ce n'est pas la taille qui compte. L'objectif est de se dire à un moment donné, comment on pèse à la Métropole que l'on soit – entre guillemets – une plus « petite » commune ou une plus « grande » commune et Saint-Chamond est une « petite » commune à l'échelle de la métropole et des 400 000 habitants, mais je n'ai jamais dit que l'on n'allait pas peser, je n'ai jamais dit que nous n'allions pas nous faire entendre. Au contraire, je vous dis tout le contraire, tout ce qui s'est passé depuis ces deux dernières années et demie, je veux que Saint-Chamond pèse à Saint-Étienne Métropole et que l'on obtienne des choses.

Parce que vous l'avez bien dit et cela, je vous le reconnais, M. DEGRAIX, il faut être honnête, quand vous avez présenté Saint-Étienne Métropole du matin au soir, du lever au coucher, je vais vous faire la confidence, j'avais trouvé cela très bien parce que c'était juste. C'était juste, c'est vrai, quand vous vous levez jusqu'au moment où vous allez vous coucher, vous utilisez les services de Saint-Étienne Métropole, vous avez complètement raison.

Donc, c'est pour cela demain que l'on va peser avec Andonella FLÉCHET, puis j'espère, je le souhaite, qu'il y ait aussi des conseillers délégués auprès des vice-présidents pour faire peser tout cela et surtout d'amener une expertise. Mais la réalité est simple, jeudi matin, quand il y a eu la présentation des candidats, nous étions tous présents, en tout cas, tous les conseillers métropolitains présents dans cette salle. Il n'y avait qu'une seule candidature en tout cas, de l'arc républicain qui était celle de Régis JUANICO parce que celle de Lionel BOUCHER était plus là pour faire corps à celle de Régis JUANICO pour qu'il puisse y avoir un autre choix. Suite à cela, les votes de la majorité municipale se sont tournés vers Régis JUANICO, qui en plus, après, nous a proposé une gouvernance transpartisane et je trouve cela très bien aussi parce que vous savez, les gens ne veulent pas de la politique de droite ou de gauche, ils veulent du service, du quotidien. Vous le savez mieux que moi, M. DEGRAIX, vous avez été vice-président de Saint-Étienne Métropole, c'est une bonne chose et je trouve cela très bien.

En plus, nous avons quand même 11 vice-présidents de droite et de centre à Saint-Étienne Métropole et seulement 8 de gauche, Europe écologie les verts, Parti Communiste, etc. Donc en plus, il y a quand même la pluralité de tout le monde, il y a de plus petites communes, de plus grandes. Un équilibre a été trouvé et maintenant, je le salue, parce qu'à un moment donné, il ne faut pas être bête et borné, il faut savoir reconnaître les choses.

Donc, voilà, je salue tout cela et je travaille avec Régis JUANICO, mais comme je travaillerai avec Sylvie FAYOLLE, qui est deuxième vice-présidente de Saint-Étienne Métropole, comme je travaillerai avec Christophe FAVERJON, qui est troisième vice-président métropole, etc.

Pour la CLECT, si nous en revenons à nos moutons, y a-t-il d'autres candidats que Benoît FABRE en titulaire et Régis CADEGROS en suppléant ? Non. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260051. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES ET AU COMITE D'AUDIT

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération n° 24, sur Cap Métropole.

Tout d'abord, on vous propose de désigner un représentant pour assurer la représentation de la Collectivité au sein du conseil d'administration et au conseil d'administration, je vous propose ma candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Nous proposons de désigner un représentant de la Collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Cap Métropole. Je vous propose l'adjoint à l'urbanisme, aux travaux et aux grands projets, Gilles GRÉCO. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie.

Je vous propose de passer maintenant à la désignation d'un représentant au sein du comité d'audit de Cap Métropole. Y a-t-il d'autres candidats que moi-même qui suis candidat ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260052. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire : Je vous propose de passer à la libération n° 25 et la désignation au Syndicat intercommunal du Pays du Gier pour la représentation de la commune. Vous savez, le Pays du Gier est très important à nos côtés pour les 80 000 habitants de nos deux communes.

Nous proposons en tant que titulaires, ma candidature et celle de Gilles GRÉCO et en tant que suppléants, celle d'Andonella FLÉCHET et de Bruno CHANGEAT. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260053. SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE

M. le Maire : Nous enchaînons avec le SIEL Territoires d'Énergie. Sur cette délibération numéro 26, il nous faut désigner un titulaire et un suppléant. Nous vous proposons en titulaire Gilles GRÉCO et en suppléante Abla CIPRIANI. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Le SIEL aussi est très important d'ailleurs, je ne l'ai pas dit, mais j'en profite pour le dire et c'est aussi un organisme dans lequel la Ville de Saint-Chamond, demain, devra peser. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260054. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire : Nous allons maintenant désigner les délégués au SITIV, le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes. Il nous faut donc désigner les représentants de la commune au sein de cette instance.

En membres titulaires, je vous propose la candidature de Pierre-Mary DESHAYES, élu en charge du numérique et de moi-même, et en suppléants, Erick SCHAEFFER et Benoît FABRE. Y a-t-il

d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260055. SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

M. le Maire : Je propose de passer au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Pilat. La délibération n° 28, où il nous faut à nouveau désigner des représentants de la commune. Un délégué titulaire et un délégué suppléant. En délégué titulaire, nous proposons la candidature d'Yves ALAMERCERY et en délégué suppléant, la candidature de Luc CHEVALLIER. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

DL20260056. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (S.I.A.R.G.) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

M. le Maire : La délibération n° 29 pour le Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier, plus communément appelé le SIARG. Le candidat de la Ville titulaire sera Yves ALAMERCERY et le candidat suppléant sera Luc CHEVALLIER. Y a-t-il d'autres candidats ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous voterons pour M. Yves ALAMERCERY. Nous avons toujours salué le travail réalisé autour de l'Aqueduc romain. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'il puisse poursuivre son engagement dans cette responsabilité. Nous voterons donc pour le titulaire, mais nous nous abstiendrons sur le suppléant.

M. le Maire : C'est petit, mais cela ne m'étonne pas de vous, M. MINNAERT. Allez, très bien, nous passons sur le titulaire. Vous allez proposer un candidat contre le suppléant alors, si vous ne votez pas pour lui ? Non, c'est le « y a qu'à, faut qu'on » toujours. OK.

Titulaire, Yves ALAMERCERY. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 8 d'abstentions. Je vous remercie.

Suppléant, Luc CHEVALLIER. Y a-t-il d'autres candidats, M. MINNAERT ? « Courage fuyons ». Pas d'autres candidats. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 11 d'abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat des votes :

Titulaire : Adopté à l'unanimité (31 pour ; 8 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DE GRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

Suppléant : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUD).

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES (L2122-22 ET
L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération n° 30 qui est sur le compte-rendu des décisions prises. Y a-t-il des questions ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voudrais dire un peu, c'est ridicule votre réaction. « Courage fuyons ». Nous nous sommes abstenus sur tous vos candidats, sauf que je fais confiance à un candidat, je ne fais pas confiance aux autres, c'est tout. Donc, je vous laisse choisir votre décision. Vous savez très bien que si l'on se présentait pour cette candidature, nous ne serions pas élus. Donc, il n'y a pas de courage fuyons, soyez un peu logique quand vous faites des apartés avec votre micro.

M. le Maire : Très bien, « courage fuyons », donc. Y a-t-il des questions sur la délibération n° 30 ? Pas de questions ?

Le conseil municipal prend acte.

**RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la 31 sur les relevés des marchés. Y a-t-il des questions ? M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous constatons que la formation politique Lutte Ouvrière a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un local, nous approuvons totalement cette décision. En revanche, nous

ne comprenons pas pourquoi cette mesure ne s'applique pas à toutes les formations politiques reconnues dans la Ville de Saint-Chamond. Les écologistes ont dû payer la location de salles à chaque fois qu'ils ont voulu organiser une réunion publique alors, que sous couvert de votre mandat de maire, vous avez organisé des réunions publiques aux frais des contribuables, avec le matériel de la mairie, pour présenter et vanter votre bilan, une campagne électorale commencée bien en amont, qui vous a, effectivement, bien profité.

Quelles règles comptez-vous appliquer au cours de ce nouveau mandat, concernant la location des salles pour les autres formations politiques ?

M. le Maire : Il aurait fallu quand même que vous fassiez beaucoup de réunions publiques pour me rattraper. Non, ne dites pas de mensonges, M. MINNAERT, je ne peux pas vous laisser dire des mensonges, par contre. Ne mentez pas. Vous êtes quelqu'un d'intelligent, ne mentez pas.

M. MINNAERT : Bilan à mi-mandat, dès le départ, pratiquement au bout d'un an, vous avez fait des réunions publiques aux frais des contribuables avec le matériel de la mairie et sur votre temps de maire. Quand nous faisons des réunions, nous les faisons après notre travail et à nos frais.

M. le Maire : M. MINNAERT, je serais vous, je me poserais les bonnes questions pourquoi cela n'a pas fonctionné. Peut-être la tête de liste, peut-être l'Union de la gauche, peut-être votre campagne, mais n'allez pas chercher chez les autres vos défaites électorales, M. MINNAERT. Quand on perd et j'ai perdu des élections législatives, on ne se les doit qu'à nous. Il faut juste derrière, les assumer et ne pas aller remettre la faute, si on a perdu, c'est la faute des autres. Non, si vous avez perdu, ce n'est que de votre faute. Donc, je ne vous redonnerai pas la parole, posez-vous les bonnes questions là-dessus.

Juste vous dire, nous allons regarder et je vous apporterai une réponse et Patrice MONTES peut le noter. Je vous ferai une réponse par mail pourquoi nous avons mis à titre gracieux. Pour les partis politiques, en effet, il faut que nous regardions avec la nouvelle adjointe à la vie associative s'il faut mettre la salle à disposition une fois par an à un parti politique, nous verrons ce que nous pouvons faire. S'il faut passer une délibération, je n'y suis pas fermé.

Franchement, je vous le dis honnêtement, il faut que la démocratie vive, M. MINNAERT. Plus il y aura de réunions publiques politiques, mieux ce sera, plus les gens viendront s'informer, plus ils pourront échanger plus pour en débattre, plus ils pourront comparer et plus ils viendront voter aux élections.

Donc cela, nous allons le noter dans un coin de feuille, M. MONTES, vous répondre sur Lutte Ouvrière et regarder si nous avons la possibilité avec une délibération de mettre à disposition pour les partis politiques une fois, une gratuité en tout cas, par an sur une des salles de la Ville de Saint-Chamond.

Je vous propose que nous passions à la délibération n° 31. Pas de questions sur le relevé de marché ? Très bien. Je vous remercie.

Le conseil municipal prend acte.

VŒUX ET MOTIONS

DL20260057. VŒU DU GROUPE "DU BON SENS POUR SAINT-CHAMOND" - L'ÉTAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITES FACE A LA FLAMBEE DES PRIX DU CARBURANT

M. le Maire : Comme l'autorise le règlement intérieur, Mme SURPLY a déposé avec son groupe un vœu. Je leur propose de présenter ce vœu. Il pourra y avoir des prises de position de la part des membres de l'opposition. Régis CADEGROS, premier adjoint, vous donnera la position de la majorité municipale et après, le conseil municipal sera terminé. Mme SURPLY, vous pouvez y aller.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Comme nous en avons le droit et l'usage, nous pouvons mettre sur la table un sujet d'actualité nationale et utiliser l'assemblée que nous représentons pour faire levier.

Je vais vous prendre l'exemple de Marguerite que j'ai rencontré cet après-midi, qui est infirmière dans la vallée et qui m'a expliqué la chose suivante : suite à la flambée des prix du carburant, les conséquences et l'impact que cela a sur son travail, elle m'a dit : « Mme SURPLY, aujourd'hui, je suis infirmière et je dois faire le choix entre faire un soin sur un jour où il n'était pas prévu que je travaille et rajouter des heures supplémentaires. Parce qu'aujourd'hui, si je fais un soin en tant qu'infirmière sur un jour où je ne travaille pas, ce soin ne me rembourse pas mon plein. »

Je ne vais pas vous parler des agriculteurs, je n'avais pas vraiment prévu qu'aujourd'hui, la gronde des agriculteurs revienne, mais c'était aussi un classique. Mais les collectivités telles que la grande ville de Saint-Chamond qui est quand même la capitale du Gier et la deuxième ville de la Loire ont un pouvoir auprès des autorités de l'État. Elles ont un pouvoir parce que si aucune collectivité ne souhaite utiliser son pouvoir pour faire levier, alors les prix du carburant ne baisseront jamais.

Le détroit d'Ormuz est un prétexte et il n'est pas le seul responsable de la hausse des prix du carburant. Les derniers prix que j'ai vus afficher dans des stations Total, qui restent quand même les moins chers, ne sont pas loin des 2,50 €. Il y a quelques années, nous nous en amusions en nous disant : « cela ne dépassera jamais 2 € le litre. » Je ne sais pas si vous mesurez à quel point nous en sommes arrivés. Alors, j'entends « Si, on mesure. » Donc, cela veut dire, vous allez voter mon vœu et je m'en réjouis.

Vous ne pouvez pas, dans un seul et même conseil, laisser vos indemnités d'élus augmenter et de ne pas me rejoindre sur cette volonté de faire baisser la taxe. Je rappelle que sur un litre de carburant, il y a quasiment 60 % de taxe d'État. Donc, il est faux de dire que l'État ne peut rien. L'État fera si la gronde montait, la gronde doit venir de nous qui sommes les représentants tous autant que nous sommes ici, des Couramiaux et en tout cas, plus largement, pour ma part, à la Région des Auvergnats et des Rhônalpins qui représentent 8 millions d'habitants et sur ces 8 millions d'habitants, il y en a un paquet qui ont une voiture. Aujourd'hui, nous arrivons à des choix terribles où on rencontre des habitants qui vont faire le choix entre aller faire des courses ou aller faire le plein, à aller travailler ou aller faire le plein.

Alors, le vœu, tel que je vous le présente aujourd'hui et que je soumetts à vos voix, c'est de proposer que la Ville de Saint-Chamond demande à l'État de jouer son rôle et de tout mettre en

œuvre afin de faire réduire les prix du carburant à la pompe dans les meilleurs délais et s'engage à utiliser tous les leviers représentatifs pour appuyer cette demande.

C'est-à-dire qu'en vous parlant à vous, je parle aux élus métropolitains, je parle aux vice-présidents de Saint-Étienne Métropole, je parle en mon nom pour la Région et je pense qu'encore une fois, refuser de voter ce vœu, cela veut dire probablement que vous allez m'accuser de populisme ou de démagogie ou je ne sais pas quoi encore. Je vais attendre, mais je n'aurai pas le droit de reprendre la parole derrière, c'est pour cela que je l'explique, mais refuser de voter ce vœu par pure posture partisane alors que l'on vient de dire qu'à la Métropole on travaillait de manière transpartisane, c'est avouer que vous n'avez aucune envie de réduire votre train de vie et cela est extrêmement grave. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. M. MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous n'allons pas prendre part au vote parce que nous n'avons pas reçu ce vœu. Je vais parler par contre, à titre personnel parce que je ne vais pas m'exprimer plus longtemps. Il y a beaucoup de démagogie sur ce vœu, parce que la droite, systématiquement, c'est la voiture, la voiture, la voiture, mais nous nous apercevons que la voiture coûte cher pour les pauvres et on ne propose jamais rien en contrepartie.

Donc, c'est la gauche et les écologistes qui développent le transport en commun, qui regardent ensemble sur une vision d'avenir par rapport à la transition écologique et nous nous apercevons par ces vœux qu'aujourd'hui, les plus touchés sont les personnes précaires. Mais là, je m'exprimais en mon nom, je n'ai pas eu le temps d'en discuter avec mes autres collègues, mais je pense que concrètement, ils seront certainement d'accord avec moi.

M. le Maire : Très bien. Régis CADEGROS et après, je mettrai aux voix.

M. CADEGROS : Vous demandez dans ce vœu que la Ville de Saint-Chamond demande à l'État de jouer son rôle et de tout mettre en œuvre afin de réduire le prix du carburant à la pompe dans les meilleurs délais. La flambée du prix des carburants suite à la guerre entre les États-Unis et l'Iran pèse chaque jour sur nos concitoyens, mais l'État français a malheureusement des moyens financiers limités. Je rappelle que la situation financière de notre pays est catastrophique. La dette approche les 3 500 milliards d'euros, soit près de 120 % du PIB, alors que l'objectif de Maastricht était de le réduire à 60 %. En 2026, la France devra payer plus de 60 milliards d'euros pour honorer les intérêts de la dette, c'est le premier poste de dépense publique de l'État et qui dépasse maintenant le budget de l'Éducation nationale.

Alors, dans ce contexte difficile, l'État a commencé par réagir il y a quelques jours, proposant un prêt flash carburant afin d'aider les petites entreprises ; une proposition insuffisante et qui est loin de faire l'unanimité. Mais ce jour, les syndicats, CFDT, CGT, FO, CFO-CGC, CFTC, ont eu rendez-vous au ministère de l'Économie, pour évoquer les mesures à prendre pour aider les Français : blocage des prix, aides ciblées, baisse des taxes, tout est en discussion. Donc, vous voyez, le gouvernement ne nous a pas attendus, il n'y a pas besoin de faire un vœu en ce sens, un vœu en fait, qui ne sert qu'à faire parler de vous. Donc, nous ne voterons pas ce vœu.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS pour cette réponse.

Sur ce vœu, y a-t-il des votes pour ? 4 votes pour. Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions et le reste des oppositions. Ce vœu est donc rejeté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

4 pour ; M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA

28 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLÉCHET, M. Gilles GRÉCO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoît FABRE, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT, Mme Abba CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIÈRE, M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ;

4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ;

3 Non-participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Mesdames et messieurs, le Conseil municipal de ce jour est terminé. Je vous donne rendez-vous à toutes et à tous le mardi 28 avril à 18h30 pour parler du budget prévisionnel et de nombreuses autres délibérations.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, un bon retour pour ceux qui habitent à Saint-Chamond et même ceux qui habitent à l'extérieur de la commune, un bon retour à eux aussi. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance publique est levée à vingt-deux heures dix minutes (22h10).

Date de mise en ligne :

Saint-Chamond, le 9 avril 2026

25 JUIN 2026

Le Maire,

Axel DUGUA

La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD



[Faint handwritten signature]

